



RAPPORT D'ACTIVITES 2020



URIOPSS

SOMMAIRE

Introduction (Directrice)		P.03
I. JULES VALLES		P.05
1. <u>L'hébergement</u>		P.05
a. Les admissions		P.07
b. Les personnes hébergée		P.10
c. L'accompagnement		P.13
d. Les sorties		P.32
2. <u>Le Logis-Mons</u>		P.36
a. L'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)		P.39
b. L'Aide au projet avec hébergement		P.41
c. L'Accès		P.44
d. Le Maintien		P.46
II. FEMMES SOLIDARITE 91		P.51
1. <u>L'hébergement</u>		P.53
a. Les admissions		P.56
b. Les femmes et les enfants hébergés		P.57
c. L'accompagnement spécialisé		P.58
d. Les sorties		P.70
2. <u>Le LEAO</u>		P.73
a. L'Ecoute		P.74
b. L'Accueil et l'Accompagnement		P.80
c. La domiciliation administrative		P.85
d. La consultation psychologique		P.86
e. Les formations		P.87
III. PEREN ET ANTEA		P.91
1. <u>PEREN</u>		P.95
a. Le public		P.96
b. Le Réseau		P.98
c. La file active		P.100
d. Les permanences et les formations		P.107
2. <u>ANTEA</u>		P.111
a. La File Active		P.114
b. Un Accueil sans a priori		P.125
c. Antécédents		P.128
d. Favoriser la rencontre avec un psychologue		P.130
e. Le Réseau		P.132
IV. LE BILAN SOCIAL ET FINANCIER		P.135
a. Bilan social		P.135
b. Arrêté des comptes 2020		P.146

INTRODUCTION

Le 13 décembre 1971, se tenait l'Assemblée Générale Constitutive de l'association Communauté Jeunesse.

L'article 2 de ses statuts précisait :

« 1 - Regrouper en petite communauté des jeunes gens de 17 à 23, ans privés de leur famille, aux prises avec des difficultés morales et matérielles, ou récemment élargis d'un centre pénitentiaire.

2 - Effectuer dans le cadre des communautés des opérations relatives :

- À l'accueil, au logement, à la nourriture
- À l'éducation sociale, morale, familiale, physique et à l'orientation professionnelle
- À la culture scientifique, artistique et à l'organisation des loisirs

3 - Entreprendre auprès des jeunes gens de 17 à 23 ans, en voie d'élargissement d'un centre pénitentiaire, une action favorisant leur réinsertion future. »

Il y a 50 ans, quelques personnes ont eu cette inspiration et cette énergie qui auront mené à Communauté Jeunesse aujourd'hui.

En 1973, l'association signait sa première convention avec la DDAS de l'Essonne. Bien évidemment, les lois se sont succédé, les associations ont évolué au gré des politiques sociales et du cadre posé par les financeurs ; certaines ont fusionné, d'autres ont disparu, d'autre encore, à l'image de Communauté Jeunesse, se sont développées.

La détermination de quelques personnes, tant du côté associatif que du côté de l'Etat, a permis qu'un demi-siècle plus tard, des personnes se retrouvant en difficulté, quelles qu'elles soient, puissent encore et toujours être accueillies avec bienveillance, professionnalisme, stratégie, intelligence et efficacité.

Non, la vie n'est effectivement pas un long fleuve tranquille, mais quitte à regarder par-dessus son épaule, exercice intéressant lorsque l'on a 50 ans, je vois des personnes engagées, qui nous ont fait confiance et qui ne l'ont pas regretté, je vois des agents de l'Etat qui ont cette notion de service public qui implique bien plus que leur propre personne, je vois des Préfets Délégués à l'Egalité des Chances prendre leur responsabilité à bras le corps et nous soutenir coûte que coûte...

Je vois des salariés engagés et qui savaient qu'en choisissant ce métier, ce n'était certes ni la gloire, ni la fortune qu'ils y trouveraient, mais de vraies personnes riches de leur expérience et de leur histoire...

Nous sommes aujourd'hui en 2021 et l'association Communauté Jeunesse a 50 ans. Ce rapport d'activité retrace l'année écoulée et bien que notre activité ait été plus qu'imprégnée par la pandémie de Covid-19, c'est avant tout la continuité de 50 années d'engagement auprès des plus précaires qui va être explicité dans ce rapport.

Quelles qu'aient été les difficultés rencontrées, chaque salarié de l'association a toujours été là, réellement présent, actif et efficace pour le public que nous accompagnons.

L'encadrement des équipes a nécessité que chaque cheffe de service s'adapte, non pas en temps réel, mais toujours avec une foulée d'avance, aux évolutions chaotiques de la situation.

Les ménages n'ont vécu aucune rupture d'accompagnement, les admissions en CHRS ou en urgence, n'ont jamais été reportées et toujours assurées avec la plus grande vigilance sanitaire. Aucun relogement n'a été reporté. Nous avons maintenu, voire multiplié, notre partenariat avec les bailleurs sociaux.

De même, les permanences du PEREN et ANTEA ont été maintenues (par téléphone pendant le premier confinement) et en présentiel à partir du 11 mai. Le LEAO n'a jamais été fermé, les femmes victimes de violences conjugales ont toujours été accueillies, dans le cadre sanitaire exigé par la situation.

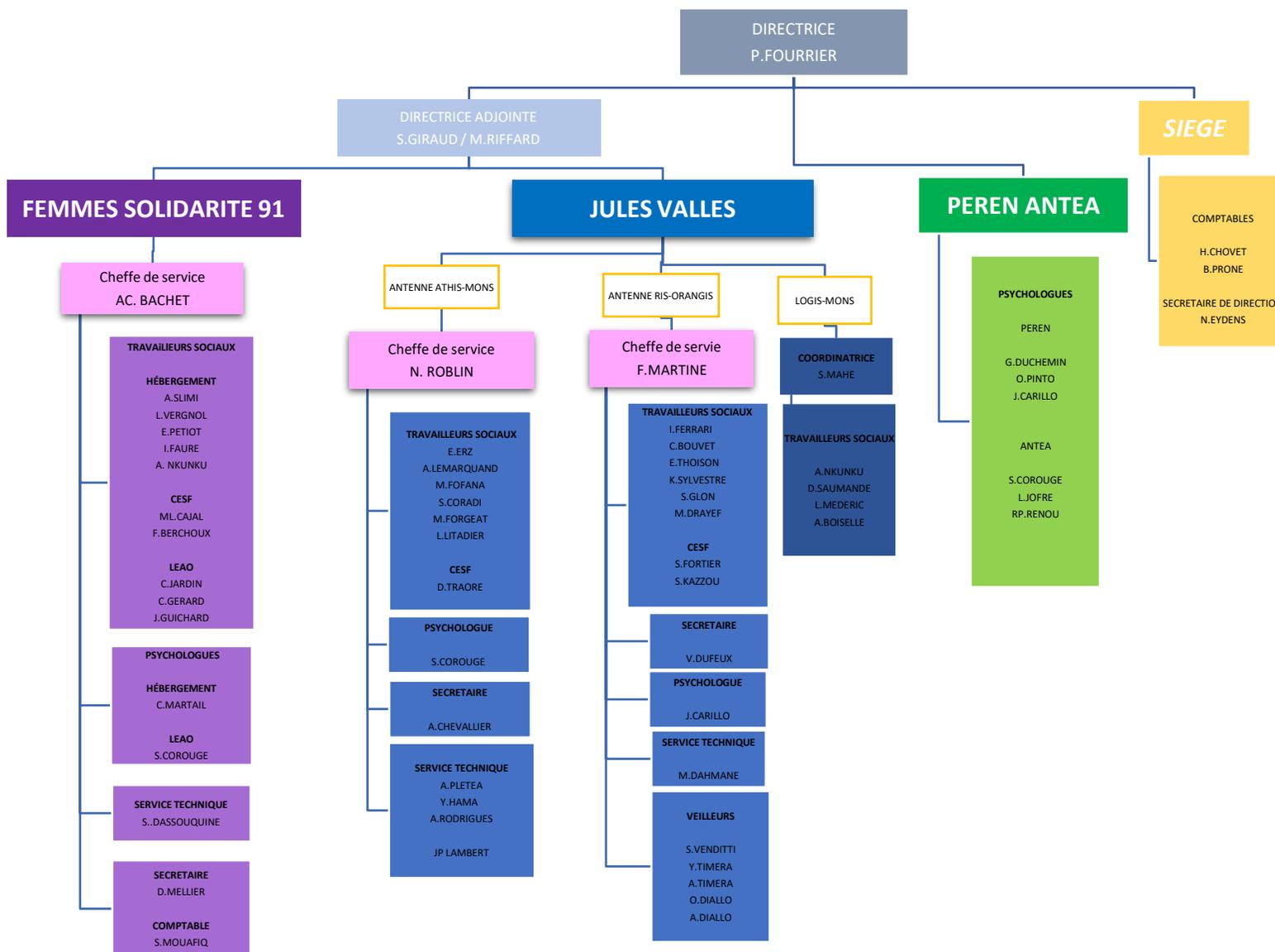
Je vous laisse prendre le temps d'apprécier notre action à la lecture de ce rapport d'activités. Je remercie tous les salariés de l'association, qui ont permis, chacun à leur niveau, que nous traversions cette funeste période, sans laisser qui que ce soit à la traîne.

Je remercie nos nouveaux partenaires et plus particulièrement ceux du mécénat financier et de compétences depuis cette année mobilisé par l'Association :

- Mathieu RICHARD et le groupe KINGFISHER,
- Manuella ARNOLD et les équipes de son agence de communication MFL ;
- Ainsi que l'infographiste Florence DIMIER.

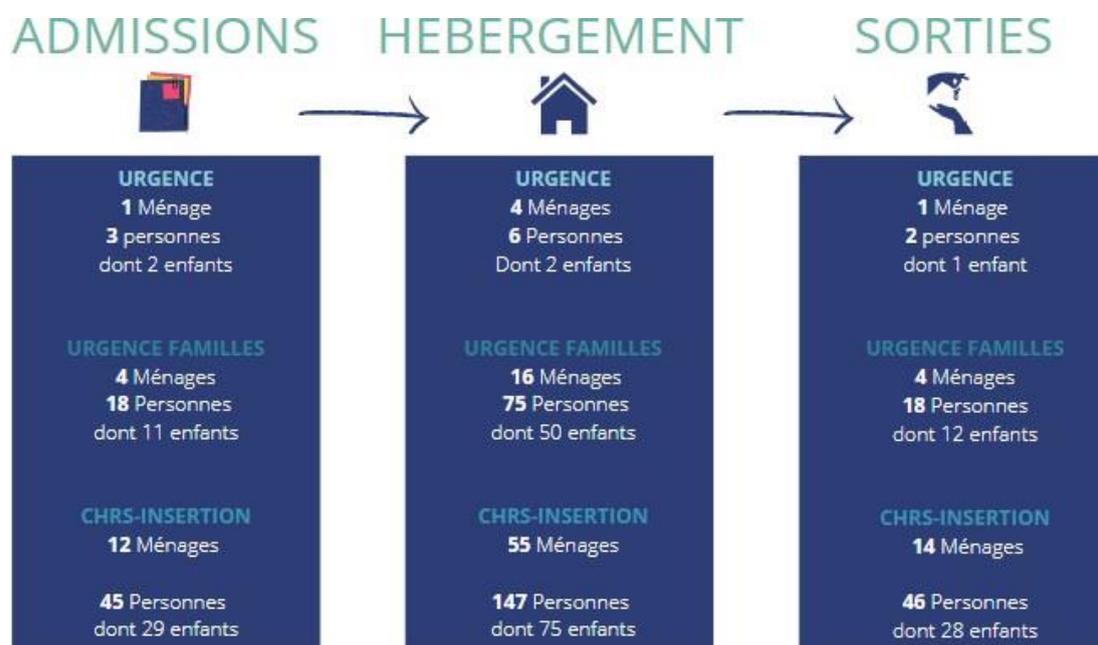
Je remercie les financeurs qui nous font confiance depuis 50 ans, et qui sait, pour les 50 ans à venir peut-être.....

Pascale Fourrier
Directrice



I- JULES VALLES

1. L'hébergement

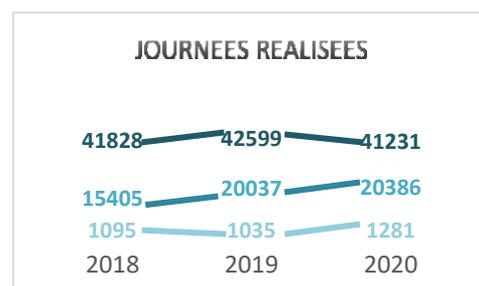


Le CHRS JULES VALLES accueille et héberge inconditionnellement des ménages (personnes seules, couples et familles) orientés par le SIAO. Il propose un accompagnement socio-éducatif global et personnalisé.

Le CHRS est divisé en deux antennes :

- L'antenne d'Athis-Mons
- L'antenne de Ris-Orangis
- Sur 4 places d'URGENCE, en application à l'article L.345-2-2 du CASF, sont accueillies des personnes en rupture d'hébergement afin de répondre aux besoins fondamentaux et de mettre en œuvre toutes mesures d'accompagnement visant à mobiliser les personnes autour d'un projet et à travailler à la recherche d'un logement adapté.
- Sur 55 places d'AltHo-URGENCE FAMILLES, dans le cadre du dispositif AltHo-URGENCE FAMILLES (ALternative à l'HOtel), sont accueillies et accompagnées des familles anciennement hébergées à l'hôtel par le 115 afin de stabiliser leur hébergement et de travailler à l'accès à un logement autonome.
- Sur 114 places CHRS-INSERTION, en application de l'article L 345-1 du CASF, sont accueillies les personnes et les familles qui connaissent de graves difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale pour travailler à l'accès à un logement adapté et autonome.

TAUX D'OCCUPATION		
URGENCE	AltHo - URGENCE FAMILLES*	CHRS-INSERTION
87.50% 1281 sur 1464 journées à réaliser	101.27% 20386 sur 20130 journées à réaliser	98.82 % 41231 sur 41724 journées à réaliser



CRISE SANITAIRE ET CONFINEMENTS

L'ensemble des professionnel.le.s des établissements et des services de l'Association COMMUNAUTE JEUNESSE se sont mobilisé.e.s pour assurer le suivi soutenu et continu des personnes accueillies et accompagnées.

En application des mesures et des consignes inhérentes à chaque période de confinement, une organisation de travail, adaptée aux besoins et à la spécificité des publics de chaque service, intégrant des temps de travail sur site et des temps de télétravail, a été mise en place. Les mesures d'hygiène et de distanciation en présentiel, dans le cadre des accompagnements, et sur les lieux d'hébergement (visites à domicile) ont été appliquées.

Pour les équipes des services d'hébergement et d'accompagnement social, il s'agit de :

- **Garantir la poursuite des suivis et des prestations** auprès des personnes – assurer une présence soutenue et continue des équipes
- **Garantir la fluidité et la continuité de l'activité** (accès au logement, sorties/admissions, étude des demandes de prolongations) ainsi que son suivi.
- **Assurer les accueils téléphoniques et physiques avec des permanences éducatives sur les différents sites** (sur les horaires d'ouverture) et les collectifs
- **Privilégier les visites à domiciles et alterner avec des rendez-vous téléphoniques pour les entretiens hebdomadaires** (Des entretiens peuvent être organisés dans les locaux si la situation le nécessite : un justificatif attestant d'une convocation est transmis aux personnes par les services)

Les psychologues ont poursuivi également leur activité et intensifié leur présence auprès des personnes et des équipes (soutien, éclairages cliniques, réunions).

L'HEBERGEMENT sur les 3 dispositifs :

L'hébergement autonome (non-partagé), dans les communes à proximité des services, **au sein de 54 logements diffus est privilégié** par l'Association pour les ménages accueillis sur les dispositifs CHRS-INSERTION et AltHo-URGENCE FAMILLES, afin de **faciliter l'intégration** des personnes, des familles et de leurs enfants dans le quartier et la vie de la cité, les **préparer à l'accès au logement**, et **impliquer l'ensemble des territoires et des acteurs locaux**.



CHRS-INSERTION

Les **114** places d'hébergement CHRS-INSERTION sont réparties sur :

- **35** appartements **diffus** (du T1 au T4) pour **95 places** dont **11 places en semi-collectif**
- **6** studios et T2 en **collectif** pour **11 places**
- **8** studios sur la **Résidence ADOMA** d'Athis-Mons pour **8 places**

	Studio ADOMA	T1	T2	T3	T4	Total
Antenne Athis-Mons - Diffus	1	13	3	4	3	24
Antenne Ris-Orangis - Diffus	7	3	3	5	1	19
Antenne Ris-Orangis - Collectif	0	5	1	0	0	6
Total	8	21	7	9	4	49 appartements

AltHO-URGENCE FAMILLES

Les **55 places** d'hébergement AltHo-URGENCE FAMILLES sont réparties sur **12 appartements** (du T2 au T5).

	T2	T3	T4	T5	Total
Antenne Athis-Mons	2	0	3	0	5
Antenne Ris-Orangis	0	3	3	1	7
Total	2	3	6	1	12 appartements

URGENCE

4 places, réparties sur **3 chambres** au sein du collectif Caron situé à Athis-Mons, sont dédiées à l'accueil inconditionnel et immédiat de **3 ménages** (2 personnes seules et 1 adulte avec un enfant de moins de 3 ans) orientés par le SIAO Urgence.

Le dispositif permet d'allier l'accueil collectif et une solution d'hébergement autonome en chambres individuelles.

Cet accueil se veut être une réponse spécifique à des personnes qui nécessitent **un abri immédiat après une période d'errance ou une rupture** (sortie d'hospitalisation, décohabitation brutale...) et qui connaissent de grandes difficultés sociales. Souvent éloignées de l'insertion, **cet accueil leur permet de se stabiliser et de favoriser leur orientation ultérieure vers des structures adaptées à leur situation** (orientation sur une place d'insertion, pension de famille...).

La durée de séjour n'est pas limitée dans le temps (contrat de séjour de 1 à 6 mois renouvelable, plus court au début de la prise en charge afin d'évaluer au mieux la situation).

Cette stabilité de l'hébergement permet :

- **D'effectuer une évaluation sociale exhaustive des situations et la mise en place d'un accompagnement social global individualisé.**
- **D'instaurer une relation de confiance.**
- **De faire progressivement émerger un projet.**
- **De mettre en place les suivis médicaux, les ouvertures de droits et les mesures de protection nécessaires**
- **De stabiliser la situation des résidents et de travailler à une sortie pérenne.**

L'animation du collectif est assurée par une CESF présente la semaine, la présence de veilleurs (pour les nuits et les week-ends) et des permanences éducatives sont assurées quotidiennement.

a. Les admissions

L'offre d'hébergement diversifiée du CHRS permet **de proposer l'accueil de tout type de composition familiale** (de la personne seule au couple avec 5 enfants) **et d'adapter cet accueil aux situations et besoins spécifiques des personnes orientées** (diffus ou collectif).

L'ensemble des places vacantes est mis à disposition du SIAO qui a orienté :

- **18 ménages** en 2020 sur le dispositif CHRS-INSERTION (70 personnes)
- **4 ménages** sur le dispositif AltHo-URGENCE FAMILLES (17 personnes),
- **2 ménages** sur le dispositif URGENCE (2 personnes)



LA PROCEDURE D'ADMISSION DES 3 DISPOSITIFS

Les antennes d'Athis-Mons et de Ris-Orangis informent le SIAO par mail et via le logiciel **SI-SIAO** des disponibilités. Le SIAO soumet la candidature d'un **ménage** qui **doit personnellement contacter le service, en tant que demandeur d'hébergement**, et convenir de la date d'entretien de préadmission.

L'entretien de préadmission (ou de présentation pour les dispositifs AltHo-URGENCE FAMILLES et URGENCE) est mené par deux travailleurs sociaux, rencontrant individuellement chaque membre de la famille (adultes et enfants). Ce temps d'écoute et d'échange permet de faire le point sur le parcours, la situation, la demande et le projet de chaque personne orientée.

- La candidature est présentée en **Commission d'admission** afin d'évaluer l'adéquation de la demande d'hébergement du ménage orienté avec l'offre d'accompagnement proposé.
- Ce dernier s'appuie sur l'adhésion de la personne à s'engager dans un suivi socio-éducatif individualisé et soutenu (entretiens hebdomadaires obligatoires) indispensable à l'élaboration et la réalisation de ses projets d'insertion et d'accès au logement.
- Il s'agit d'évaluer dès le pré-accueil l'adéquation possible entre les attentes et les projets des personnes orientées avec le travail d'insertion et d'accès au logement autonome proposé.

Les ménages sont informés de nos modalités de travail et sont ensuite invités à prendre le temps (24/48h) avant de confirmer leur demande d'hébergement.

Refus d'admission :

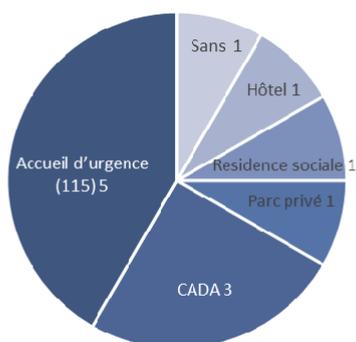
- **6** refus de ménages (5 CHRS-INSERTION / 1 URGENCE) : **5** pour absence d'adhésion à l'accompagnement social proposé (ces personnes pensaient entrer dans un logement autonome) ; **1** pour des raisons de situation géographique.
- **1** refus structure (CHRS-INSERTION) pour une composition familiale ne correspondant pas à l'hébergement mis à disposition.

CHRS-INSERTION

12 ménages
45 personnes admises

- **9** femmes
- **7** hommes
- **29** enfants (dont 2 naissances)

	Adultes avec enfants	Adultes sans enfant	Enfants	Total
Hommes	4	3		7
Femmes	8	1		9
Enfants mineurs			26	26
Enfants majeurs			3	3
Sous total	12	4		
Total	16		29	45



→ **2 tiers des ménages admis en 2020 sont des familles (pour la moitié monoparentales)**

→ **15 personnes de plus ont été admises par rapport à 2019 sur le dispositif.**

La grande majorité des ménages orientés sortait de dispositifs d'accueil provisoire : accueil d'urgence via le 115 et CADA.

AltHo-URGENCE FAMILLES

4 ménages

18 personnes admises

- 4 femmes
- 3 hommes
- 11 enfants (dont 1 naissance)

	Familles monoparentales	Familles biparentales	Total
1 enfant	1	1	2
4 enfants		2	2
Total	1	3	4 ménages

	Adultes	Enfants	Total
Hommes	3		3
Femmes	4		4
Enfants mineurs		11	11
Enfants majeurs		0	0
Total	7	11	18

Le dispositif AltHo-URGENCE FAMILLES (ALternative à l'HOtel) s'adresse exclusivement aux familles orientées hébergées à l'hôtel par le 115.

Dès l'ouverture du dispositif en 2015, le profil de la plupart des premiers ménages orientés sur le dispositif AltHo-URGENCE FAMILLES différait fortement des attendus de l'orientation (situations satbilisées de familles relogeables dans les 6, mois).

Les adultes étaient loin de l'emploi, présentaient un **faible niveau d'autonomie dans les démarches** et des problèmes de maîtrise du français (bien que vivant en France depuis plusieurs années).

Ainsi l'**instauration d'une relation de confiance et l'intégration du cadre à respecter** (entretiens hebdomadaires obligatoires, bonne occupation du logement) **demandaient du temps et de la souplesse pour permettre le traitement des multiples et délicates problématiques présentées**, repoussant l'accès au logement.

Nous avons constaté en 2019, un changement dans le type d'orientation, avec des situations moins fragiles. Pour l'année 2020 nous constatons une disparité dans le niveau d'autonomie dans la gestion du quotidien des ménages orientés sur ce dispositif. En effet, **2 familles sur 4 admises en 2020** avaient déjà un certain niveau d'autonomie dans la gestion de leur quotidien. L'accompagnement porte alors plus sur les démarches nécessaires à leur insertion professionnelle et l'accès au relogement.

Par contre, la plupart de ces familles, quel que soit leur niveau d'autonomie et les difficultés présentées, après plusieurs années en hôtel s'attendent à l'accueil à être directement relogés. Elles ne comprennent pas l'intérêt d'un accompagnement social soutenu qui les invite à s'engager, à se mobiliser personnellement dans leurs démarches.

L'acceptation d'un accompagnement social global soutenu participant à leur insertion et leur autonomie peut être compliquée pour certains et peut nécessiter un certain temps à se mettre en place.

URGENCE

1 ménage

- 1 femme
- 2 enfants (2 naissances)

	Adultes	Enfants	Total
Femme enceinte	1		1
Naissances		2	2
Total			3

Sur le dispositif URGENCE, une place est exclusivement dédiée pour une femme enceinte ou avec un nourrisson. La personne accueillie en 2019 sur cette place a donné naissance à son enfant au CHRS en 2020 puis a été orientée quelques mois après en centre maternel. **La femme enceinte admise sortait d'une place d'urgence en hôtel suite à plusieurs mois d'errance.** Elle a également donné naissance à son enfant quelques semaines après son arrivée.

b. Les personnes hébergées

CHRS-INSERTION :

61 ménages
158 personnes hébergées

- **43** femmes
- **35** hommes
- **80** enfants

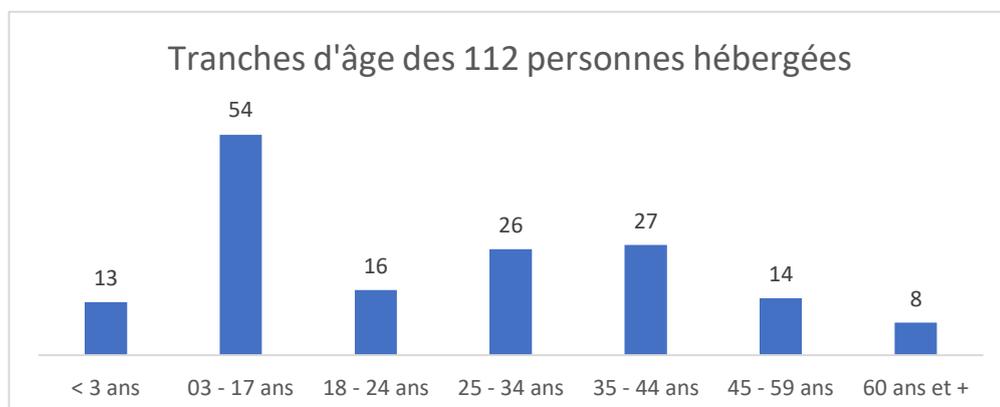


	Personnes isolées	Couples sans enfant	Familles mono	Familles couple + enfants	Total
Hommes	18	2		15	35
Femmes	7	2	19	15	43
Enfants mineurs			34	33	67
Enfants majeurs			3	10	13
Adultes avec enfants				49	49
Adultes sans enfants	29				29
Total ménages	25	2	19	15	158 personnes 61 ménages

En 2020, **les familles représentent 56% du public** accueilli et accompagné sur le CHRS, **dont une petite majorité de familles monoparentales** (56% des familles accueillies).

Les personnes seules représentent 41% du public.

La durée moyenne de séjour des 112 personnes hébergées présentes au 31/12 est de 24.5 mois.



51% des personnes hébergées sont des enfants, et 16% d'entre eux sont des jeunes majeurs (80 enfants dont 13 jeunes majeurs).

La répartition des âges des personnes hébergées sur l'année 2020 est quasi identique à 2019.

AltHo-URGENCE FAMILLES :

16 ménages
75 personnes hébergées

- 16 femmes
- 9 hommes
- 50 enfants

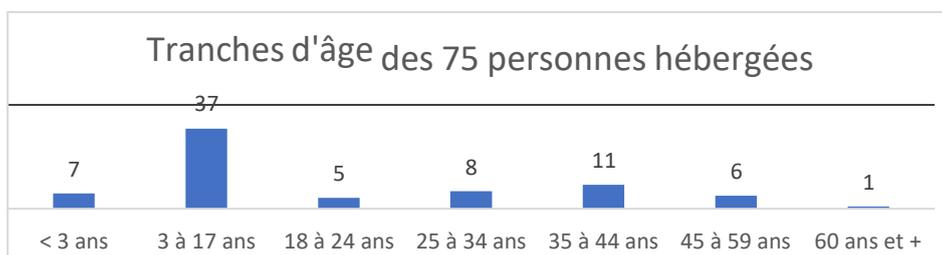
	Familles monoparentales	Familles biparentales	Total
Hommes		9	9
Femmes	7	9	16
Enfants mineurs	18	26	44
Enfants majeurs	0	6	6
Total ménages	7	9	75 personnes 16 ménages

	Femmes seules	Couples	Total
1 enfant	2	1	3
2 enfants	2		2
3 enfants	1	2	3
4 enfants	1	5	6
5 enfants	1	1	2
Total	7	9	16 ménages

11 ménages sur 16 ont 3 enfants ou plus, soit 68.75% des familles accueillies sur le dispositif AltHo-URGENCE FAMILLES.

La durée moyenne de séjour des personnes hébergées présentes au 31/12 est de 25 mois.

66.66% des personnes hébergées sont des enfants, **12%** d'entre eux sont des jeunes majeurs (**50 enfants** dont **6 jeunes majeurs**).

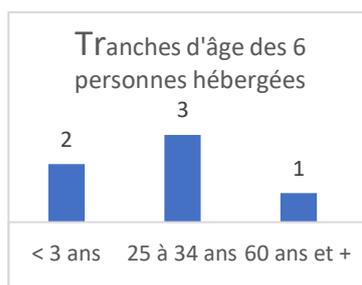


URGENCE :

4 ménages
6 personnes hébergées

- 2 femmes
- 2 hommes
- 2 enfants

	Personnes isolées	Familles monoparentales	Total
Hommes	2		2
Femmes	0	2	2
Enfants mineurs		2	2
Total	2	2	6 personnes 4 ménages



La durée moyenne de séjour des personnes 4 hébergées au 31/12 est de 18 mois.

L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS :

- Rencontrés individuellement le jour de l'entretien de préadmission, le service leur est présenté.
- Un **livret d'accueil enfant** leur est transmis et commenté le jour de l'admission de la famille.
- Ils sont **vus et reçus régulièrement** (1 à 2 fois par mois), dans le cadre des visites sur le lieu d'hébergement ou d'entretiens fixés sur le service (en fonction de leur âge et leur projet).
- **Certains enfants** (en fonction de problématiques particulières repérées) **et l'ensemble des jeunes majeurs bénéficient d'un accompagnement individuel.**

Ces deux dernières années nous constatons une augmentation du nombre d'enfants majeurs (12% des enfants en 2019 et 2020 contre 4% en 2018) qui accompagnent leurs parents en centre d'hébergement. Chacun nécessite une attention, un suivi et un projet singulier au regard de leur âge et de la place particulière qu'ils peuvent occuper dans la cellule familiale.

La famille N., composée d'un couple et 4 enfants, a été accueillie au sein de l'association Communauté Jeunesse durant 5 ans sur une place d'urgence famille (AltHo-URGENCE FAMILLES). La famille est originaire de Roumanie. Monsieur et Madame N. se sont rencontrés dans leur pays d'origine à l'âge de 13 ans pour Madame et 19 ans pour Monsieur. Madame tombe enceinte de leur premier enfant à 15 ans. Le couple décide de venir en France et sont hébergés à l'hôtel de 2010 à décembre 2015, date de leur arrivée à Communauté Jeunesse. Leurs quatre enfants sont nés en France (leur fils E. en 2010, puis leurs trois filles B. en 2012 F. en 2014 et R. en 2018).

Le souhait de la famille a toujours été d'être relogé le plus rapidement possible. Monsieur N. a multiplié les missions d'intérim auprès de plusieurs agences de l'Essonne. Les missions proposées étaient souvent de courtes durées, ce qui ne permettait pas à la famille de se stabiliser sur le plan financier. Monsieur N. rencontre également des soucis de santé qu'il tarde à traiter. Il ne peut alors plus exercer en tant qu'agent des travaux publics. Monsieur met alors en place un suivi médical et décide de passer son permis de conduire (qu'il obtient), ce qui lui permettrait d'obtenir un emploi plus adapté à sa condition physique. Tout cela prend du temps et Monsieur peut connaître de longues périodes sans travailler (quelques mois à 1 an). Au mois de novembre 2019, monsieur N. signe un CDDI (contrat à durée déterminée d'insertion), qui sera renouvelé tous les 4 mois jusqu'à leur sortie du CHRS.

Madame N., quant à elle, explique n'avoir jamais travaillée. Elle souhaite s'occuper de ses enfants jusqu'à leur entrée en maternelle, et envisage par la suite de chercher un emploi. En 2017, leur fille F., la cadette, entre en maternelle. Madame s'inscrit à la Mission Locale et trouve un emploi en tant qu'agent d'entretien, poste qu'elle occupera 6 mois car elle tombe enceinte en octobre 2017, elle arrêtera donc de travailler par la suite. Madame ne reprendra pas son emploi, expliquant qu'elle s'occupe des 4 enfants et que cela lui prend beaucoup de temps.

Une partie du travail éducatif s'est axé sur le soutien à la parentalité. En effet, lors de leur arrivée, Monsieur et Madame N. n'avaient pas mis de suivi médical en place pour leurs enfants qui souffraient de grosses problématiques dentaires, qui n'étaient pas à jour de leurs vaccins, etc... De plus, leur mode de vie semble un peu « désorganisé », les enfants n'ont pas leur espace dédié, ils dorment sur le matelas qui était disponible lorsqu'ils ont sommeil, mangent ce qu'ils souhaitent à l'heure qu'ils décident, n'ont pas d'espace pour faire leurs devoirs, etc... Des changements ont pu opérer petit à petit au fil de l'accompagnement éducatif.

Plusieurs démarches de logement ont été effectuées à partir de l'année 2019 : un dossier ACD a été instruit et le couple a fait un dossier DALO. La famille reçoit sa première proposition de logement en janvier 2020, mais leur candidature n'est pas retenue. Ils sont finalement positionnés sur un autre logement en mai 2020, logement neuf qui est en construction. La famille s'y installe 6 mois plus tard (pour raison de travaux) et quitte le CHRS en octobre 2020.

C. BOUVET

c. L'accompagnement

Peu importe le dispositif sur lequel sont accueillies les personnes, les missions des travailleurs sociaux et l'orientation de travail se veulent identiques.

L'accompagnement proposé s'adapte aux besoins des usagers de manière singulière et prend en compte la singularité et la temporalité de la personne. Différents axes et dimensions de l'accompagnement sont travaillés ou mobilisés :

- L'accès aux droits
- L'accès à la santé
- Les apports cliniques des psychologues
- Le soutien à la parentalité
- L'accès à l'emploi
- L'accès au logement
- L'accès à la culture et aux loisirs
- L'exercice de la citoyenneté
- La Sécurité l'Intimité et la Qualité des lieux d'hébergement

L'ACCÈS AUX DROITS



L'accompagnement des personnes à accéder à leurs droits suppose d'évaluer, au travers des échanges, ce qui a pu empêcher la réalisation de ces démarches avant l'entrée en CHRS. Au-delà d'un problème d'information et de compréhension des procédures complexes d'accès et de recours aux droits auxquels ils peuvent prétendre, il s'agit de repérer les causes des blocages nés d'une histoire ou d'un rapport à l'environnement personnels.

L'identification et l'analyse en équipe des éléments de position sociale, de connaissance et de capacité d'action permet d'ajuster l'accompagnement pour prioriser et rendre effectives dans la durée les démarches effectuées par et pour les personnes. Il s'agit de construire également dans le temps et en fonction de l'évolution des situations, les étapes nécessaires à l'accès à des droits particuliers (mise sous protection, reconnaissance adulte handicapé.).

En 2020, les ménages accompagnés ont été particulièrement confrontés à des difficultés réelles et parfois dommageables dans le traitement et le délai de leurs demandes auprès des services et administrations.

La crise sanitaire a engendré la fermeture ou le ralentissement de certains services administratifs et la **dématérialisation** a fragilisé notre public dans le cadre de leurs démarches.

De plus les personnes étrangères qui n'arrivent pas à obtenir un rendez-vous auprès de la Préfecture risquent la non-délivrance ou l'absence de renouvellement du titre de séjour avec des conséquences dramatiques sur leur situation qu'il faut prévenir et traiter (suspension des droits, perte de l'emploi).

La sollicitation et l'implication répétées du travailleur social sur des questions techniques et administratives pour soutenir ces demandes et les débloquent sont alors indispensables même pour certains ménages ayant un niveau d'autonomie suffisant.

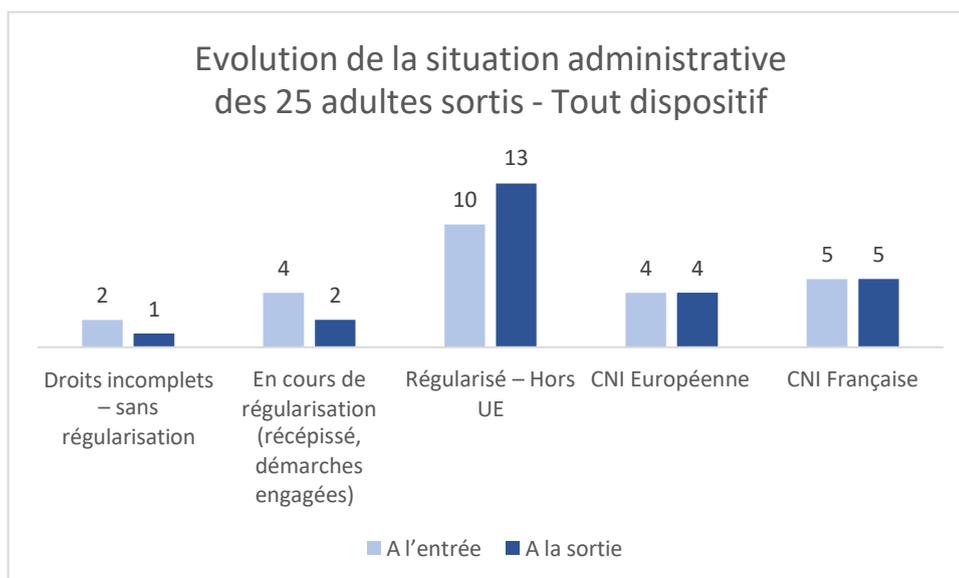
Nous travaillons en étroite collaboration avec les partenaires tels que la CIMADE, l'OFPPRA et les MJD afin de soutenir les personnes que nous accompagnons et pour que les travailleurs sociaux soient au fait des changements et actualisent leurs connaissances.

L'Association COMMUNAUTE JEUNESSE, selon un principe de non-abandon, s'engage à soutenir les personnes accueillies et accompagnées (et leur demande d'aide sociale d'accueil auprès de la DDSCS)

jusqu'au bout des démarches en termes de régularisation. Certaines situations nécessitent de travailler cette question sur plusieurs années.

Parce qu'il propose un accueil inconditionnel, **5 adultes sur les 18 adultes sortis du dispositif CHRS-INSERTION en 2020** présentaient à leur entrée un statut administratif précaire, déboutés du droit d'asile, sans titre de séjour ou en voie de régularisation.

L'accompagnement ne se limite pas à de la procédure administrative (en fonction de l'étude et de l'actionnement de tous les leviers possibles). **Il s'adapte à chaque personne**, au regard de son parcours, de ses besoins et de ses capacités. L'accès aux droits fondamentaux, aux soins physiques et psychologiques, le soutien à la parentalité sont également travaillés. **L'accompagnement s'appuie sur un réseau de partenaires afin de favoriser la création de liens (associations caritatives), l'autonomie des personnes et travailler à leur régularisation (associations spécialisées en droit des étrangers).**



La grande majorité des ménages orientés présentent une situation financière extrêmement fragile.

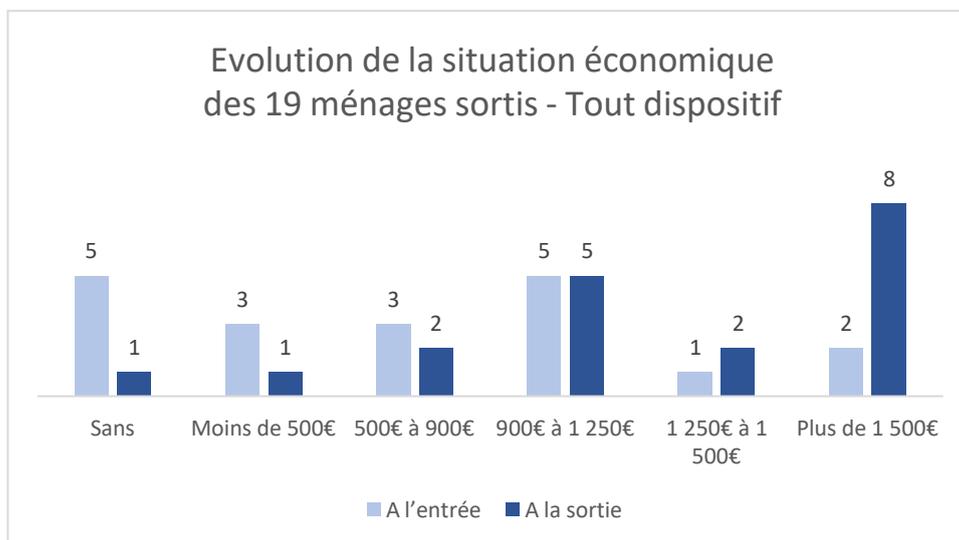
La moitié des ménages sortis du dispositif CHRS-INSERTION en 2020 (7 ménages sur 14), disposaient à leur arrivée d'aucun revenu ou de revenus inférieurs à 500 euros.

La quasi-totalité d'entre-deux (13 sur 14) sortent du dispositif avec des ressources stables comprises entre 500 et plus de 1500 euros.

Sur le dispositif AltHo-URGENCE FAMILLES nous constatons que les personnes orientées disposent déjà de ressources, leurs droits sont déjà ouverts, les ménages ayant déjà bénéficié d'un suivi social.

Le ménage sorti du dispositif URGENCE est arrivée sans ressources et sorti quelques mois après avec moins de 500€ par mois suite à des démarches permettant la mise en place d'un droit à la pension alimentaire ainsi qu'à des aides ponctuelles de l'ASE, Madame étant toujours en cours de demande de régularisation.

L'accompagnement soutiendra les personnes à **faire évoluer et à stabiliser le niveau de leurs ressources en fonction de leurs besoins et leurs projets** (demande d'allocations, recherche d'emploi) afin de **garantir dans la durée leur autonomie et leur accès à un logement pérenne et adapté.**



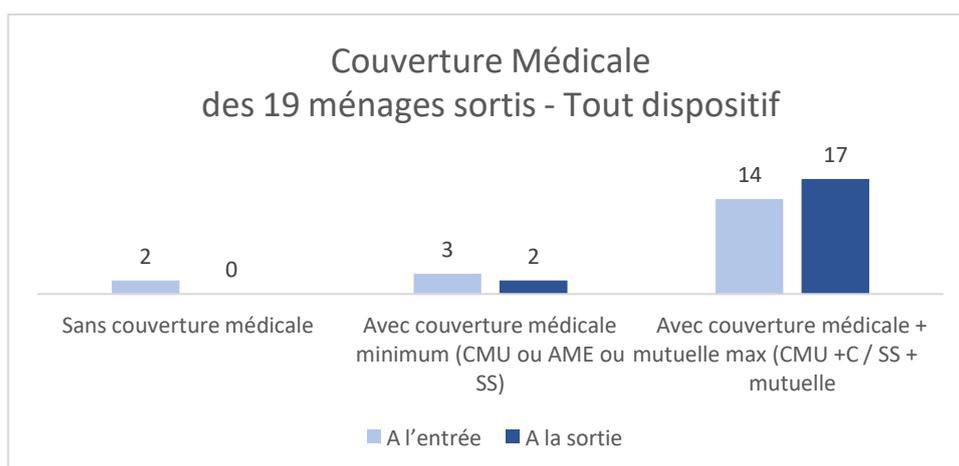
L'ACCÈS À LA SANTÉ



La situation sanitaire des personnes accueillies est souvent dégradée, voire inquiétante, quand pour certaines elles présentent de lourdes ou de graves pathologies.

Pour beaucoup, le manque de recours aux soins, de mobilisation dans un suivi, de connaissance de leurs droits et des services auxquels ils peuvent avoir accès (malgré leurs situation administrative et financière), et les difficultés rencontrées par les professionnels de santé pour assurer la surveillance médicale et la coordination des soins aggravent les situations.

De plus, de par leurs histoires et leurs parcours personnels, **certaines personnes présentent des fragilités psychologiques ou des souffrances psychiques ou psychiatriques qui entravent leurs rapports à l'environnement, aux autres, qui éclairent sur leur situation d'isolement et d'exclusion.**



La quasi-totalité des ménages bénéficient d'une couverture sociale complète (avec mutuelle), à leur sortie des dispositifs en 2020, soit 17 ménages.

L'ouverture et le maintien des droits constituent la première étape obligatoire vers le soin en accompagnant les personnes à solliciter ou à renouveler une couverture sociale adaptée (Couverture Maladie Universelle, Aide Médicale Etat).

Il s'agit également de les aider à rechercher, à choisir et **déclarer un médecin traitant** qui représente un interlocuteur privilégié, inscrit sur la durée.

L'instauration progressive d'une relation de confiance entre le travailleur social et la personne hébergée permet :

- L'évaluation des dimensions médicales et psychiques d'une situation
- La sensibilisation de la personne à la nécessité et aux bénéfices pour le quotidien et l'avenir de traiter ses problèmes de santé.
- Son implication dans l'ensemble des démarches le concernant, dans le respect de son consentement et du caractère secret du partage des informations.

L'accompagnement social proposé participe du soin. Il veille à l'instauration et à la continuité des suivis médicaux dans la durée. Il participe à la création et à la coordination d'un réseau de professionnels et d'un maillage d'intervention adapté et de proximité.

Les problèmes de santé mentale sont prégnants chez les personnes en situation de précarité et représentent un facteur de rupture sociale. Il est essentiel de considérer, dans le processus de réinsertion, la dimension psychique, voire de souffrance ou de pathologie mentale qui peut toucher au lien à l'autre, à l'autonomie et au « prendre soin de soi ».

La présence d'un psychologue sur chaque antenne du CHRS participe au repérage et à l'accompagnement adapté des personnes en souffrance psychique ou présentant une pathologie psychiatrique qui peut être dissimulée par d'autres symptômes.

Une bonne connaissance des problématiques de santé mentale permet d'avoir une représentation plus juste de ce public et de l'action des services de psychiatrie. **Il faut du temps pour instaurer une relation de confiance suffisamment sécurisante pour travailler à l'adhésion et l'inscription effective et durable aux soins.**

Nous avons repéré les années précédentes des difficultés à orienter les personnes vers des médecins généralistes ou spécialistes. **En 2020, nous avons développé du partenariat avec des médecins ou maisons de santé** (pour la plupart récemment installés sur le secteur).

Cependant nous sommes confrontés à des difficultés croissantes pour orienter les personnes vers le secteur psychiatrique.

Afin d'assurer la prise en charge des personnes nous sommes amenés à faire appel à des psychiatres et/ou psychologue libéraux.

Ces situations seraient d'autant plus inquiétantes et dramatiques si ces personnes, souvent isolées et démunies, n'étaient pas suivies en CHRS.

Il s'agit d'inventer et de créer au cas par cas, le maillage non seulement adapté mais également disponible, qui s'inscrira dans le temps (après la sortie) en termes de santé.

Nous poursuivons et tentons de développer une réelle coordination auprès des acteurs de terrain.

Madame J, âgée de 45 ans à son arrivée, vit seule avec 2 enfants, Z âgé de 18 ans et U âgé de 13 ans. La famille est orientée vers le CHRS en février 2015 suite à une expulsion pour dette locative. Un dossier de surendettement a été demandé en janvier 2015 et un effacement des dettes a été prononcé.

Madame travaille depuis 2010 en CDD temps partiel en tant qu'agent d'office dans les cantines scolaires. Madame se montre fragile, débordée, déprimée ; il y a beaucoup de conflits familiaux entre elle et ses enfants. Elle peine à trouver sa place de mère, elle éprouve des difficultés à assumer son rôle. Les enfants sont très souvent livrés à eux-mêmes, il y a beaucoup d'absentéisme scolaire. Une information préoccupante a été rédigée par l'association en juillet 2015, suit à quoi une AED est mise en place début 2016.

Madame consomme de l'alcool, c'est pourquoi une orientation au CSAPA est travaillée avec elle fin 2015, mais elle ne s'en saisit pas. Une curatelle renforcée est prononcée pour Madame en juin 2016, à sa demande.

Z et U sont en décrochage scolaire, ils sont peu présents au domicile, les conflits avec leur mère persistent. Z quitte le domicile familial en mars 2017 et part vivre chez son oncle en province. A la fin de l'année 2017, la mesure d'aide éducative avec le SAEMF n'a pas été renouvelée.

U arrête sa scolarité en mai 2018, alors âgé de 15 ans et demi, et débute un emploi en tant que commis de cuisine à temps partiel en janvier 2019 au sein d'un restaurant. U consomme régulièrement des stupéfiants et commet des actes de délinquance.

Madame J a rencontré à plusieurs reprises des psychologues mais elle ne poursuit jamais les suivis entamés. En 2018, durant quelques mois, elle participe à plusieurs réunions « alcooliques anonymes ».

Madame J rencontre à nouveau le CSAPA en novembre 2019.

En mars 2020, a lieu le premier confinement. Madame, qui a toujours été en activité depuis 2010, perd son emploi et donc tous ses repères. L'emploi a une place très importante pour elle, il rythme ses semaines et lui permet de réguler sa consommation, tout du moins en semaine.

Madame s'alcoolise alors massivement, U nous appelle « à l'aide » presque chaque jour. Les conflits entre Madame et son fils augmentent, des violences verbales et physiques ont lieu très régulièrement. Nous décidons de travailler une hospitalisation de 10 jours avec Madame et le CSAPA. Madame ne souhaite pas prolonger par une post cure mais cette hospitalisation est tout de même très bénéfique pour Madame et son fils. A sa sortie, Madame maintient le lien avec le CSAPA, notamment avec l'assistante sociale du service qu'elle rencontre une fois par mois et qu'elle a régulièrement au téléphone.

En cette période de crise et après la sortie d'hospitalisation de Madame nous essayons de créer un cadre contenant et sécurisant pour elle par des appels réguliers auprès de Communauté Jeunesse : il est convenu que Madame appelle le service 2 fois par semaine, ce qui lui permet de maintenir un lien et de ponctuer ses semaines. Nous mettons également en place un bilan mensuel avec le psychologue de l'association, l'éducatrice référente et Madame. Ce temps permet à Madame de faire le point sur sa situation actuelle et notamment sur sa consommation d'alcool et son moral.

Par ailleurs, Madame J s'inscrit au PLIE afin d'être accompagnée dans sa recherche d'emploi et rencontre son conseiller 1 fois par semaine. Elle trouve un emploi en tant qu'employée de ménage dans des écoles en remplacement. Les liens avec son fils U se sont améliorés même si cela reste très fragile.

Madame obtient un logement en novembre 2020. Le fait d'imaginer un déménagement et un départ de Communauté Jeunesse est source d'angoisse pour elle, elle recommence à s'alcooliser massivement. Nous travaillons donc avec les partenaires déjà en place autour de sa situation, à savoir la curatrice et l'assistante sociale du CSAPA, pour soutenir et sécuriser Madame et son fils dans cette nouvelle étape.

Nous faisons également le lien avec les partenaires extérieurs (MDS, Maison des jeunes...) et communiquons les adresses utiles à Madame J et son fils U afin de partir de Communauté jeunesse plus sereinement.

M. DRAYEF

LES APPORTS CLINIQUES DES PSYCHOLOGUES

Les deux psychologues des CHRS Vallès et Ris-Orangis ont une **fonction clinique et institutionnelle auprès des usagers et des équipes éducatives.**

Accueil et orientation :

Les psychologues reçoivent chaque nouvel arrivant hébergé lors d'un entretien préliminaire de manière à établir un premier contact et mettre à sa **disposition un lieu de parole dont il pourra se saisir ponctuellement en cas de difficulté.**

Il est alors possible de travailler à une **orientation vers le soin** (CMP, centre de soins, CMPP, CSAPA, etc.) lorsqu'un suivi s'impose ou vers une réorientation pour ceux qui dans le passé ont déjà bénéficié d'une prise en charge.

Public accueilli / Clinique :

En effet, nous faisons le constat qu'un certain **nombre de personnes hébergées ont des antécédents de parcours de soins psychiatriques.**

D'autres présentent des symptômes relevant de pathologies psychiatriques mais sont pourtant restés à l'écart de toute prise en charge, soit parce qu'elles ne subjectivent pas leurs symptômes - en d'autres termes, elles ne s'en rendent pas compte – et par conséquent ne demandent pas à consulter les spécialistes concernés ; soit parce que ces symptômes n'ont jamais été identifiés ni par leur entourage ni par d'éventuels acteurs de santé.

Pourtant, **cette souffrance psychique n'est pas sans conséquences sur l'existence de ces personnes, comme en témoigne leur précarité sociale** ; laquelle, en effet, très souvent en résulte et non l'inverse.

Travail institutionnel et clinique en équipe :

Le psychologue participe aux réunions d'équipe afin d'apporter des élucidations cliniques. C'est grâce à ses observations et aux retours des autres professionnels de l'équipe, qu'il est possible **d'élaborer de manière collective les orientations de travail à mettre en pratique avec chaque hébergé.**

Il importe, dans ce travail de groupe, de repérer ce qui fait point d'appui pour un sujet afin de soutenir et promouvoir les solutions qu'il privilégie pour s'inscrire dans le lien social (vie professionnelle, ritualisation du quotidien, image du corps, rapport au langage, entre autres). Les modes d'intervention proposés répondent ainsi à la logique subjective de chacun, pour autant qu'il n'y a pas de réponse unique valable pour tous.

Ce travail d'élaboration a été d'autant plus important en cette période de crise sanitaire où l'urgence de la situation pouvait amener à anticiper les demandes et parer aux besoins des personnes hébergées, faisant fi des trouvailles de celles-ci et de leurs modalités singulières face à cet événement, somme toute, inédit. Du reste, il apparaît que si certains hébergés ont vécu difficilement le confinement, d'autres en revanche s'en sont trouvés plus apaisés car n'étant plus soumis aux demandes de l'Autre – parfois vécues par eux sous un mode injonctif (social, familial, institutionnel) voire persécutif.

Ces éclairages cliniques doivent aussi **permettre de traiter les impasses que peut rencontrer l'équipe éducative dans le travail d'accompagnement au quotidien** - par exemple la question de l'entretien des hébergements notamment pour les personnes qui ont du mal à « habiter » leurs corps ; et par-là même, éviter les points de fracture susceptibles de mettre en échec l'accompagnement, voire de précipiter la personne vers une décompensation psychique.

Il s'agit donc d'un **travail sur mesure qui implique un temps pour comprendre.** L'objectif est de procéder avec pertinence pour que chaque hébergé puisse trouver sa façon d'intégrer le tissu social avec le plus d'autonomie possible. **C'est pourquoi la durée d'un accompagnement varie d'un cas à l'autre et ne saurait être déterminée par un parcours standardisé généralisable qui ne tiendrait pas compte des singularités des usagers.**

LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

La parentalité se définit comme l'ensemble des fonctions dévolues aux parents pour prendre soin des enfants et les éduquer.

Elle est centrée sur la relation parent-enfant et comprend des droits et des devoirs pour le développement et l'épanouissement de l'enfant.



Les parcours et les problématiques des familles qui nécessitent un hébergement et un accompagnement d'insertion, peuvent pour certaines, fragiliser ou impacter l'exercice de leur rôle parental.

A l'accueil des familles, les équipes sont vigilantes à :

1. **Rencontrer, accueillir chaque membre de la famille**, adultes et enfants (travailleurs sociaux et psychologue)
2. **Évaluer si les démarches concernant l'ouverture des droits (CPAM, CAF), les suivis médicaux liés à une grossesse ou aux enfants en bas-âge, la scolarisation des enfants et les modes de gardes sont à mettre en place.**
3. Identifier la composition (les membres et les enfants présents, absents, restés « au pays ») et **comprendre la structuration familiale, son fonctionnement propre**, son environnement et ses appuis familiaux.
4. **Repérer l'état psychique des membres de la famille et la qualité des relations parent(s)-enfant(s).**

Au cours de l'accompagnement, il s'agit de :

- **Concourir au respect des droits fondamentaux de l'enfant.**
- **Conseiller les parents dans l'exercice de leur rôle** quand ils en expriment ou en manifestent le besoin ; comme par exemple dans leur lien avec le milieu scolaire (organisation de rencontres avec les enseignants).
- **Les accompagner à solliciter l'aide d'un tiers le cas échéant** (Aide Educative à Domicile, Psychologues...)
- **Mettre en place pour les jeunes majeurs et certains enfants un accompagnement individuel.**
- **Assurer une mission de protection de l'enfance** en lien avec les services compétents (Aide Sociale à l'Enfance, services d'AEMO) pour les situations les plus fragiles.
- **Contribuer à l'évaluation des situations fragiles : participations à des synthèses, des équipes éducatives.**

Les services d'hébergements de l'Association soutiennent un principe de non-substitution et de responsabilisation parentale. L'hébergement en appartement extérieur des familles, dans ce sens, vise à favoriser leur autonomisation.

Nous travaillons en partenariat avec les différents dispositifs et services tels que les PMI, les espaces parents-enfants, les établissements scolaires, les maisons de quartiers, les médiathèques....

L'accompagnement socio-éducatif sur cette question pourrait s'en trouver limité. C'est pourquoi **un cadre de travail et des temps formels et collectifs sont construits pour garantir l'évaluation de chaque situation et, si besoin, le traitement des difficultés repérées par les travailleurs sociaux :**

- **L'accueil individualisé de chaque enfant à l'admission**
- **Les rencontres régulières et obligatoires (à l'occasion des visites à domicile, d'entretiens individuels et dans le cadre des bilans)**
- **Les interventions individuelles des CESF sur le lieu d'hébergement** (exemple : alimentation, prévention des accidents domestiques, aménagement des espaces)
- **Les sorties et les ateliers à l'attention des familles.**

Les rares réticences et limites posées par certains parents, dans la crainte du regard des professionnels sur la façon dont ils s'occupent des enfants, est très rapidement levée par un échange, dès l'accueil, sur nos obligations respectives, puis par l'attention particulière et continue qui est portée par le service pour chacun.

Monsieur et Madame K. sont accueillis au sein de l'association au mois d'Octobre 2015. Leur fils, A. est alors âgé de 10 mois. Monsieur et Madame sont de nationalité française. Ils sont bénéficiaires du RSA, Madame ne travaille pas et Monsieur est employé par une association intermédiaire de travail au sein de laquelle il effectue des missions (35h par mois en moyenne). C'est par ce biais qu'il intègre rapidement une formation d'un an en contrat de professionnalisation. Peu de temps après, Monsieur peut dire que le domaine dans lequel il effectue cette formation ne lui convient pas (ménages dans des supermarchés) et il ne se présente finalement pas à son examen à la fin de celle-ci. Monsieur s'inscrit alors au Pôle Emploi et dans quelques agences d'intérim expliquant qu'il aimerait s'orienter vers un emploi dans les espaces verts ou travailler dans le domaine de la voirie.

Madame K. n'a pas travaillé depuis l'année 2010. Elle n'est pas en recherche d'emploi lors de son arrivée au CHRS, expliquant qu'elle souhaite s'occuper de son fils. Madame a beaucoup de difficultés à se séparer d'A. et refuse toutes les propositions apportées par nos soins pour travailler la séparation (inscription en crèche, temps d'accueil parents/enfants, garde par un membre de la famille...). A. est gardé par ses parents jusqu'à son entrée à l'école maternelle où il sera accueilli dans un premier temps uniquement les matinées.

Madame nous explique plus tard qu'elle ne peut pas travailler car de grosses angoisses l'envahissent, comme par exemple prendre le bus toute seule, ou se familiariser avec de nouveaux collègues. Madame a des difficultés à sortir de chez elle, à part pour aller chercher son fils à l'école.

L'accompagnement éducatif de la famille durera 5 ans et dès les débuts le couple est régulièrement absent aux entretiens éducatifs, mettant en avant des soucis de santé, oubli de rendez-vous, panne de réveil, etc... Il semble difficile pour le couple d'adhérer pleinement à l'accompagnement social proposé par l'association. Monsieur et Madame nous disent peu de choses, hormis que « tout va bien », mais ce n'est pas le constat que nous pouvons faire. Monsieur et Madame ont tous deux un passif avec les services sociaux (placement ASE pour Madame, mesure AEMO pour Monsieur). Il est très difficile de dialoguer avec eux et d'obtenir des éléments de leur histoire de vie. Nous sommes très préoccupées par leur fils, A. et décidons alors, suite à de nombreux échanges en équipe, de recentrer notre accompagnement sur lui (travail de la séparation, préparation de l'entrée à l'école, mise en place de partenaires de soins, temps de jeux avec lui...). Lors de plusieurs rendez-vous, une atmosphère tendue se fait ressentir, notamment lorsque nous expliquons au couple que nous sommes très inquiètes pour A. et que nous avons fini par signaler sa situation en rédigeant une information préoccupante. En effet, A. présente des retards de développement (déséquilibre à la marche, absence de langage...), la présence d'écrans est continue au domicile, il montre une réelle « dépendance » à sa mère, aucune limite n'est fixée au domicile et le couple ne prend pas en compte nos conseils. L'IP a permis de mettre en place des soins au CMPP et un travail en partenariat s'est ensuite installé (école/CMPP/communauté jeunesse).

Un rendez-vous avec la chef de service rappelant le cadre de leur accueil en CHRS a permis de redonner une certaine régularité aux entretiens. Et, un travail clinique en réunions d'équipe avec le psychologue a permis aux éducatrices d'adapter au mieux leur positionnement en fonction des étapes de l'accompagnement afin de créer du lien avec la famille et permettre une meilleure poursuite du suivi.

Monsieur et Madame étaient informés que leur logement serait facilité si l'un d'eux travaillait, mais la confirmation de cela par le service logement de la mairie auprès de Monsieur l'a remobilisé en ce sens. Madame ne souhaitant pas travailler, nous avons soutenu Monsieur dans ce projet qui a pris du temps à se concrétiser après une longue période d'inactivité. Il accepte de débiter un suivi avec le PLIE et trouve, par ce biais, une formation dans le tri des déchets. Il fait également des stages en déchèterie et peut nous dire qu'il se sent valorisé par les retours de ses formateurs. A la fin de sa formation, Monsieur réussit à trouver un emploi par ses propres moyens. Il est alors embauché en CDD et toujours sous contrat lors de sa sortie du CHRS.

A. est maintenu en grande section de maternelle en 2020 et il en tire bénéfice. Les constats de la maîtresse sont encourageants (progrès dans les apprentissages, meilleur lien avec ses camarades, moins d'absentéisme...). Un lien régulier avec l'école a été mis en place et nous avons pu participer à plusieurs équipes éducatives. Le travail en partenariat avec le CMPP était, quant à lui, plus fragile, mais les prises en charges d'A. ont pu se poursuivre après sa sortie du CHRS.

Le couple a reçu une proposition de logement sur une commune voisine, et sont relogés début décembre 2020.

C. BOUVET, AS et E. THOISON, CESF

L'ACCÈS À L'EMPLOI

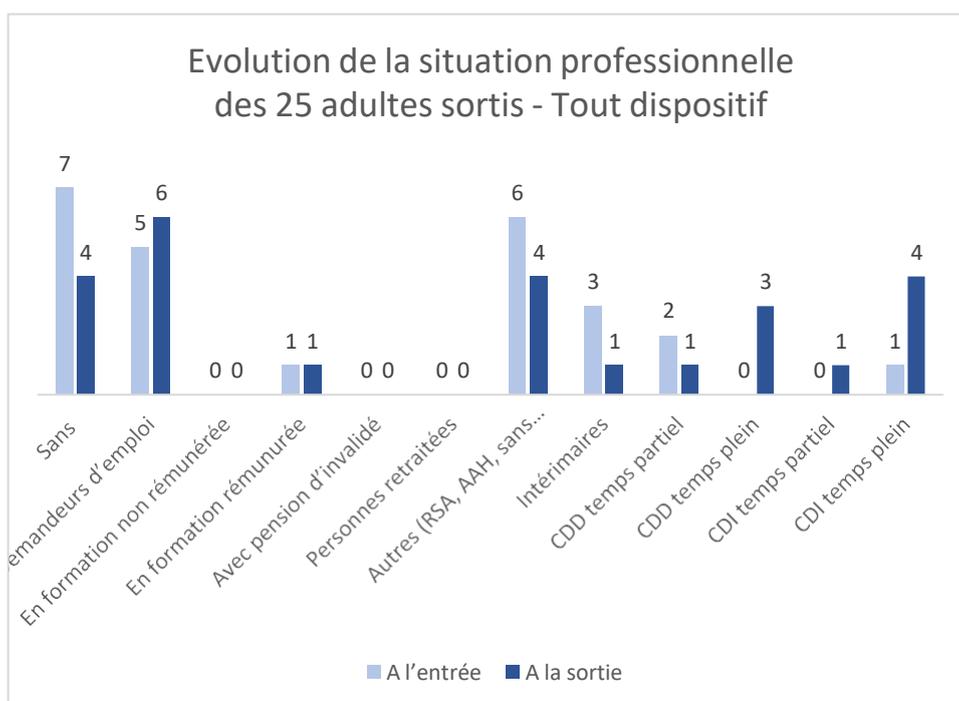


De par leur parcours et leurs difficultés et dans un contexte économique et social compliqué, les personnes orientées en CHRS sont le plus souvent sans emploi (ayant quitté le milieu professionnel depuis plusieurs années ou n'ayant jamais travaillé). La recherche d'emploi se heurte également à des problèmes de régularisation, un manque de stabilité au niveau de l'hébergement, et des difficultés pour les mères d'enfants en bas-âge de trouver des modes de garde.

Quand elles sont en activité, les personnes accueillies sont dans une situation professionnelle précaire.

Elles sont alors accompagnées à élaborer, **définir et construire un projet de formation ou professionnel personnalisé**, adapté à leurs compétences et qui s'appuie sur **le partenariat avec les organismes compétents (Missions Locales, Pôle Emploi, Associations intermédiaires...)**.

Certaines des personnes accueillies sont très loin de l'emploi. Leur adaptation au rythme et aux relations de travail est rendue compliquée par des problèmes de santé ou des fragilités psychologiques qu'il faut prendre en compte pour ne pas les mettre en difficulté ou en situation d'échec.



L'accompagnement social vise à trouver au cas par cas les moyens d'**assurer leur stabilité financière** (ouverture des droits aux prestations, Allocation Adulte Handicapé), pour certains **une activité professionnelle à temps plein, ou adaptée** (ex : temps partiel).

Sur les 18 adultes sortis du dispositif CHRS-INSERTION en 2020, seuls 3 étaient en situation d'emploi à l'accueil (dont 2 CDD temps partiels et 1 en intérim). Ils sont 7 à la sortie (dont 4 en CDI).

Parmi les 11 personnes restées sans emploi (dont 5 ont été relogées dans le parc public et 2 réorientée sur du logement temporaire, 1 relogement en pension de famille, 1 décès et 2 ruptures de contrat) toutes perçoivent les prestations sociales nécessaires à leur stabilisation financière.

1 personne est en formation rémunérée, **3** personnes perçoivent l'AAH et le RSA sans projet professionnel à définir, **5** sont en recherche d'emploi.

Nous notons donc une amélioration de la situation vis-à-vis de l'emploi des personnes sorties en 2020 par rapport à leur situation à leur arrivée. Cependant nous constatons une légère baisse du nombre de personnes sorties en emploi par rapport à 2019 (**7** contre **9**).

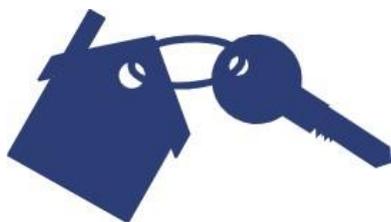
Ceci peut s'expliquer par la difficulté de trouver un emploi et d'être accompagné par les services compétents au vu de la crise sanitaire, des périodes de confinement et de réduction de l'activité salariale.

La situation des 6 adultes sortis du dispositif AltHo-URGENCE FAMILLES reste stable avec **3** adultes sans emploi et **3** adultes en emploi à l'entrée comme à la sortie.

Cependant nous notons une évolution dans le type d'emploi, plus stable à la sortie (**1** CDI temps plein et **2** CDD temps plein contre **1** CDI temps plein et **2** intérimaires).

La personne sortie du dispositif URGENCE en 2020 est entrée 8 mois auparavant, enceinte et sans régularisation administrative. Elle a donné naissance à son fils au sein de notre CHRS puis a été orientée vers un centre maternel où se poursuivront ses démarches administratives et d'insertion sociale et professionnel

L'ACCÈS AU LOGEMENT



Après avoir accompagné les personnes hébergées à faire évoluer et stabiliser leurs situations personnelles (régularisation, soins, accès aux droits) et financières (allocations, emplois, remboursement des dettes), l'objectif est de les préparer et **les faire accéder à un logement pérenne, autonome ou adapté.**

Le recueil exhaustif des éléments du parcours des personnes accueillies effectué à l'admission, et les premiers temps de l'accompagnement permettent progressivement de **mettre en évidence les événements et les problématiques ayant conduit les personnes à se retrouver sans domicile, en situation d'isolement et à recourir à une demande d'hébergement.**

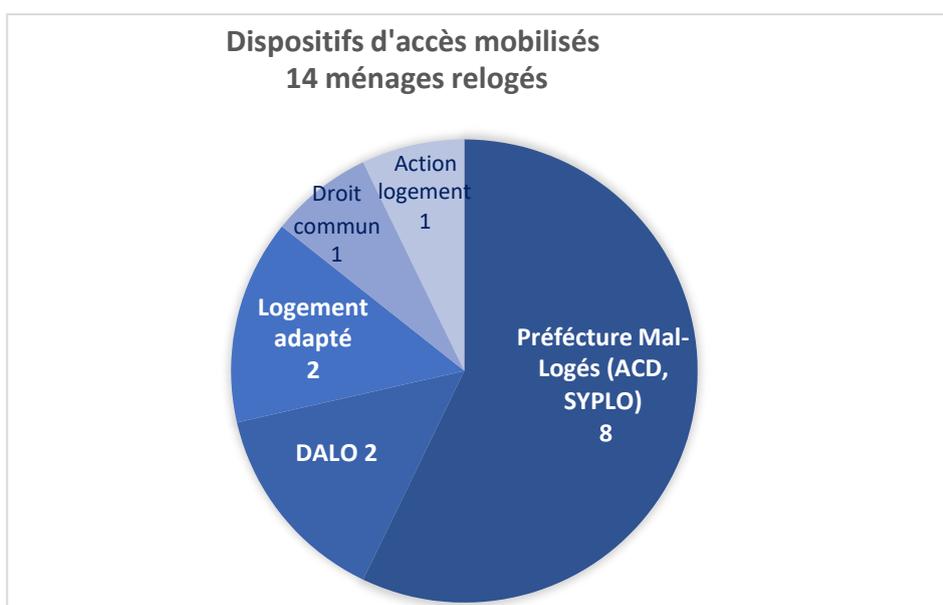
Les personnes admises en centre d'hébergement ont pour la plupart connus sur plusieurs années de nombreux modes et ruptures d'hébergements (chez des tiers, en hôtel, en centres d'hébergement...), et rares sont ceux qui ont eu dans le passé leur propre appartement.

S'il s'inscrit très tôt dans les objectifs, pour marquer l'accueil en CHRS comme une étape de transition, **le projet logement se construit avec les personnes dans le temps, nécessaire pour retrouver une stabilité certaine** (équilibre physique, psychologique, financier...).

L'accompagnement proposé doit être pensé comme un travail de prévention qui doit être mis en œuvre en amont pour éviter dans l'avenir de nouvelles ruptures.

À la suite du dépôt d'une demande de logement social renouvelée annuellement et actualisée régulièrement (sur le Système National d'Enregistrement (SNE) ou auprès d'une mairie), **plusieurs dispositifs prioritaires d'accès au logement pour les sortants d'hébergement prêts au relogement sont mobilisés :**

- Via le contingent du « **Préfecture- Mal logés** » avec le repérage des ménages prioritaires enregistrés dans le **SYPLO** et ceux labélisés par l'Accord Collectif Départemental (**ACD**)
- **Action Logement** pour les personnes en activité
- Le Droit Au Logement Opposable est engagé à l'initiative des ménages



LE PÔLE PROSPECTION

Les établissements de l'association COMMUNAUTE JEUNESSE, accueillent au sein de leurs différents dispositifs d'hébergement, des personnes seules et des familles dont l'objectif final est l'accès à un logement autonome, adapté et pérenne.

L'entrée dans le logement concrétisera et ponctuera leurs parcours d'insertion et le travail d'accompagnement engagé sur plusieurs mois, voire années, avec les professionnels, pour stabiliser dans le temps leur situation.

Pour assurer mieux encore cette mission, l'Association a souhaité **mobiliser d'autres moyens, au-delà des dispositifs d'accès prioritaires existants, afin de multiplier et d'optimiser les propositions faites aux ménages, travaillant si possible à l'adéquation de la singularité de chaque situation et ses besoins avec l'offre de logement.**

Ce travail engagé dès 2019 par l'équipe du Logis-Mons, se déploie depuis l'année 2020 par la mise en place d'un pôle PROSPECTION.

Les objectifs visés :

Permettre aux ménages hébergés et accompagnés d'accéder à un logement autonome adapté à leur situation sociale et financière et à leurs besoins.

Et **créer pour se faire un partenariat de confiance,**

• **5 ou 6 des bailleurs (91 et hors département)**

Action Logement

Pour accéder à des propositions de logement en direct, et pour travailler sur des dossiers singuliers ou complexes.

Le public visé :

L'ensemble des ménages hébergés par l'Association COMMUNAUTE JEUNESSE **prêts au relogement** (Etablissements Jules Vallès et Femmes Solidarité).

Une équipe dédiée :

• **1** coordonnatrice

• **3** « référents logement » nommés pour deux ans dans chaque service (Jules Vallès Antenne ATHIS, Jules Vallès Antenne RIS, Femmes Solidarité)

qui se réunissent chaque trimestre (priorisation des situations des ménages à soumettre aux bailleurs – infos sur le partenariat et les dispositifs d'accès au logement - ajustements).

Des outils dédiés :

• Une boîte mail dédiée à cette activité a été créée prospection@comjeun.fr et transmis au bailleur, à Action Logement, et au service ACD de la DDCCS.

• Un tableau des ménages dits « prêts au relogement », et des Fiches candidats ont été créés à destination des bailleurs.

Ces deux outils sont actualisés chaque mois afin de transmettre des éléments les plus proches possibles de la réalité.

La liste des ménages prêts au relogement sont envoyés au SIAO afin qu'ils soient enregistrés dans le SYPLO par le pôle **PROSPECTION**.

*

LES RENCONTRES ORGANISEES EN 2020 POUR CONFIRMER ET DEVELOPPER LE PARTENARIAT

Des procédures spécifiques ont été construites et adaptées aux demandes de chaque partenaire.



Immobilière 3F

Le travail partenarial enclenché en 2019 s'est confirmé avec Madame DA SYLVA, (responsable développement clientèle) et Madame DA COSTA (assistante commerciale).

Le tableau des ménages dont les demandes correspondent à leur parc est adressé chaque mois. Le travail partenarial enclenché en 2019 avec ICF habitat s'est également confirmé avec Monsieur NEUVILLE (responsable clientèle, adjointe directeur territorial) et Madame HUBAUD (responsable gestion locative). Le tableau de 5 ménages prêts au logement et les fiches candidats associés sont adressés chaque mois (dont les demandes correspondent à leur parc).



Groupe ActionLogement

Une première rencontre a eu lieu avec Madame PELTIER (responsable pôle social) en septembre 2020. Deux conventions ont été rédigées pour le relogement de 7 ménages et 3 baux associatifs par an et vont être signées avant mai 2021.

Une rencontre a été organisée pour reprendre le partenariat amorcé en 2017 avec Madame CASTALDI, Madame LEROUX et Madame LOUALE (conseillères en économie sociale et familiale chargées de location ACD/DALO).

Les fiches candidats (dont les demandes correspondent à leur parc) sont adressés chaque mois.



Le travail partenarial a été engagé en fin d'année avec Madame MICHAU, (responsable commercialisation Grand Est).

Le tableau des ménages prêts au logement et les fiches candidats sont adressés mensuellement.

Le pôle prospection a rencontré en décembre 2020, Monsieur SAIDANI (directeur territorial régional) qui intervient sur le secteur du 91 et 77 notamment. Les dossiers des candidats des ménages prêts au logement de l'association, postulant sur leur plateforme AL'in, seront soutenus. Cette rencontre a également permis d'être informé sur la restructuration d'Action logement, leurs nouveaux outils, dispositifs (service de conseil social) et aides proposées.

Les fiches des candidats salariés prêts au logement sont adressées.



Marie-Alice VAUTRIN
Chargée de Mission ACD

Pôle Hébergement Logement - Bureau Accès au Logement
Tél : 01 69 87 30 18
www.essonne.gouv.fr



DDCS
Espace Europe 1 - CP 8002
5/7 rue François Truffaut
91008 EVRY-COURCOURONNES CEDEX

Des échanges réguliers sont faits avec Madame VAUTRIN, (chargée de la mission ACD à la DDCS) concernant des dossiers complexes ou des renouvellements. Elle a été informée de la mise en place du pôle prospection et son fonctionnement, qui devient son principal interlocuteur.

PERSPECTIVES 2021

Pour 2021, nous souhaitons pouvoir travailler avec d'autres bailleurs, voire avec des collectivités.

La concrétisation de ce travail, avec l'instauration confirmée ou à construire d'une relation partenariale de confiance, sera nous l'espérons effective sur l'année 2021.

Il faudra cependant considérer les difficultés remontées par nos partenaires : baisse des taux de rotation due à la crise sanitaire, priorisation des publics (handicap, violences conjugales) et exigences quant au niveau de revenus. Le reste à vivre exigé reste souvent trop haut pour les ménages hébergés présentant des minimas sociaux et de faibles ressources qui sont prêts à être relogés.

Le pôle prospection travaille auprès des équipes à mise à jour rigoureuse et régulière des dossiers et à l'adéquation des projets d'accès au logement des personnes à la réalité de l'offre.

L'accompagnement social participe à **adapter le projet aux attentes et aux besoins de la personne avec la réalité de l'offre existante** (type d'appartement, délai d'attente avant proposition).

Malgré la multiplicité des dispositifs priorisant l'accès aux sortants d'hébergement, **cette offre reste insuffisante pour les ménages au faible niveau de ressources.**

Au-delà des critères administratifs et financiers, **un ménage peut être prêt au logement, mais avoir besoin du maintien d'un suivi social afin de garantir la pérennisation de sa situation sociale, budgétaire ou familiale :**

- Un accompagnement social de droit commun (CCAS / MDS).
- Un accompagnement spécifique lié à la gestion du budget MAJ (Mesure d'Accompagnement Judiciaire) ou une Mesure de protection juridique des majeurs (Tutelle-curatelle).
- Les mesures d'accompagnement sociales relatives au Handicap (ex : Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)).
- Un accompagnement spécifique lié à la protection de l'enfance (Aide Educative à Domicile (AED) et L'Assistance Educative en Milieu Ouvert (AEMO))
- Une mesure d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL ou ASLL).
- La mise en place de repas à domicile, d'une intervenante ménagère pour l'entretien du logement, d'un passage par des infirmiers, d'associations diverses d'aide à la personne en fonction des besoins repérés.

La mise en place de ces mesures est réfléchie et travaillée en amont avec les personnes accompagnées.

Pour certains, au regard des difficultés ou des attentes exprimées, se construit progressivement une orientation vers un logement pérenne adapté (pension de famille) destiné aux personnes qui rencontrent des difficultés à vivre seules dans un logement individuel

L'ACCÈS À LA CULTURE ET AUX LOISIRS

LE POLE CESF DE L'ASSOCIATION COMMUNAUTE JEUNESSE

Depuis 2019 le « Pôle CESF » complète et enrichi l'accueil et l'accompagnement socio-éducatif individualisé assuré par les travailleurs sociaux dans le but de favoriser les conditions d'une insertion durable et de rechercher une solution de logement pérenne et adapté.

Les 5 CESF, intervenant sur l'ensemble des services d'hébergement de l'Association, se consacrent à l'organisation et à la mise en œuvre d'actions collectives et/ou individuelles afin :

- d'**Assurer la qualité**, la mise en conformité et l'amélioration **des lieux d'hébergement** (en lien avec le service technique)
- d'**Informier et d'Accompagner dans les actes de la vie courante** (apprendre à cuisiner, à conserver les aliments.. par exemple) selon les besoins des résidents
- de **Favoriser l'accès à la culture, aux loisirs et l'exercice de la citoyenneté.**
- de **Préparer l'accès au logement.**

Des réunions et temps de travail sont organisés par service, par établissement mais aussi pour l'ensemble de l'association afin de proposer des actions transversales et de mutualiser les compétences, les moyens et les outils (centralisation sur un support informatique).

L'« égal accès à tous à la culture et aux loisirs », promu par la loi d'orientation du 29 juillet 1998 (art.140) pose l'**existence d'une exclusion culturelle des publics précaires de par leur situation socio-économique, ou de personnes dépourvues de toute référence culturelle.**

Il reste aujourd'hui très dépendant du niveau des ressources et de formation, de la catégorie socioprofessionnelle, et du lieu de résidence des personnes.

Le droit à la culture des plus démunis ne constitue pas une priorité d'intervention pour les pouvoirs publics (pas d'application volontariste par loi ou décret) et **s'apparente plutôt à une déclaration de principe**. Même si l'accès à la culture n'est pas intégré dans les financements et ne fait pas partie du 'cahier des charges' ou des obligations légales, **l'Association Communauté Jeunesse organise depuis longtemps des modes d'accès à la culture pour les personnes accueillies** sur ses services d'hébergement.

Ces actions veulent dépasser de simples préoccupations occupationnelles et veulent favoriser :

- **Le développement personnel : retrouver du plaisir, reconnaître et développer des compétences,**
- **Un levier d'insertion : rompre l'isolement en créant des interactions et donc du lien social.**
- **Le partage d'un moment ludique et conviviale enrichissant les relations entre parents enfants et travailleurs sociaux.**
- **La cohésion sociale et la citoyenneté par rencontre avec l'autre et l'inscription dans son environnement.**

Ces actions sont déclinées en sorties culturelles, ateliers organisés en interne et temps conviviaux (organisés sur le collectif Caron à Athis-Mons et le semi-collectif de Morsang).

Les modalités de conception et d'organisation de ces sorties et de ces ateliers qui s'inscrivent dans les projets d'établissements, ont évoluées avec le temps car peuvent se heurter à certaines limites :

- Du côté des personnes accompagnées : Peu de demande car elles sont d'abord préoccupées par leurs difficultés, soit parce-que la culture représente un domaine qu'il leur semble étranger voire défendu.
- Du côté des travailleurs sociaux : Une priorisation des actions en faveur de l'accès aux droits, de l'emploi, du logement, du soin.
- Du côté du mode d'hébergement : l'hébergement dans le diffus privilégié par l'Association rend difficile la mobilisation des personnes.

Des moyens spécifiques sont donc mis en place pour travailler à cette question :

Chaque équipe éducative inclue une Conseillère en Economie Sociale et Familiale qui travaille en lien avec les travailleurs sociaux et ses collègues des autres services à : **proposer une offre adaptée d'évènements (fête des résidents), d'activités et de sorties ; développer un réseau et inscrire les ménages dans leur environnement (centres sociaux, équipements, associations sportives).**

Les CESF coordonnent l'organisation des sorties puis les travailleurs sociaux échangent autour de ce projet avec les personnes hébergées en vue de leur inscription. Une participation financière symbolique est toujours demandée.

Le Conseil à la Vie Sociale, notamment au travers de leurs enquêtes auprès des personnes accompagnées, est force de proposition.

De janvier à février 2020, plusieurs ateliers et sorties culturelles et sportives ont été mis en place :

- Un goûter pour réunir les personnes des différents services a été proposé et a réuni **22** hébergés (**14** adultes et **8** enfants).
- Un atelier autour du thème de la chandeleur a eu lieu au collectif Caron réunissant les personnes hébergées sur place et dans le diffus, **15** hébergés (**5** adultes et **10** enfants).

- Une sortie au Louvre avec **21** résidents (**7** adultes et **14** enfants) a pu s'effectuer, comprenant le trajet en transport en commun et la visite des salles sur la thématique de l'Egypte.
- Les CESF avaient en amont élaboré ce projet et sollicité le champ social de Paris afin de bénéficier de la gratuité de l'entrée au Louvre.
- Une sortie à la patinoire avec **12** hébergés (**3** adultes et **9** enfants) s'est également réalisée.

A partir du mois de mars, **les mesures gouvernementales liées à la crise sanitaire n'ont pas permis d'assurer de manières régulières des temps collectifs** et la mise en place d'ateliers ou de sorties communes. Cependant, **afin de rompre l'isolement et maintenir du lien social, des aménagements sur le collectif Caron et le semi-collectif de Morsang sur Orge ont été pensés.**

- Des réunions collectives, des moments d'échanges ont pu s'organiser dans les jardins quand le temps s'y prêtait. Des temps conviviaux en effectifs réduits ainsi que des activités extérieures, telles que de la marche, jeux de plein air, peinture ont été proposés.
- Un atelier jardinage s'est tenu tous les 15 jours de mai à juillet au collectif de Caron. Cette activité consistait à désherber, semer des graines pour faire pousser des fleurs et planter des légumes.
- Y participait de **1** à **4** résidents par séance.



De plus, afin de soutenir les ménages pendant les périodes de confinement il leur a été proposé la mise à dispositions de carnets de jeux, de coloriages, de jeux de société...

Les équipes éducatives n'ont pas cessé de réinventer et de s'adapter à la situation.

L'EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ

La **loi n°2002-2 du 2 janvier 2002** réaffirme la place prépondérante des personnes accompagnées afin de garantir l'autonomie, la protection des personnes et l'exercice de leur citoyenneté.

Pour ce faire, elle institue une forme de participation : **le Conseil de la vie Sociale.**

L'Association Communauté Jeunesse a toujours eu à cœur de faire vivre et faire évoluer cette instance pour en faire un véritable espace d'expression et de participation des personnes accompagnées dans la mise en œuvre de leur accueil.

Il s'agit de favoriser et soutenir les échanges autour de :

- La citoyenneté
- La capacité à prendre la parole, à débattre

- Le pouvoir de prendre des initiatives et d'influer sur son environnement
- Le pouvoir de revendiquer une qualité de service.

Cela requiert un fort volontarisme car il existe des difficultés qui peuvent compliquer la mise en œuvre d'un CVS :

- Les personnes sont principalement centrées sur leurs problématiques et projets individuels.
- Leur mobilisation est souvent contrainte par des soucis d'organisation (travail, garde d'enfants, déplacement).
- L'hébergement dans le diffus complexifie l'émergence de préoccupations et mouvements collectifs.

Son sens et son organisation sont ainsi régulièrement interrogés pour garantir sa pérennité.

En 2020, il réunit :

- **1** représentant des résidents des services d'hébergement et d'accompagnement social de l'Association (suite au relogement du 2^e au cours de l'année)
- **2** représentants du personnel (**1** titulaire et **1** suppléant).

Ils ont rencontré 1 fois en début d'année 2020 la Directrice et un membre du Conseil d'Administration pour **questionner, donner leur avis, et ceux des autres personnes accompagnées (questionnaires individuels) sur la qualité des accompagnements et des hébergements, l'animation de la vie institutionnelle, et les activités.**

Le CVS, dans l'exercice de la citoyenneté et pour l'intérêt général, a été force de proposition en 2019 en initiant et en organisant la mise en place d'ateliers autour de l'initiation aux premiers secours par l'association Croix-Rouge et de la prévention contre le VIH et les Hépatites virales par l'association AIDES. Ces actions avaient été reconduites pour 2020, mais malheureusement elles n'ont pas pu être maintenues.

Compte tenu de la crise sanitaire, le CVS n'a pas pu poursuivre ses rencontres et ses actions en 2020. Une réflexion est en cours afin de permettre à ses membres de se réunir sous d'autres modalités (telle qu'en visioconférence) et de recueillir à nouveau les besoins et questions des ménages hébergés.

LA SÉCURITÉ DES COLLECTIFS

L'Établissement Jules VALLES dispose d'une équipe de 5 veilleurs qui travaillent à tour de rôle les nuits et les weekends. Ils assurent une veille au sein du collectif Caron d'Athis-Mons et des temps de présence au sein du semi-collectif de Morsang-sur-Orge, afin de garantir la sécurité et le bien-être des résidents.

La présence des veilleurs sur les collectifs permet également aux résidents d'échanger au besoin ou d'être soutenu dans une situation d'urgence.

Le rôle des veilleurs est complémentaire à celui des travailleurs sociaux, leur mission est différente mais l'orientation de travail se veut semblable.

L'enjeu des interactions entre résidents et veilleurs n'est pas le même qu'avec les travailleurs sociaux, ce qui permet parfois aux résidents de se saisir autrement de ces temps d'échange et d'y adresser d'autres sujets.

Les transmissions écrites et orales entre veilleurs et travailleurs sociaux ainsi que les réunions qui les rassemblent permettent de **réfléchir autour des situations de chaque résident des collectifs, d'adapter le positionnement à avoir et d'orienter singulièrement le travail pour accompagner au plus juste**

chaque personne. En réunion, est abordé l'avancée des situations et les évènements importants qui ont pu avoir lieu sur les collectifs et/ou pour les résidents.

Veilleurs, travailleurs sociaux, chef de service et psychologue peuvent croiser leurs réflexions et envisager une uniformisation des pratiques.

En plus des réunions mensuelles avec les travailleurs sociaux, l'équipe de veilleurs bénéficie d'une réunion trimestrielle avec les chefs de service et le psychologue du CHRS.

Par ailleurs, **les veilleurs sont en lien avec les chefs de service et peuvent solliciter le cadre d'astreinte en cas de besoin, questionnement ou urgence le nécessitant.**

LA QUALITÉ DES HÉBERGEMENTS

L'intervention des CESF :

L'une des missions principales des CESF consiste à veiller à la qualité des hébergements proposés.

Il s'agit d'organiser les nouvelles arrivées et les départs de résidents, de **veiller à ce que les résidents nouvellement arrivés prennent leurs marques dans de bonnes conditions. Cela passe par exemple par la prévention des risques domestiques.**

Un affichage de sécurité est prévu pour chaque lieu d'hébergement, dans le but de sensibiliser et de prévenir tout accident.

Depuis 2019, il a été organisé la remise en place d'état des lieux intermédiaires, au cours de l'hébergement pour garantir un suivi et sensibiliser les résidents à l'importance de l'entretien régulier de son lieu de vie. Ce travail a également impulsé une réflexion sur le suivi des immobilisations d'achats (mobilier, électroménager, etc...) et l'inventaire des équipements sur chaque hébergement, en lien avec le service comptabilité de l'association.

L'association, à travers le Pôle des CESF, veille annuellement au **respect de normes de sécurité, à la mise en conformité des équipements et à leur vérification** (extincteurs, trappes de désenfumage, vérification tableaux électriques, sécurité incendie sur les collectifs, ...). **Les CESF ont la charge de veiller au bon déroulement des interventions d'entreprises extérieures et des exercices d'évacuation incendie mis en place sur les collectifs.**

Aussi, dans un souci d'économie et d'écologie, les CESF ont pour mission de créer un maillage partenarial composé d'entreprises, d'associations ou encore de particuliers, autour du dons (Jeux, mobilier, vaisselle, linge de maison...).

Grâce à leur travail de prospection et de sollicitation auprès des différentes enseignes telles que : Mattel, Carrefour Solidarité l'association a pu récolter des biens matériels qui ont permis d'améliorer la qualité des hébergements.

Interventions individuelles :

Au-delà des états des lieux entrants / sortants et intermédiaires, les CESF travaillent en lien avec les équipes éducatives et techniques afin d'intervenir sur différentes problématiques repérées :

- Aménagement ou réaménagement d'une pièce
- Utilisation d'un appareil électroménager et son entretien
- Occupation du logement et respect de son environnement
- Règle d'hygiène, d'entretien...
- Prévention des accidents domestiques
- Conseils sur la santé et l'alimentation
- Suivi des interventions techniques de l'association et d'entreprises extérieures
- Lien avec les gardiens, bailleurs, agences immobilières...

Durant l'année 2020, au sein de l'antenne Ris-Orangis, **5** résidents de Caron ont bénéficié d'un accompagnement par la CESF (**1 à 2** rendez-vous) pour évoquer l'**alimentation** (conservation des aliments, équilibre alimentaire, cuisiner à moindre coût...). Elle a également traité les questions de **l'utilisation des appareils ménagers et l'entretien des logements**.

Les résidents hébergés sur le dispositif de Caron ont bien repéré la présence et la fonction de la CESF et la sollicite ponctuellement.

Au sein de l'antenne d'Athis-Mons, **2** résidents du semi collectif de Morsang ont pu bénéficier d'action individuelle dans leur logement (**4** visites à domicile).

La CESF a pu traiter l'alimentation (quelles denrées alimentaires, repas équilibré, gestion du budget...), l'entretien du réfrigérateur (comment consommer et congeler les aliments...).

Ces actions ont permis d'élargir le champ d'intervention et traiter les questions de **l'entretien du logement, de la literie, du linge....**

Elle est également intervenue auprès d'une famille afin de l'accompagner aux **repérages du secteur d'habitation et des lieux de loisirs pour y inscrire les enfants**. Elle a assuré des **visites à domicile ainsi que des accompagnements extérieurs**.

L'intervention des services techniques :

Les services techniques de l'Association COMMUNAUTE JEUNESSE rassemblent 1 chef d'équipe (parti à la retraite en Juillet), **4** ouvriers, **1** agent de service d'entretien.

Leur travail s'articule avec les 4 CESF du Pôle et les équipes éducatives, afin de participer à offrir aux personnes accueillies un accompagnement et un hébergement de qualité et à les préparer à l'accès à un logement pérenne et adapté.

Afin de renforcer et d'optimiser la coordination et la complémentarité des interventions éducatives-techniques dans l'intérêt des ménages hébergés, un travail de restructuration des services techniques a été engagé en 2019, suspendu par la crise sanitaire et en cours de finalisation sur 2021.

Les ouvriers polyvalents interviennent sur les **109 lieux d'hébergement de l'Association** et les bureaux des services : plomberie ; électricité ; désinsectisation ; entretien des véhicules ; équipement et rénovation des lieux d'hébergement et des bureaux de services (enduit, peinture...), petits dépannages, déménagements, etc..

Dans les **77 lieux d'hébergements de l'Etablissement Jules Vallès :**

→ **569 Interventions ont été réalisées**

Nous avons relevé sur l'année 2020 de nombreux dégâts des eaux causés par le voisinage, des délais relativement longs pour le traitement des interventions et la prise en charge par les assurances et services compétents.

Le parc locatif ayant parfois besoin d'être renouvelé pour améliorer l'accueil des personnes, les ouvriers ont travaillé à la remise en état de 16 appartements, de 4 logements à rendre ; et à l'aménagement de 2 nouveaux logements.

L'agent d'entretien s'occupe du nettoyage des bureaux du siège, des parties collectives des sites de Morsang et Caron. Les besoins ayant évolué, son temps de travail sur le collectif de Caron a été augmenté en fin d'année 2019 ainsi que le temps dédié pour les appartements.

→ Afin d'optimiser l'accueil des personnes et des familles, **26 appartements** ont été nettoyés avant leur remise à disposition.

Au cours des premières semaines de la crise sanitaire, l'impossibilité pour les travailleurs sociaux et les services techniques de pouvoir se déplacer sur les lieux d'hébergement et à domicile, ont limité le travail des professionnels pour intervenir sur la question du « savoir habiter » (l'une des missions des services) qui ont parfois constaté pour les situations les plus fragiles une certaine **dégradation des logements des**

personnes ou loués par l'association : fuites, occupation continue, manque d'entretien, de désinsectisation...

Ainsi, un soutien financier a été sollicité et obtenu auprès du Groupe KINGFISHER pour réaliser d'importants travaux de rénovation et d'aménagement qui seront réalisés en 2021.

d. Les sorties

CHRS-INSERTION

- 14 ménages**
- 46 personnes sorties**
 - 12 femmes
 - 6 hommes
 - 28 enfants



11 ménages relogés dont :

- 9 ménages relogés dans le parc public (29 personnes)
- 2 ménages relogés en logement adapté (7 personnes) dont 1 ménage relogé en pension famille (1 personne) et 1 en logement temporaire (6 personnes)

2 ménages « autres sorties » (7 personnes) dont :

- 1 monsieur décédé du COVID, 1 famille retournée à l'hôtel sans s'installer (6 personnes)
- 1 ménage hébergé par un tiers et 2 personnes d'un même ménage qui sont sorties suite à une séparation et une décohabitation familiale (3 personnes).

- **Durée moyenne de séjour = 35 mois**

Nous constatons que la durée moyenne de séjour des personnes sorties en 2020 est en hausse par rapport à l'année 2019. Deux raisons peuvent justifier cela :

- La situation sanitaire a retardé l'accès au logement de certaines personnes sorties en 2020 (propositions de logement, réponses de CAL ou signatures de bail décalées).
- Pour 4 des ménages relogés en 2020, un suivi plus long a été nécessaire au vu de leurs problématiques et afin de s'assurer de la stabilité de leur situation une fois sortis du CHRS.

TAUX DE SORTIE*	vers un logement de droit commun ou adapté	vers un autre dispositif d'hébergement
44,21 %	84,57 %	14,29 %

*(hors personnes à droits incomplets)

AltHo-URGENCE FAMILLES

Une mère de famille monoparentale hébergée sur le dispositif de l'AltHo-URGENCE FAMILLES avec ses 2 filles est décédée au cours de l'année 2020, ce qui a engendré la sortie du dispositif de ses enfants qui ont été accueillies par le père d'une d'entre elles. Ce relai complexe et sensible a été accompagné et soutenu par le service.

- 4 ménages**
- 18 personnes sorties**
 - 4 femmes
 - 2 hommes
 - 12 enfants

En 2020, **4 ménages** sont sortis du dispositif AltHo-URGENCE FAMILLES :

- **3 ménages** ont été relogés dans le Parc public (15 personnes)
- **1 famille monoparentale** est sortie suite au décès de la mère de famille, les **2 petites** ayant été confiées au père de l'une d'entre-elles.(3 personnes)

Durée moyenne de séjour = 37.6 mois

En 2020 la durée moyenne de séjour des personnes sorties du dispositif AltHo-URGENCE FAMILLES est en hausse.

2 des **4** ménages, composés de **6** et **7** personnes, étaient prêts au relogement mais les propositions ont tardé à arriver du fait de la pénurie de grands logements (leur prise en charge a donc duré 3 ans et demi et 5 ans).

TAUX DE SORTIE	vers un logement de droit commun ou adapté	vers un autre dispositif d'hébergement
33,96 %	83,33 %	0,00 %

URGENCE

En 2020, **1 ménage** est sorti du dispositif URGENCE, la dame a été orientée en Centre maternel avec son enfant.

La personne sortie du dispositif URGENCE en 2020 est arrivée enceinte et a donné naissance à son enfant au CHRS.

Durée moyenne de séjour = 6.26 mois

Des difficultés dans le lien mère-enfant ont très vite été repérées et ont donné lieu à un partenariat avec la MDS et une orientation rapide vers une structure adaptée.

TAUX DE SORTIE	vers un autre dispositif d'hébergement
33,33 %	100,00 %

PARTICIPATION ACTIVE ET ENGAGÉE
AUX INSTANCES DE COORDINATION ET DE DÉCISION DU TERRITOIRE
SUR LES QUESTIONS DE L'HÉBERGEMENT ET DU LOGEMENT

CCAPEX de l'Essonne (Commission départementale de Coordination
des Actions de prévention des EXpulsions locatives)

L'Association COMMUNAUTE JEUNESSE est membre depuis 2016 en tant que représentante des associations d'insertion par le logement (elle partage son siège, par roulement avec l'AISH, le CRE, SNL et TOUT AZIMUT).

La CCAPEX vise à piloter la stratégie de prévention des expulsions et à coordonner l'action des différents acteurs du département (DDCS, CD, CAF, ADIL, FSL, représentant des maires, des associations de locataires, BDF préfecture service des expulsions...).

La commission est copilotée par l'État et le Conseil départemental.

La CCAPEX examine des situations de locataires menacés d'expulsion pour impayés de loyers/et ou troubles du voisinage (6 dossiers étudiés par ½ journée). Le référent du ménage ayant saisi la CCAPEX et le bailleur sont entendus. Elle formule des avis et recommandations.

L'Association COMMUNAUTE JEUNESSE apporte son éclairage et son expertise pour participer à sa mission de prévention des expulsions locatives.

En 2020, l'essentiel des séances ont eu lieu par audioconférence du fait de la crise sanitaire. Sophie MAHE coordinatrice du LOGISMONS y siège pour l'Association COMMUNAUTE JEUNESSE toutes les 5 semaines.

CLIL de Draveil (Commission Locale d'Impayés de Loyers)

L'Association COMMUNAUTE JEUNESSE est membre depuis 2018 en tant que représentante des associations d'insertion par le logement à la demande de la MDS de Draveil qui en assure le pilotage.

Les CLIL vise à repérer les difficultés des ménages ayant un « impayé naissant » et à coordonner les interventions à une échelle de proximité des différents acteurs (MDS, bailleurs, UDAF, Service Logement Draveil, FSL..) favorisant un traitement d'impayés locatifs le plus en amont possible de la procédure, en général, avant l'assignation.

L'Association COMMUNAUTE JEUNESSE y apporte également son éclairage et son expertise pour participer à sa mission de prévention des expulsions locatives.

Les CLIL se déroulent pour chaque bailleur en moyenne 1 fois par trimestre. Malheureusement en 2020 aucune CLIL n'a été maintenue en raison de la crise sanitaire.

Sophie MAHE coordinatrice du LOGISMONS y siège pour l'Association COMMUNAUTE JEUNESSE.

Conférences Intercommunales du Logement (CIL)

L'Association participe aux CIL Cœur d'Essonne depuis 2016 (Directrice) et du Grand-Orly Seine Bièvre ETP12 (Directrice adjointe) mise en place en novembre 2019.

Leur rôle est de définir la politique intercommunale des attributions de logements sociaux et de gestion de la demande, formalisée dans un document-cadre, la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA).

La CIL est co-présidée par le président de l'EPCI et le préfet de département et réunit tous les acteurs du logement social à l'échelle du territoire (représentants des collectivités, représentants des bailleurs sociaux, représentants des usagers et associations).

La présence de l'Association COMMUNAUTE Jeunesse permet de participer à la mobilisation des CIL en faveur du droit au logement en assurant les objectifs et les enjeux des Accords Collectifs, de la loi SRU de 2000 (25% de logements sociaux dans chaque commune) ; l'amélioration de la coordination des acteurs, de l'adéquation offre et besoins ; le relogement des publics prioritaires à hauteur de 25% des attributions (loi Egalité et Citoyenneté de 2017 mise à jour par la loi Elan)

La CIL permet d'identifier et de répondre à des enjeux et des besoins locaux grâce à des diagnostics et états des lieux assez fournis, détaillés.

Les sujets sont nombreux, la période compliquée et le calendrier resserré pour assurer la qualité des échanges et des interventions (crise sanitaire imposant le distanciel avec une multitude de participants). Il reste néanmoins essentiel de participer à cette mobilisation associative en CIL (importance rappelée par la Fédération des Acteurs de la Solidarité - FAS -dont l'Association a signé un texte de positionnement en mars 2021) pour participer à la lutte contre le mal-logement et le respect des obligations légales en la matière.

Commission de médiation DALO de l'Essonne (COMED) et le Comité de veille DALO

En Essonne comme en Ile-de-France l'écart entre les besoins en logement des personnes défavorisées et l'offre de logements disponibles est fort. Les publics et les équipes de l'association y sont chaque jour confrontés. Le logement des personnes hébergées et l'application du droit au logement opposable est donc un véritable enjeu dans laquelle l'Association inscrit son engagement depuis sa création.

Ainsi COMMUNAUTE JEUNESSE (sa Directrice) siège à la COMEDE depuis sa mise en place en 2013 en tant que représentante des associations œuvrant dans l'insertion ou le logement des personnes défavorisées. Elle a intégré également la même année le collectif des associations essonniennes œuvrant pour le droit au logement. Le Comité veille à ce que l'accès au logement soit garanti pour les personnes les plus fragilisées, et à l'application de la loi.

En Essonne la tâche pour les associations est particulièrement difficile. L'organisation des commissions de médiation et les moyens mobilisés varient d'un département à l'autre. En Essonne le constat est questionnant, tant le nombre et les motifs de refus sont importants.

Exemple pour 2019, 4 544 recours amiables ont été déposés auprès de la COMED (4 259 recours logement et 285 recours hébergement). Sur les 4259 recours logement, 3 971 ont été examinés et seuls 693 ménages ont été déclarés prioritaires.

Pour la FAS, Pascale FOURRIER siège également au titre de la FAS Ile de France depuis 2018 au sein des **Commissions de sélection d'appels à projet Etat** concernant notamment la création de places en Centre Provisoire d'hébergement (CPH), en Foyer Jeunes Travailleurs...

2. Le logis-mons

Préambule

Comme pour l'ensemble des professionnel.les des établissements et des services de l'Association COMUNAUTE JEUNESSE, l'équipe du LOGIS-MONS a su se mobiliser et adapter sa pratique aux effets de la crise sanitaire et aux mesures de confinement : permanences physiques, transferts des appels, réunions en visio, points réguliers sur les situations particulièrement sensibles des ménages avec le psychologue.

Les deux travailleuses sociales, la coordinatrice et le psychologue ont eu le souci d'assurer une présence régulière, effective et soutenante auprès de chaque personne accompagnée et d'assurer la continuité des suivis.

Les professionnel.le.s ont souvent été les premiers témoins des incidences de cette crise et du confinement qui ont fortement fragilisés les ménages accompagnés, leur santé mentale (isolement, angoisses) comme leur situation financière avec l'arrêt de l'emploi, le blocage des prestations, la suspension des démarches de régularisation. Ils ont eu également à faire avec l'arrêt de l'activité de certains bailleurs et services sociaux, devenant ainsi les seuls interlocuteurs des ménages, obligés d'intervenir dans leur intérêt souvent bien au-delà des limites de leur mission d'Accompagnement social lié au logement (recherche d'aides financières et alimentaires, orientations vers le soin...).

La crise sanitaire a eu des conséquences économiques et sociales déjà visibles, qui vont encore certainement s'amplifier. La précarisation des ménages entrave de fait l'accès et le maintien dans le logement comme la baisse du taux de rotation dans le parc social.

Le début d'année avait été sensiblement compliqué, voire douloureux, pour cette équipe. Pour des raisons complexes, qui n'impliquaient en rien le professionnalisme du terrain, le service n'a pas été retenu par les services de l'Etat à l'appel à projet 2020-2023. L'effet a été brutal et dommageable pour les ménages comme pour le service, engagé dans la mise en œuvre de l'AVDL et du FNAVL depuis la création des deux dispositifs.

L'équipe a dû être réduite avec le départ au 1^{er} janvier 2020 de trois de ses membres (la cheffe de service et deux travailleuses sociales). Malgré, l'incompréhension, la fin du financement et la réduction des effectifs, un travail important et rigoureux a été anticipé et assuré afin de transmettre à la DDCS les dossiers des ménages en cours d'accompagnement au 31/12/2019 et de ponctuer et relayer le travail avec chaque personne, chaque famille accompagnée.

Les actions collectives financées par l'AVDL, créées et réalisées depuis 2010 par le Logis-Mons, en tant que premier opérateur de ces actions, ont dû également se suspendre auprès de divers partenaires qui regrettent la fin de ces interventions. Il s'agira de revaloriser et reconfirmer cette expertise autrement.

L'association COMMUNAUTE JEUNESSE remercie vivement les services du FSL91, qui a de son côté réaffirmé sa confiance dans l'engagement professionnel de l'équipe du LOGIS-MONS, qu'il évalue et considère depuis maintenant 13 ans, en augmentant le nombre de mois mesures ASLL attribuées au service (+76 en 2020).

En 2020, les orientations du GIP FSL ont été suffisantes et même plus importantes que ce qui était prévu dans nos objectifs conventionnels (571 mois-mesures sur 570).

Marion RIFFARD
Directrice adjointe



UN SERVICE ENGAGÉ DANS L'ACCÈS ET LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ OU PRÉCARITÉ

La question de l'accès au logement demeure un enjeu central dans l'accompagnement des personnes rencontrant des difficultés d'ordre économique, social et/ou psychologique. Pour les professionnels, il représente autant une finalité qu'un moyen pour travailler à l'insertion des ménages modestes ou fragiles.

La crise du logement perdure, voire s'aggrave¹, d'autant qu'elle est aujourd'hui impactée dès mars 2020 par la crise sanitaire qui a inévitablement de lourdes conséquences économiques et sociales qui vont encore certainement s'amplifier dans les mois à venir :

- Une précarisation des ménages qui rendra plus difficile l'accès ou le maintien dans le logement
- La baisse du taux de rotation dans le parc social
- L'effondrement du nombre d'agréments de logements sociaux renforçant la pénurie.

La situation de l'Ile-de-France au regard du logement reste particulièrement préoccupante malgré la multitude de dispositifs et d'impulsions politiques.

L'association **COMMUNAUTE JEUNESSE** se mobilise dans la lutte contre les exclusions et intervient depuis ses origines dans la mise en œuvre du droit au logement.

Elle a suivi et s'est donc inscrite inévitablement dans tous ses mouvements, notamment avec la création, en 2007, d'un service d'accompagnement social lié au logement, le **Logis-Mons**.

¹ 25e édition du rapport annuel sur l'état du mal-logement de la Fondation Abbé Pierre : En 2020, on compte 4 millions de personnes mal logées ou privées de domicile et 12,1 millions de personnes touchées par la crise du logement.

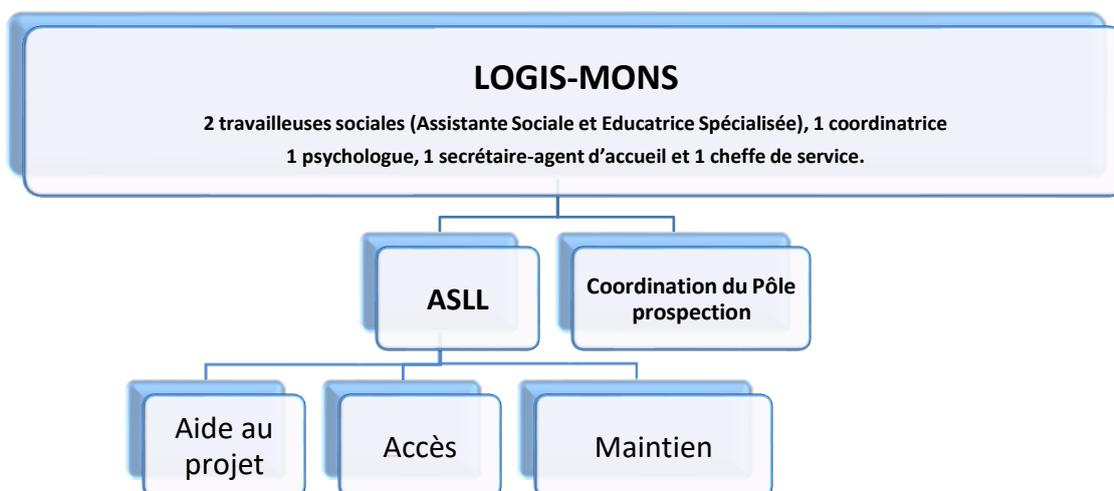
Ce service proposait initialement à des ménages dont la situation socio-économique est stabilisée (emploi, ressources) un logement temporaire (contrat de sous-location) et un accompagnement axé sur la préparation et l'accès à un logement définitif dans le cadre de mesures ASLL Aide au projet.

Depuis sa création, le service a connu de nombreux changements, dus à l'évolution constante de la politique du logement et son foisonnement de lois et dispositifs, tant sur le plan de ses missions et modalités d'interventions, que sur le plan de l'organisation de son activité. **Ses missions se sont ainsi fortement diversifiées** en fonction des nombreuses impulsions législatives et politiques (ASLL FNAVDL AVDL).

A cet accompagnement de ménages hébergés par l'association, **s'est ainsi rajouté et développé un accompagnement social « hors les murs » pour travailler à l'accès ou au maintien dans le logement de personnes hébergées ou logées sur l'extérieur.**

Issu du CHRS, le service partage le même projet d'établissement qui reprend notamment les valeurs défendues dans le projet associatif et utilise les outils mis en place par la loi 2002-2 dont notamment :

- Le livret d'accueil
- Le contrat de séjour
- Le projet personnalisé d'accompagnement
- Le projet d'établissement
- Et le Conseil de Vie Sociale de l'association (dans lequel siègent **2** représentants élus par les ménages accompagnés).



Aujourd'hui, chaque travailleur social accompagne entre **25 à 30** ménages, isolés, couples ou familles dans le cadre de **mesures ASLL** financées par le Fond de Solidarité Logement 91 :

- « ASLL **Aide au projet** »
- « ASLL **Accès** »
- « ASLL **Maintien** ».

a. L'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)

UN ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE

Le Logis-Mons assure un accompagnement ASLL individualisé et contractualisé avec des personnes qui rencontrent des difficultés financières et sociales pour accéder à un logement ou s'y maintenir.

	AIDE AU PROJET	ACCÈS	MAINTIEN	Total
2019	150 30%	105 21%	237 dont 5 diagnostics 48%	495
2020	138 24%	75 dont 2 diagnostics 13%	358 dont 24 diagnostics 63%	571

Au total **108 ménages, soit 238 personnes, ont été accompagnés en 2020.**

571 mois mesures ont été réalisées sur 570 à réaliser avec une augmentation de l'activité de + 15%

A noter une baisse des mesures Accès passant de 2019 à 2020 de 105 à 75 mesures, mais une hausse des mesures Maintien passant de 237 à 358 (soit 63 % de l'activité).

Les missions d'accompagnement s'organisent autour des points suivants :

- **Évaluer la capacité des ménages à accéder et se maintenir dans un logement autonome** et leur besoin d'accompagnement (diagnostics, ASLL maintien)
- **Accompagner dans la recherche et l'accès à un logement autonome** (mobilisation des dispositifs)
- **Soutenir, lors du relogement, l'intégration dans l'environnement et l'apprentissage des droits et devoirs du locataire**
- **Accompagner à la gestion budgétaire**
- **Soutenir et assurer le maintien dans le logement** (lien avec les bailleurs, accompagnement dans les recours aux procédures d'expulsion, apurement de la dette locative).

Les accompagnements se réalisent sur la base d'entretiens individuels : 1 entretien par mois minimum - dans le cadre de rendez-vous sur le service et de visites à domicile.

Chaque suivi est partagé et étayé en équipe (réunion hebdomadaire) ; enrichi par l'apport clinique de son psychologue et par le travail effectué en supervision.

DES APPORTS CLINIQUES

Les interventions du psychologue :

La présence du psychologue dans le service du Logis-Mons s'inscrit dans la logique d'un travail coordonné où la question de l'accès et le maintien dans le logement qui est au centre des actions menées auprès des ménages en vue de leur capacité à devenir des locataires autonomes, qu'ils soient primo accédants ou déjà dans le logement.

Si bien des difficultés que nous rencontrons après-coup sont celles qui touchent aux exigences propres à la vie en société (endettement(s), gestion budgétaire, entretien du logement, rapports compliqués avec les bailleurs et/ou les voisins, instabilité professionnelle, santé défaillante, conflits familiaux, addictions, etc.), force est de constater que **dans un nombre de cas important de telles problématiques sont le reflet d'une forme de souffrance psychique.**

Pour certains, cette vulnérabilité survient à la suite d'un événement spécifique qui a bouleversé leur mode de vie - qui jusqu'alors répondait aux exigences de l'Autre social - et qui a entraîné une désorganisation dans leur manière de s'arranger au sein de la société, notamment en ce qui concerne les engagements inhérents à une location. C'est à ce moment-là qu'ils nous sont adressés.

Pour d'autres, cette fragilité date depuis bien longtemps. Parfois, elle a déjà été repérée et fait l'objet d'un suivi par des professionnels du secteur social et médical ; parfois, elle ne l'a pas été encore parce qu'elle est dissimulée sous couvert de précarité, de parcours d'errance, de plainte infondée ou démesurée (quérulence), de grande méfiance, d'une perte de vitalité ou au contraire d'une agitation exacerbée, de phénomènes somatiques accablants, de toxicomanie, d'agressivité, de rupture du lien social, entre autres signes plus ou moins discrets qui viennent rendre compte de ce qui subjectivement ne va pas ou ne va plus.

C'est ainsi que le psychologue intervient, dans le cadre des réunions d'équipe mais aussi à d'autres moments, afin de faire émerger l'accent clinique dans les cas où il est indispensable de prendre en compte ce qui relève du psychique dans l'accompagnement. **En concertation avec les référentes, la coordinatrice du dispositif et la chef de service, le psychologue s'efforce de susciter une lecture clinique de la logique subjective en jeu afin de trouver la façon la plus pertinente de se positionner auprès des usagers.** C'est à partir de ce temps de réflexion collective que des coordonnées bien précises se dégageront pour orienter les interventions des membres de l'équipe en lien avec les usagers.

L'objectif visé est que ces derniers puissent se réapproprier entièrement le travail qui aura été mis en place avec et à partir d'eux-mêmes, afin qu'ils soient en mesure de (re)prendre en mains les responsabilités inhérentes au logement.

Dans certains cas, lorsqu'une orientation dans le soin semble nécessaire, le psychologue pourra indiquer à l'équipe les structures de prise en charge les plus adéquates pour l'utilisateur qui ensuite lui seront suggérées. Par ailleurs, il peut aussi et si cela s'impose, participer aux échanges de l'équipe avec d'autres professionnels de santé (médecins, psychiatres, infirmières psychiatriques, d'autres confrères...) en rapport avec l'utilisateur. L'arrivée de la pandémie et ses conséquences a affecté considérablement la dynamique de travail de l'équipe. Malgré tout, cette dernière a su rebondir et s'adapter aux nouvelles pratiques de cette époque pour que le fonctionnement du service puisse être assuré contre vents et marées.

La supervision d'équipe :

En plus de la présence du psychologue au sein de l'équipe, les travailleurs sociaux bénéficient d'une supervision effectuée par un psychanalyste extérieur (de l'association Intervalle Cap) à hauteur de 6 séances par an. Cet espace permet à l'équipe de prendre le temps d'analyser en profondeur des situations complexes et d'en dégager des pistes de travail en complément des échanges qui ont lieu en réunion d'équipe.

b. L'aide au projet avec hébergement

- 138 mois-mesures ont été réalisés
- Soit 19 ménages suivis et hébergés (22 personnes)

Le dispositif est cofinancé par le Fonds de Solidarité Logement 91 (accompagnement social) et par l'Aide au Logement Temporaire de l'Etat (hébergement).

Chaque ménage accueilli est titulaire d'un contrat de sous-location et bénéficie d'une mesure d'Accompagnement Social Lié au Logement pour 2 ans.

Le service Logis Mons a une capacité de 13 lieux d'hébergement :

- 9 appartements dans le diffus (9 studios et 1 T3) du parc public ou privé pour personnes seules et familles
- 2 appartements Adoma (1 studio et 1 T1Bis) pour personne seule et famille monoparentale sur la résidence d'Athis-Mons)
- 2 chambres Adoma pour hommes seuls dans la résidence de Montgeron

Sur ces 13 logements, 156 mois mesures sont chaque année envisagées.

En 2020, seules 138 ont été réalisées avec 12 mois-mesures de moins qu'en 2019.

La baisse d'activité est consécutive aux difficultés d'orientation du SIAO pour trouver des ménages prêts à intégrer un logement temporaire. Un des appartements du dispositif a été immobilisé 4 mois en 2020, en pleine crise sanitaire à la suite d'un dégât des eaux.

LES MÉNAGES ADMIS EN LOGEMENT TEMPORAIRE

10 nouveaux ménages admis (11 adultes et 2 enfants) orientés par le SIAO

LES CRITÈRES D'ADMISSION

Ressources

- ✓ CDI / CDD/Intérim : ouvrant droits au chômage
- ✓ Prestations sociales
- ✓ Dettes : dossier de surendettement – niveau de dettes et encadrement des dettes

Situation administrative

- ✓ DLS à jour
- ✓ Réfugié ou récépissé avec autorisation de travailler
- ✓ Femmes victimes de violences : plainte + démarche entamée
- ✓ Divorce, niveau d'avancée : Procédure déjà engagée

Autonomie

- ✓ La situation de la personne ne nécessite pas un accompagnement global

Capacité de la personne à

- ✓ Se mobiliser dans le parcours d'admission
- ✓ Adhérer à l'accompagnement
- ✓ Se repérer dans les démarches, fournir des documents
- ✓ A habiter et gérer ensuite un logement de façon autonome

Une rencontre partenariale avec le SIAO est sollicitée et organisée chaque année. Le service du LOGIS-MONS a pu rencontrer en 2020 la nouvelle référente SIAO pour l'orientation des ménages pour faire une nouvelle fois le point sur les difficultés rencontrées lors des orientations.

Les ménages admis en ASLL AP	
Homme isolé	6
Femme isolée	2
Femme isolée + 1 enfant	1
Couple + 1 enfant	1

Situation avant l'admission	
CHRS / CADA	1
Hébergement chez tiers/famille	3
Accueil d'urgence	4
Logement temporaire	1
Hôtel financé par le Département	1

Malgré des situations financières et professionnelles en cours de stabilisation, les situations d'hébergement des ménages admis restent précaires.

→ Ainsi il y a plus de ménages orientés venant d'un accueil d'urgence (4 en 2020 contre 2 en 2019) ou sortant d'hébergement chez un tiers, en majorité en situation de décohabitation familiale (3 ménages en 2020, aucun en 2019).

→ Les hommes isolés représentent 60% des ménages orientés contre 88% en 2019.

LES MÉNAGES HÉBERGÉS EN 2020

Les ménages hébergés ASLL AP	
Homme Isolé	14
Femme Isolée	3
Famille monoparentale 1 enfant	1
Couple 1 enfant	1
TOTAL	19

→ 19 ménages suivis et hébergés (20 adultes et 2 enfants)

→ 138 mesures

Le service accueille majoritairement des personnes seules compte-tenu du nombre important de logements temporaires destinés à ce public dans notre parc locatif actuel.

Le nombre de ménages hébergés est stable par rapport à l'année précédente.

Age des personnes hébergées ASLL AP		
03/17 ans	2	9,1%
18/25 ans	6	27,3%
26/35 ans	11	50%
36/45 ans	2	9,1%
46/55 ans	1	4,5%
55 ans et +	-	-
TOTAL	22	

Moyenne d'âge adulte : 30 ans

La moyenne d'âge des adultes diminue encore en 2020 (2019 : 33 ans) et ce depuis 2016 (passant progressivement de 43 ans à 30 ans en 4 ans).

La tranche des 18/25 ans est en hausse passant de 10% en 2019 à 27,3% en 2020.

Un nombre plus important de jeunes adultes venant de quitter le domicile familial a été accueilli.

Le dispositif s'adresse à des ménages aux ressources modestes qui sollicitent un hébergement stable et un accompagnement afin de faire valoir leur droit au logement.

Ainsi en 2020, la majorité des ménages a des ressources en dessous ou qui avoisinent le montant du smic, soit 57%.

A contrario, il y a une légère augmentation des ménages ayant des ressources de 1500€ à 2500€ soit 36%. Parmi ces ménages certains travaillent en intérim ce qui justifie un salaire plus élevé même si les contrats sont précaires et pas toujours constants, d'autres de ces ménages bénéficient de la prime d'activité en plus de leur salaire.

Ressources Mensuelles des ménages hébergés ASLL AP

500 à 900€	5
900 à 1250€	6
1250 à 1500€	3
1500 à 2000€	3
2000 à 2500€	2
TOTAL	19

L'endettement des ménages hébergés ASLL AP

Sans	16
- de 1000€	2
- - de 5000€	1
TOTAL	19

16 % des ménages hébergés en 2020 ont présenté une situation d'endettement à leur accueil, fragilisant leur budget et compliquant leur entrée dans le logement pérenne, contre 11% en 2019. Les chiffres sont relativement stables et sont loin de représenter une majorité des personnes accueillies.

Dès l'orientation des ménages l'équipe est vigilante à ce qu'une situation d'endettement n'empêche pas un relogement dans les 2 ans. Elle travaille auprès des ménages tout de même sur cette question tant que l'endettement n'est pas trop important.

L'accompagnement social vise notamment à traiter la question du budget et l'encadrement des dettes afin de permettre le relogement.

LES MÉNAGES SORTIS EN 2020

- **7 ménages sortis**
- **dont 6 relogements**
- **et 1 orientation en CHU** (dégradation de la situation administrative)

Malgré la crise sanitaire et le ralentissement des propositions de logement (périodes de confinement total et partiel des 2e et 4e trimestres), il y a eu 2 relogements de plus en 2020 par rapport à 2019.

- **3 des 6 des relogements** ont été attribués avant le 1er confinement de mars 2020, les **3 autres** sur le **3eme** trimestre.

Mode de sorties des ménages ASLL AP

Accès au logement

Droit commun / via SYPLO	4
GIP/DALO	2
Autre sortie	
Réorientation	1

86% des ménages sortis ont eu accès à un logement autonome.

Pour **1 ménage**, le relogement n'a pas pu se faire en raison de sa situation administrative qui s'est dégradée. Il a alors été orienté en Centre d'Hébergement d'Urgence.

Le service a été conduit à **travailler à l'anticipation des sorties et des orientations et à être plus vigilant à l'adéquation entre les situations orientées par le SIAO et les exigences du dispositif** de logement temporaire en termes de critères (situation administrative, ressources stables, autonomie suffisante).

4 des **6** ménages relogés ont sollicité une poursuite de l'accompagnement en suivi ASLL Accès, de 3 mois pour **3** ménages et 4 mois pour **1** ménage, pour l'entrée dans leur nouveau logement afin de consolider et stabiliser leur situation.

→ **La durée moyenne de séjour des ménages relogés est de 19,5 mois en 2020** (17,5 en 2019)

Cette augmentation illustre plus encore cette année de crise sanitaire, la nécessité de stabiliser et consolider des situations fragilisées et le manque d'offre de logement pour des ménages aux ressources modestes.

c. L'accès

→ **75 mois-mesures ont été réalisés** (dont **2** en diagnostic)

→ **Soit 18 ménages accompagnés** (**37** personnes- **22** adultes, **15** enfants)

On constate une baisse significative de 30% des mesures d'accès qui peut être liée à un turn-over moins important de logements pointé par nos partenaires bailleurs (moins de sorties de logement social en 2020, moins de logements vacants proposés) et donc une baisse des relogements en 2020 liée à la crise sanitaire.

La mesure ASLL Accès a pour objectif d'accompagner des ménages présentant des situations sociales ou économiques encore fragiles dans une démarche d'autonomie lors de l'accès dans un logement et garantissant sur le long terme leur maintien dans ce dernier.

Plusieurs dimensions sont travaillées : Installation dans le logement, aménagement et entretien du logement, ouverture des droits/démarches administratives, gestion budgétaire, inscription dans l'environnement, relais avec les services de proximité.

Il s'agit également de faire le lien avec le bailleur afin d'évaluer la bonne mise en place des paiements de loyer notamment et avec le secteur si besoin afin d'assurer un éventuel relai.

Les mesures accès sont des mesures courtes allant de 3 à 6 mois, rarement 12 mois.

Afin d'accompagner dans le cadre de leur installation dans le logement des ménages préalablement suivis en Aide au Projet ou Maintien, ou sortants de structures d'hébergement, le service réalise des mesures d'un an maximum (application du nouveau règlement intérieur du **GIP FSL**).

Les ménages accompagnés ASLL Accès	
Homme Isolé	7
Femme Isolée	3
Famille monoparentale 1 enfant	2
Famille monoparentale 2 enfants	1
Famille monoparentale 3 enfants	1
Couple	1
Couple 1 enfant	1
Couple 3 enfants	1
Couple 4 enfants	1
TOTAL	18

Les orientations ASLL Accès	
Orientations FSL	13
Orientations Internes (suite ASLL AP)	4
TOTAL	17

On note une **hausse du nombre de personnes isolées** par rapport à 2019 (**10** en 2020 contre **4** en 2019), soit **55% des ménages en 2020**. Il est **constaté également une baisse des mesures Accès internes, sollicitées après la sortie d'un hébergement** de **7** en 2019 à **4** en 2020.

Cette baisse n'est pas consécutive à une baisse des demandes, mais une hausse du nombre des refus du FSL91 qui considère qu'un travail d'accompagnement soutenu des ménages en hébergement prêts au relogement ne peut être relayé, supporté par ce dispositif. Ce que nous comprenons.

Or les services d'hébergement de l'Association sont amenés à continuer le travail plusieurs semaines après l'entrée dans le logement sans financement pour consolider les situations et les acquis. Il s'agira de faire reconnaître et valoriser ce travail « de suite » de court terme, nécessaire au cas par cas (hors DALO).

- **11 ménages sont sortis** (contre **17** en 2019)
- (**25** personnes **15** adultes, **10** enfants)

La baisse du nombre de ménages sorti du dispositif accès est lié à la diminution du nombre de mesures accès en 2020 par rapport à 2019.

- **La durée moyenne de l'accompagnement est de 6 mois** (stable par rapport à 2019)

ACCOMPAGNER AU PROJET, A L'ACCES AU LOGEMENT POUR SOUTENIR ET GARANTIR L'AUTONOMIE

La famille P a été accueillie sur notre service de logement temporaire pendant 1 an puis elle a bénéficié, dans le cadre de son relogement, d'une mesure accès de trois mois.

Originaire du Congo mais de nationalité Portugaise, le couple est arrivé en France en 2015 pour des raisons économiques.

A leur arrivée sur le dispositif, Monsieur et Madame étaient de jeunes parents d'un enfant de 7 mois. Dès leur entrée, Madame nous a fait part de ses difficultés à gérer ses nouvelles responsabilités en tant que mère. Afin d'aider ce couple, une orientation vers le service de la PMI a donc été effectuée. Ce suivi a permis au couple d'être conseillé et rassuré sur leurs capacités.

Au cours de l'accompagnement, plusieurs visites au sein de l'hébergement nous ont d'ailleurs permis d'observer que Madame gagnait progressivement en assurance et avait plus de facilité à assurer son rôle de mère.

Le couple n'avait jamais eu de logement. L'idée était qu'ils se mettent en situation de locataires et qu'ils apprennent leurs nouvelles responsabilités : paiement de la redevance, des factures liées au logement, de l'assurance habitation, entretien du logement.

L'accompagnement social proposé au couple avait pour but de faciliter le relogement dans le parc social.

Nous avons donc mis l'accent sur l'insertion professionnelle de Monsieur qui a retrouvé une formation au CACES financée par le pôle emploi puis a très vite trouvé un emploi dans la logistique, maintenu pendant plusieurs mois.

En parallèle, nous avons travaillé ensemble leur projet logement, notamment par rapport au choix de communes et avons actualisé la DLS. L'inscription SYPLO a été faite dès qu'ils ont été prêts au relogement, suivi du dossier ACD et Action Logement.

Madame, quant à elle, était sans emploi.

Nous l'avons invitée à s'orienter vers une formation linguistique afin qu'elle puisse acquérir plus d'autonomie dans les actes courants de la vie quotidienne et s'insérer sur le marché de l'emploi. Elle n'a pu faire cette formation qu'après son relogement car n'a pu trouver une place en crèche, les demandes ayant été faites lors de son hébergement.

Sept mois après son arrivée, le couple a reçu sa première proposition de logement par le biais de la Préfecture. Nous l'avons accompagné dans cette démarche pour constituer le dossier de candidature, donner des conseils pour la visite du logement. Cette proposition a abouti à une issue favorable. Nous avons été en lien avec le bailleur pendant plusieurs mois car le logement était en travaux. Nous les avons accompagnés pour la signature du bail et l'état des lieux d'entrée ainsi que pour l'ouverture des compteurs d'énergie. Nous avons fait avec eux une demande d'aide auprès du FSL.

En effet, le couple a émis le souhait de pouvoir continuer à bénéficier de notre accompagnement sur le dispositif accès. Nous avons aussi fait une demande d'aide à l'équipement, une aide au dépôt de garantie et une garantie aux impayés de loyers. Monsieur venant de reprendre une activité tout récemment, le couple a pu en bénéficier. N'ayant jamais été locataires, ils avaient besoin de se rassurer. Nous les avons soutenus dans leurs nouvelles responsabilités de locataires en titre. Un point a été fait avec le bailleur en fin d'accompagnement et une orientation vers le secteur a été faite afin que le couple sache où il doit s'adresser en cas de besoin.

L.MEDERIC

d. Le maintien

- **358 mois-mesures ont été réalisés** dont **24** en diagnostic
- **Soit 48 ménages accompagnés**
- **127 personnes** : **60** adultes et **67** enfants dont **9** majeurs

La mesure d'accompagnement ASLL maintien permet de soutenir des ménages en difficulté, notamment dans le paiement de leur loyer, pour assurer le maintien dans leur logement, éviter les expulsions et rétablir leur situation de façon durable : apprentissage d'une méthode de gestion, règlement des dettes, médiation avec les créanciers et le bailleur, apurement des dettes...

Les mesures maintien sont des mesures complexes, les ménages accompagnés cumulent souvent les problématiques (sociale, budgétaire, insertion professionnelle). Elles peuvent faire référence à des fonctionnements familiaux bien ancrés depuis des années ou encore être des événements ponctuels pour un ménage dans un contexte de vie particulier (perte d'emploi, problème de santé entraînant une baisse de ressources...). Les accompagnements proposés s'inscrivent alors dans le temps.

La plus forte augmentation de l'activité du service concerne ces mesures, au niveau :

- **Du nombre de diagnostics** passant de **5** à **24** (**21** diagnostics d'1 mois et 3 de 2 mois, ce qui représente 24 mois-mesures)
- **Du nombre des entrées**
- **Du nombre des accompagnements** passant de 232 à 334 mois-mesures.

Soit par rapport à 2019 une augmentation de 51% de mesures qui représentent 63% de l'activité globale du service en 2020.

Ceci est partiellement lié à l'augmentation des mesures accordées au Logis-Mons par le FSL en 2020 mais également à la baisse des mesures ASLL Accès.

Cette augmentation des saisines peut également s'expliquer par l'impact de la campagne d'information réalisée par le FSL autour de ses dispositifs d'aide en 2018-2019 auprès des travailleurs sociaux de différentes institutions (CCAS, MDS, CRAMIF...). En effet les dispositifs étaient devenus peu visibles et plus suffisamment sollicités alors que les besoins existaient.

Par ailleurs les difficultés sociales et économiques au sein des ménages essonniers s'amplifiant, et encore plus en 2020 au vu de la crise sanitaire, le nombre d'endettement a augmenté.

LES MÉNAGES ORIENTÉS EN 2020

→ **34 nouveaux ménages admis (41 adultes et 46 enfants) orientés par le FSL91**

Les ménages orientés ASLL Maintien	
Homme isolé	5
Femme isolée	4
Couple	1
Couple 1 enfant	4
Couple + de 3 enfants	2
Famille monoparentale 1 enfant	8
Famille monoparentale 2 enfants	5
Famille monoparentale 3 enfants	4
Famille monoparentale + de 3 enfants	1
TOTAL	34

70 % des nouveaux ménages orientés sont des familles avec enfants, dont plus de la moitié sont monoparentales (18 sur 25).

En 2020 le service a été sollicité pour réaliser :

- **21 diagnostics maintien** (24 mois-mesures)
- **15 ont fait l'objet d'une préconisation et d'une mise en place de mesure d'accompagnement.**

LES MÉNAGES ACCOMPAGNÉS EN 2020

→ **48 ménages accompagnés**

(60 adultes et 67 enfants dont 9 majeurs)

75% des ménages accompagnés sont des familles dont les 2/3 sont monoparentales (24 familles sur 36).

Les ménages accompagnés ASLL Maintien	
Homme isolé	8
Femme isolée	4
Couple	2
Couple 1 enfant	6
Couple 3 enfants et +	4
Famille monoparentale 1 enfant	10
Famille monoparentale 2 enfants	8
Famille monoparentale 3 enfants et +	6
TOTAL	34

Il est observé une **précarisation des emplois en 2020 par rapport à 2019.**

Seuls 31 % des adultes sont en CDI (contre 38% en 2019) ; 43% sont inactifs (contre 36% en 2019) et 18% occupent un emploi précaire (contre 21% en 2019).

Situation des ménages accompagnés par rapport à l'emploi		
	Adultes	Enfants majeurs
CDI temps plein	15	4
CDI temps partiel	4	1
CDD - 6 mois	3	-
CDD + 6 mois	3	-
Intérim /contrat aidé	5	-
Formation non rémunérée	-	1
Demandeur d'emploi	12	2
Sans emploi	14	1
Retraité	4	-
TOTAL	60	9

Situation des ménages accompagnés par rapport aux ressources	
Montant des ressources	Ménages
Sans	0
< 500 €	1
De 500 à 900 €	6
De 900 à 1250 €	16
De 1250 à 1500 €	8
De 1500 à 2000 €	9
De 2000 à 2500 €	3
+ 2500 €	5
TOTAL	48

48% des ménages accompagnés en ASLL maintien en 2020 présentent un niveau de ressources inférieur ou égal à 1250€ (soit inférieur ou quasi équivalent au smic = 1219€ en 2020). Ceci est constant par rapport à 2019.

Les situations économiques diffèrent les unes des autres, ce qui peut, entre autres, s'expliquer par la diversité des compositions familiales.

Les ménages orientés sur le dispositif ASLL maintien le sont car ils ont contracté des dettes.

50 % des ménages accompagnés avaient une situation d'endettement supérieur à 5000€ au début de la mesure soit une hausse de 5% par rapport à 2019.

Situation des ménages accompagnés par rapport à l'endettement	
Montant des ressources	Ménages
Sans	3
- de 1000 €	4
Entre 1000€ et 5000 €	17
Entre 5000€ et 10 000 €	14
+ de 10 000 €	10
TOTAL	48

→ **3 ménages** ont été orientés après que la subvention du FSL ait couvert la dette. La mesure consistera alors à veiller à la consolidation de la gestion budgétaire et au maintien du paiement du loyer.

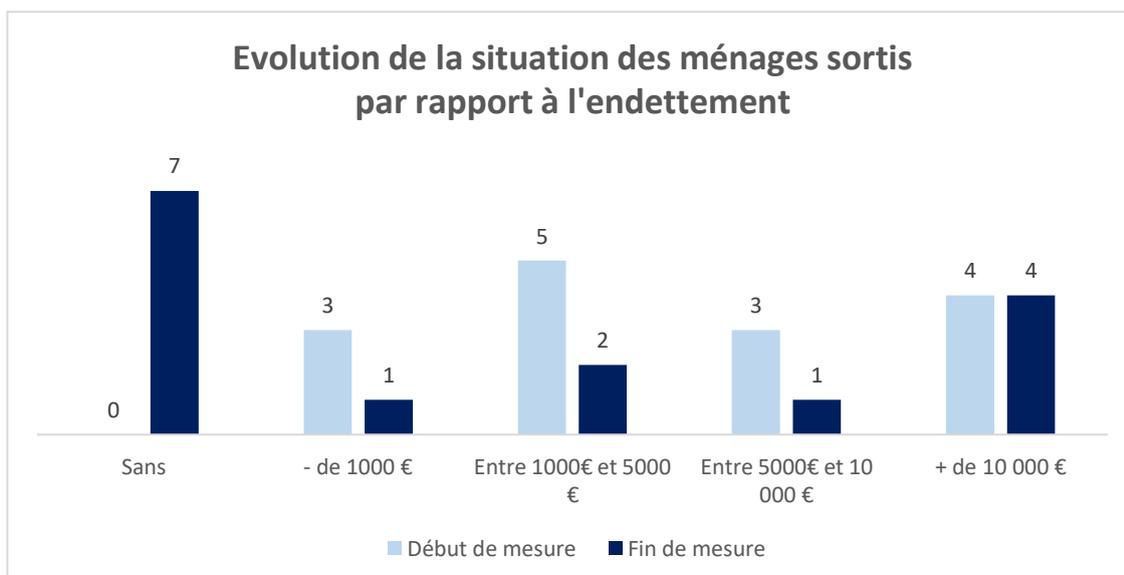
L'accompagnement à la gestion budgétaire et à la diminution de la dette des ménages entrés avec une dette supérieur à 10000€ s'avère particulièrement complexe, du fait du manque de dispositif d'aide financière, du montant de la dette à résorber et d'un dysfonctionnement bien ancré au sein des ménages.

LES MÉNAGES SORTIS EN 2020

→ **15 ménages sortis du dispositif ASSL Maintien (22 adultes, 25 enfants)**

→ **La durée moyenne de l'accompagnement est de 13 mois** (de 1 à 30 mois soit 2 mois de plus qu'en 2019.)

1 à 6 mois	7 à 12 mois	13 à 18 mois	19 à 24 mois	24 à 30 mois
3	6	1	3	1



7 ménages ont totalement soldé leurs dettes grâce à la mobilisation d'aides financières (subvention FSL) ou le respect des plans d'apurement négociés, ainsi qu'au suivi social permettant une meilleure gestion budgétaire.

Parfois il n'est pas possible pour les ménages de régler la dette sur les 2 ans et demi d'accompagnement, celle-ci étant trop élevée dès le départ et le ménage n'ayant pas une capacité financière suffisante.

DES PROBLEMATIQUES ANCREES, UNE SITUATION URGENTE – L'IMPORTANCE DANS LA CREATION DU LIEN

Monsieur Y., âgé de 45 ans et célibataire sans enfant, est locataire d'un logement de type 2 depuis novembre 2015. Il est orienté vers notre service en octobre 2018 pour un accompagnement ASLL Maintien suite à un commandement de quitter les lieux.

Au tout début de la mesure, il a été très difficile de tisser du lien avec Monsieur. En effet, il ne faisait plus confiance aux différents services sociaux. Mon statut d'éducatrice spécialisée a favorisé une prise de contact alors qu'il n'ouvrait sa porte à personne et ne répondait pas aux sollicitations de son assistante sociale de secteur et de son bailleur. Monsieur C. était très fragile, nerveux et renfermé sur lui-même. Tout était à travailler avec lui.

Monsieur a été hébergé en CHRS de 2012 à 2015, puis il a été locataire sur une courte durée dans le parc privé avant d'intégrer son logement social actuel. La dette locative dans ce logement s'élevait à 9672.20€ en octobre 2018, ce à quoi s'ajoutait d'autres dettes et un découvert bancaire. Dès janvier 2019 Monsieur s'est remobilisé et a compris l'importance et l'urgence de s'acquitter de son loyer. Il a ainsi repris le paiement du loyer et le montant travaillé dans le cadre de son premier plan d'apurement. Monsieur souhaitait être accompagné dans toutes ses démarches administratives et budgétaires. Il disait se sentir incapable de gérer la moindre démarche sans soutien. D'ailleurs, avant notre accompagnement Monsieur n'ouvrait que très rarement son courrier et le laissait inmanquablement de côté, se sentant perdu et apeuré par les menaces des différents huissiers.

Monsieur a travaillé durant plusieurs années mais ne se maintenait pas très longtemps dans un emploi en raison de difficultés d'ordre psychique. Avec notre aide et suite à un rendez-vous médical, Monsieur Y. a déposé un dossier à la MDPH afin d'obtenir la RQTH et d'ouvrir ses droits à l'AAH. Celle-ci lui a été accordée et lui a été versée dès janvier 2020. Dans le cadre de la RQTH, nous avons orienté Monsieur vers CAP EMPLOI avec qui nous étions très régulièrement en contact. Monsieur souhaitait emploi adapté à son handicap. Cet accompagnement lui a permis de débiter une « formation machiniste » en contrat de qualification le 1^{er} juin 2020 avec pour objectif de se spécialiser dans le nettoyage industriel. En raison de ses troubles il a arrêté la formation théorique mais a pu préserver l'emploi. Monsieur a signé un CDD jusqu'en décembre 2020 qui pouvait éventuellement se prolonger en CDI.

Lors de notre accompagnement nous avons remis en place tous les partenaires nécessaires autour de sa situation, notamment l'assistance sociale de secteur et le bailleur. Nous avons organisé les rendez en tripartite afin que Monsieur reprenne confiance envers les différentes institutions. Suite à la demande de Monsieur et en collaboration avec l'assistante sociale de secteur, nous avons constitué une demande de mise sous protection avec une mise sous sauvegarde de justice. En effet, Monsieur était très conscient de ses difficultés. Madame V. a été désigné en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs. La prise de contact s'est faite dès août 2019. Nous avons travaillé en totale collaboration jusqu'au confinement en mars 2020 où Monsieur a montré des signes de grande souffrance psychique en raison de la situation sanitaire. Il demandait alors plus d'argent à Madame V. qui dit s'être sentie harcelée et a décidé de se dessaisir de la situation malgré note tentative de maintien de lien afin que Monsieur ne se retrouve pas sans curatrice durant cette période très complexe. Il nous a fallu gérer l'état émotionnel dans lequel se trouvait Monsieur Y. durant toute la période de confinement par de nombreux appels téléphoniques. Nous étions inquiets et lui avons transmis les coordonnées de psychologues.

Ainsi sur nos conseils Monsieur s'est rendu chez son médecin généraliste avec qui il a pu échanger sur sa souffrance psychique et qui lui a prescrit un traitement. Le tribunal avait nommé une association pour la mesure de curatelle cependant en raison du confinement celle-ci a mis beaucoup de temps à se mettre en place. Monsieur n'a pu rencontrer sa nouvelle curatrice Madame B. que fin juillet 2020. Fort heureusement Monsieur avait débuté sa formation depuis juin 2020 ce qui lui a permis de recréer du lien social.

Notre contact permanent avec le bailleur a permis la mise en place d'un nouveau protocole de cohésion sociale avec un montant beaucoup moins élevé. Monsieur a également pu bénéficier d'un plan de rétablissement personnel grâce au dossier banque de France effectué. Le bailleur s'étant opposé à cette décision, une audience en appel à eu lieu le 20/11/2020. Notre accompagnement étant terminé depuis peu nous avons transmis toutes les informations nécessaires à la curatrice de Monsieur.

Les deux années d'accompagnement ont permis d'avancer sur toutes les problématiques que rencontrait Monsieur Y. Il a appris à faire confiance aux différents professionnels qui l'entourent et cela a eu de réels effets sur sa situation. Madame B. nous a informé que la dette locative de Monsieur a bien été effacée. Monsieur est aujourd'hui accompagné et n'a plus aucune dette.

A.BOISELLE

II. FEMMES SOLIDARITE 91

Préambule

La crise sanitaire et les mesures de confinement ont mis en exergue le besoin de moyens matériels et humains, comme la nécessité d'une coordination entre associations et acteurs, pour l'accueil et l'accompagnement spécialisés des femmes et des enfants victimes de violences conjugales.

Tou.te.s les professionnel.le.s de l'Etablissement Femmes Solidarité 91 se sont adapté.e.s et mobilisé.e.s dans cette période, encore aujourd'hui compliquée, pour garantir leur présence continue et soutenante et la continuité de l'ensemble des activités : l'écoute, l'accueil, l'accompagnement et l'hébergement.

Les équipes de l'hébergement et du LEAO ont pu constater sur le terrain les effets de cette crise auprès de ce public déjà fragilisé : la précarisation des femmes accueillies et accompagnées (arrêt de l'activité, garde des enfants) et l'intensification des difficultés et du danger potentiel dus aux situations d'enfermement (l'écoute a reçu peu d'appels les premières semaines, une demande d'aide par téléphone étant rendue compliquée).

La mobilisation du réseau Solidarité Femmes entre associations compétentes et expérimentées a été essentiel pour aider les femmes subissant des violences et trouver des réponses cohérentes et complémentaires, notamment en matière de mise en sécurité.

Dans l'idée d'inscrire son action dans une démarche collective et engagée, l'Etablissement Femmes Solidarité 91 a d'ailleurs participé en 2020 avec d'autres associations, des réseaux associatifs, des personnalités, des élu.e.s et de milliers de citoyen.ne.s, à la dénonciation de la procédure de marché public qui prévoyant d'imposer une mise en concurrence pour la ligne d'écoute 3919 (créé en 2007 par la FNSF). Cette procédure a été ainsi annulée en janvier 2021.

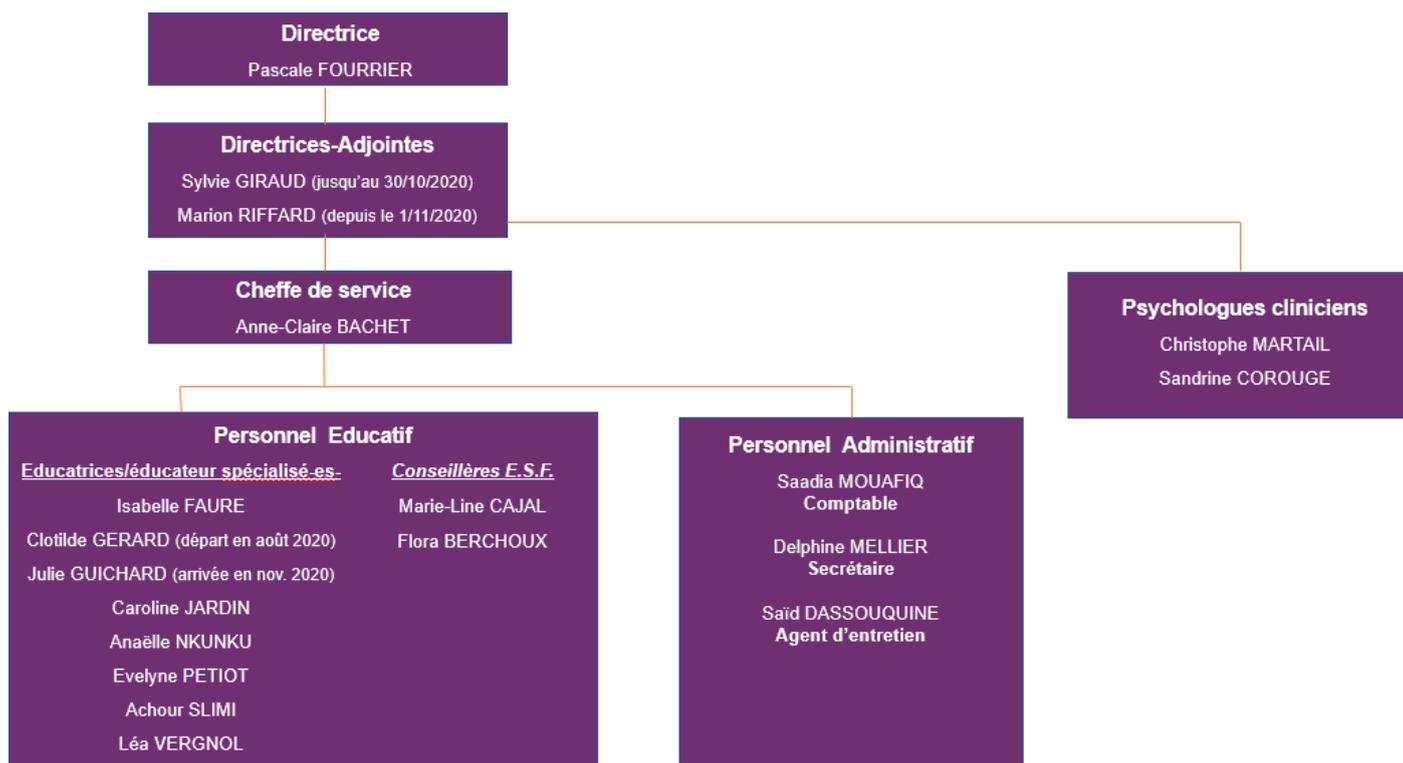
Pour continuer à soutenir l'activité et le professionnalisme de toutes les associations spécialistes de terrain et répondre ainsi aux mieux aux besoins des femmes notamment autour de nouveaux projets, l'Etablissement Femmes Solidarité 91 travaille avec les deux autres associations spécialisées du département (LEA et le Relais Paroles de Femmes).

Le professionnalisme, la légitimité, le travail partenarial, le développement, et le rayonnement de Femmes Solidarité 91 ont été depuis 10 ans porté par la rigueur, l'engagement militant, l'énergie, l'enthousiasme fédérateur et sans borne de sa Directrice Adjointe Sylvie GIRAUD.

Son départ à la retraite en Octobre dernier nous invite, m'invite, à être à la hauteur de son action et de celle de ses équipes, pour pérenniser et renforcer l'aide apportée auprès des femmes victimes de violences et leurs enfants. Je serai accompagnée dans cette tâche par Anne-Claire BACHET, cheffe de service.

Ainsi, pour continuer cette dynamique, de nouvelles perspectives sont envisagées en 2021 en termes d'action de prévention/sensibilisation/prévention ; de demandes de soutien financier et de mécénat de compétences ; de partenariat concret et formalisé avec les associations spécialisées partenaires.

Marion RIFFARD
Directrice adjointe



→ **Un Centre d'Hébergement spécialisé** dans l'accueil des femmes victimes de violences conjugales avec ou sans enfants : **110 places** dont **39** en insertion, **19** en CHU, **45** en Urgence ALTHO et **7** en Urgence Hivernale.

→ **Un Lieu d'Écoute, d'Accueil et d'Orientation** – LEAO (Ecoute, Accueil, Suivis, Accompagnements, Consultations psychologiques, Domiciliation administrative)

→ **Des actions de formation / sensibilisation / prévention** sur les questions de violences conjugales de l'égalité Femmes-Hommes. L'établissement est attaché à accueillir les stagiaires. : en 2020, **1** stagiaire DEES 3^{ème} année en stage long a réalisé son stage sur l'établissement.

Femmes Solidarité 91

LIEU D'ÉCOUTE, D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION
pour les femmes victimes de violences conjugales.

UNE ÉCOUTE TÉLÉPHONIQUE BIENVEILLANTE
des conseils adaptés à votre situation les lundis, mercredis et vendredis de 9h00 à 17h30 et les mardis et jeudis de 13h00 à 17h30 au **01 70 58 93 30**

UN ACCUEIL SUR PLACE
une professionnelle vous accueille sur rendez-vous de 9h00 à 18h00 au **01 70 58 93 37** Accueil gratuit et confidentiel
pour la mise en place d'un accompagnement dans vos démarches et / ou, d'une consultation psychologique

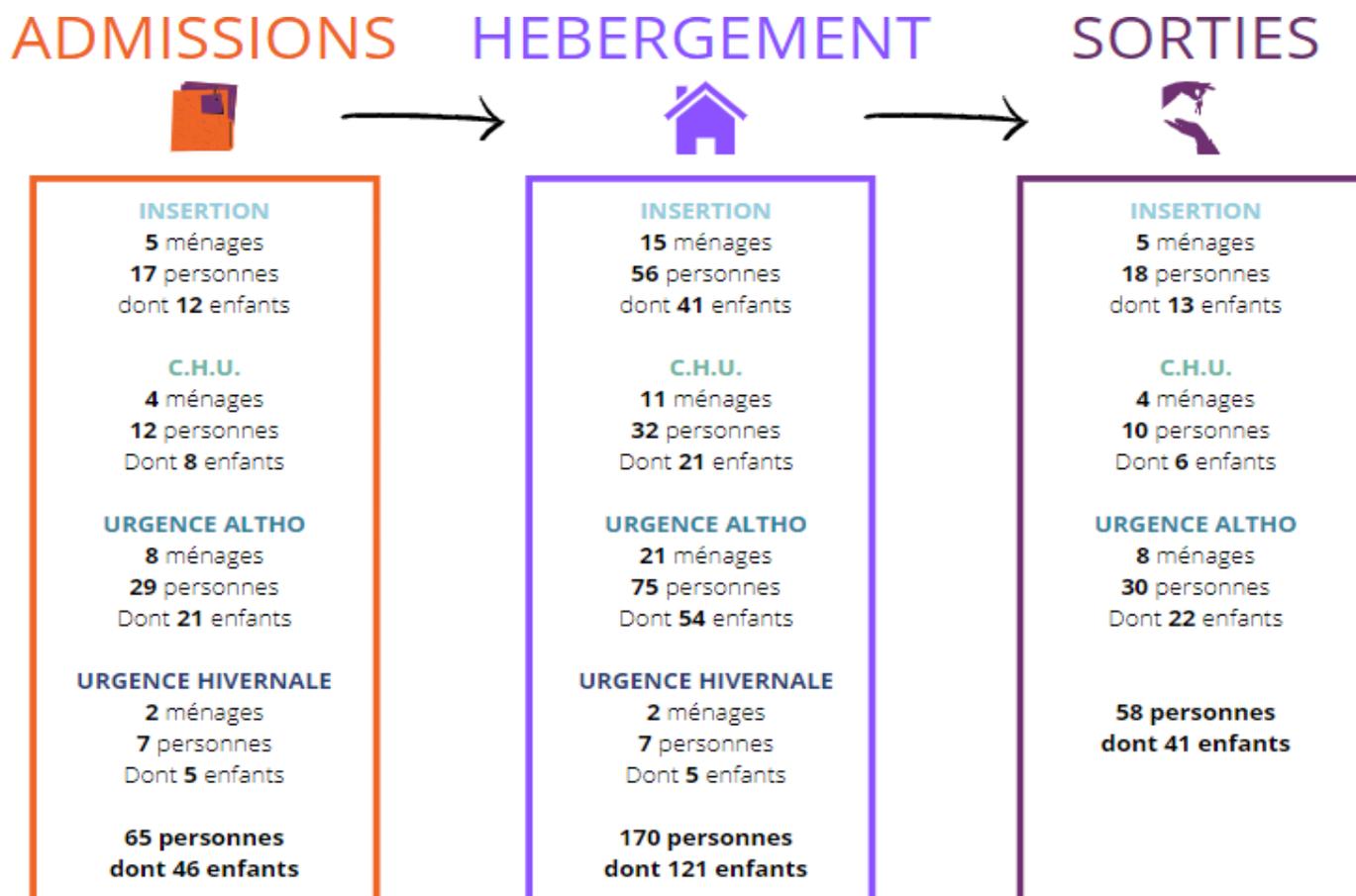
Vous êtes isolée, vous ressentez de la peur, de la honte, de la culpabilité et vous n'osez pas en parler

Femmes Solidarité 91
Etablissement spécialisé depuis 1981

10 quai de la bordé Bâtiment A2
91130 Ris-Orangis

Toutes les violences conjugales sont punies par la loi.

1. L'hébergement



L'établissement Femmes Solidarité à travers son activité d'hébergement, **accueille et héberge de façon inconditionnelle des femmes victimes de violences conjugales avec enfants ou sans enfant, orientées par le SIAO.**

L'équipe composée de travailleurs sociaux (éducateurs, assistantes sociales et conseillères en économie sociale familiale) et d'un psychologue, propose un **accompagnement socio-éducatif global et personnalisé.**

L'activité d'hébergement, sur le critère victime de violences conjugales, comprend 110 places réparties :

- **Sur 39 places d'INSERTION**, en application de l'article L345-1 du CASF, sont accueillies les familles et personnes qui connaissent de graves difficultés, notamment économiques, familles, de logement, de santé ou d'insertion en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale pour travailler à un logement adapté et autonome
- **Sur 45 places URGENCES FAMILLES**, dans le cadre du dispositif ALTHO (Alternative à l'HOtel) sont accueillies des familles anciennement hébergées à l'hôtel par le 115 afin de stabiliser leur hébergement et de travailler l'accès au logement autonome ;
- **Sur 19 places d'URGENCE et sur 7 places d'URGENCES HIVERNALES**, en application de l'article L.345-2-2 du CASF, sont accueillies des personnes en rupture d'hébergement afin de répondre aux besoins fondamentaux et de mettre toutes mesures d'accompagnement visant à mobiliser les personnes autour d'un projet et à travailler à la recherche d'un logement adapté.

TAUX D'OCCUPATION			
INSERTION	C.H.U.	URGENCE ALTHO	URGENCE HIVERNALE
103.47%	106.27%	98.45%	84.31%
14 770 sur 14 274 Journées à réaliser	7 390 sur 6 954 Journées à réaliser	16 215 sur 16 470 Journées à réaliser	360 sur 427 Journées à réaliser



Le dispositif urgence hivernale a débuté en novembre 2020. Dans ce cadre, nous avons accueilli deux familles sur deux hébergements dans le diffus, dont une famille à partir du 15 novembre. Ce qui explique le taux d'occupation de **84%**.

Le taux d'occupation sur les autres dispositifs est toujours élevé. Cela se traduit par les naissances qui ont eu lieu en 2020.



- **110 places réparties sur 34 appartements dans le diffus.**
- **Les T2 et les T3 représentent 76.5% de nos hébergements.**
- **Les T4 et T5 pouvant accueillir des grandes familles (femmes + 4 enfants, + 5, + 6 enfants) représentent 14%.**

		T2	T3	T4	T5	TOTAL
CHRS INSERTION	2	4	1	3	2	12
CHU PERENNE	1	2	4			7
AltHo		8	7			13
URGENCE HIVERNALE		1	1			2
Total	3	13	13	3	2	34

L'offre d'hébergement diversifiée de l'établissement permet de proposer l'accueil de femmes seules ou de familles monoparentales à la typologie variée.

La prestation « appartement individuel » garantit le droit à l'intimité et à la sécurité des femmes et des enfants accueillis. Cette exigence s'inscrit dans la démarche « qualité des hébergements » de l'association et participe au parcours de reconstruction des familles.

L'orientation et l'accueil inconditionnel des ménages à Femmes Solidarité 91 sont justifiés par le seul critère violences conjugales. Le pré-requis pour la femme orientée, avec ou sans enfant, est d'avoir pu faire une demande SIAO au préalable.

CRISE SANITAIRE ET CONFINEMENT

L'ensemble des professionnel.le.s de Femmes Solidarité 91 se sont mobilisés pour poursuivre toutes leurs activités auprès des femmes et des enfants accueillis et accompagnés.

En application des mesures et des consignes inhérentes à ce deuxième confinement, une organisation de travail, adaptée aux besoins et à la spécificité des publics de chaque service, intégrant des temps de travail sur site et des temps de télétravail, est mise en place depuis le 2 novembre. Les mesures d'hygiène et de distanciation en présentiel, dans le cadre des accompagnements, et sur les lieux d'hébergement (visites à domicile) sont appliquées.

Lieu d'Ecoute d'Accueil et d'Orientation LFAO :

L'écoute téléphonique reste ouverte sur la période de confinement

L'accueil de jour :

- Les entretiens par téléphone, les consultations avec la psychologue, les accompagnements physiques dans les démarches extérieures à l'établissement se poursuivent.
- Les entretiens individuels sur site sur ou sans rendez-vous peuvent être remplacés par des entretiens téléphoniques
- Les ateliers collectifs, les formations et les sensibilisations peuvent être maintenus si et seulement si leurs modalités (visio-conférence) ou si les conditions d'accueil (nombre de participants, taille locaux) garantissent l'application des mesures d'hygiène et de distanciation.

Pour les équipes des services d'hébergement et d'accompagnement social :

Il s'agit de :

- **Garantir la poursuite des suivis et des prestations auprès des femmes et leurs enfants – assurer une présence soutenue et continue des équipes**
- **Garantir la fluidité et la continuité de l'activité** (accès au logement, sorties/admissions, étude des demandes de prolongations) ainsi que son suivi.
- Assurer **les accueils téléphoniques et les permanences physiques**
- Privilégier les visites à domiciles et alterner avec des rendez-vous téléphoniques pour les entretiens hebdomadaires (Des entretiens peuvent être organisés dans les locaux si la situation le nécessite : un justificatif attestant d'une convocation est transmis aux personnes par les services)

Les psychologues :

Afin de limiter les effets dommageables de discontinuité sur la santé psychique des femmes et des enfants reçus et suivis par les psychologues de l'établissement, l'organisation du travail de ces derniers est aménagée pour garantir des temps d'accueil en présentiel sur sites pour les situations qui le nécessitent et alternance avec des temps de télétravail (Un justificatif attestant d'une rdv/consultation est transmis aux personnes par les psychologues et les services) Les psychologues poursuivent également leur activité auprès des équipes (éclairages cliniques, réunions).

De façon générale, la crise sanitaire traversée, le confinement la multiplication des campagnes d'information, ont généré, une certaine prise de conscience :

- Sur la **nécessité de reconnaître et consolider la complémentarité des associations spécialisées et le maillage partenarial pour optimiser action et coordination auprès des femmes** (Le réseau de la Fédération a été particulièrement actif et soutenant dans la période).
- **Des femmes sur la gravité, la dangerosité de leur situation, pour elles et leurs enfants** : augmentation du nombre d'appels et des situations inquiétantes.
- **Des pouvoirs publics et du grand public sur le problème des violences conjugales et intra-familiales et le manque de solutions notamment d'urgence** (manque d'hébergements de mise en sécurité et de logements, de formation).

a. Les admissions

- En 2020, 19 ménages ont été admis sur l'établissement
- Soient 19 femmes et 46 enfants.
- 31% des orientations se sont faites en lien avec le SIAO via le LEAO.

	INSERTION	C.H.U.	URGENCE ALTHO	URGENCE HIVERNALE
SIAO Insertion	4			
Via L.E.A.O.	2			
Via réseau (Fédération)	1			
SIAO Urgence		4	8	2
Via L.E.A.O.		1	3	
Via Fédération)			1	
Orientation en interne	1			
Nombre de ménages admis	5	4	8	2

L'orientation des ménages sur les dispositifs s'articule en cohérence avec le SIAO. Les places vacantes sont mises à disposition du **SIAO qui a orienté pour 2020, 20 femmes victimes de violences familiales, avec ou sans enfant**, vers l'établissement. Seule une orientation n'a pas abouti : la composition familiale de la demande n'étant pas celle présentée finalement par la dame et ne correspondant pas au logement mis à disposition.

Sur ces 20 ménages orientés, **6 orientations sont des situations qui ont été préalablement repérées et proposées par le LEAO de l'établissement, et 2 orientations se sont opérées via le réseau partenarial des associations spécialisées**, en lien et cohérence avec le SIAO.

Avec le seul critère d'entrée "violences conjugales", il existe un enjeu de repérage des situations à l'orientation. **Articuler les compétences des services orienteurs, du SIAO et des associations spécialisées, est indispensable afin de pouvoir mieux coordonner le dispositif et d'assurer les mises en sécurité et les accueils.**

A cette fin, **l'accueil et l'accompagnement spécialisé des 3 différents Lieux d'Ecoute, d'Accueil et d'Orientation (LEAO) département (Femmes Solidarité91, LEA, Le Relais Paroles de Femmes) est un levier pour mettre en œuvre et rendre effectives ces orientations :**

- Un travail d'évaluation du point de vue de la problématique mais aussi de l'ensemble de la situation ;
- Un travail sur les violences, essentiel pour renforcer la sécurité et la réassurance des familles et au final, les aider à maintenir l'acte de départ ;
- Un travail autour des démarches à engager au plus vite. L'intervention du LEAO assure aux femmes, de pouvoir solliciter/resolliciter à leur rythme un relais fléché et identifié, en toute circonstance avant leur départ concret du domicile.

b. Les femmes et les enfants hébergés

	INSERTION		CHU		URG. ALTHO.		URG. HIVERN.	
Femmes isolées	3	20 %	2	18 %				
Famille monoparentale + 2 enfants	2	13 %	7	64 %	11	52 %	1	50 %
Famille monoparentale + 3 enfants	5	33.5 %	1	9 %	8	38 %	1	50 %
Famille monoparentale + 4 enfants et +	5	33.5 %	1	9 %	2	10 %		
TOTAUX	15		11		21		2	

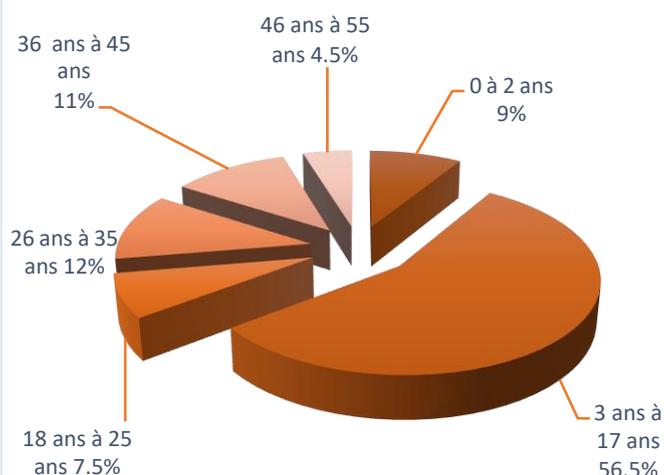
→ **En 2020, 49 femmes et 121 enfants ont été accueillis, hébergés et accompagnés.**

Sur le dispositif insertion, 67% des familles hébergées ont plus de 3 enfants, contre 48% sur le dispositif urgence famille. Les femmes isolées représentent 10% des ménages hébergés tout dispositifs confondus.

Pour l'ensemble des ménages hébergés, l'établissement veille à assurer la sécurité et la stabilité de l'hébergement, dans un principe de non-abandon et de continuité à travers un cadre d'accompagnement posé répondant aux besoins de chaque situation.

L'établissement a une vigilance à diversifier les accueils, particulièrement en direction des grandes familles dont l'offre d'hébergement adapté est moins accessible. Ces accueils ont bien sûr un effet direct sur l'âge des fratries dont les aînés sont en majorité adolescent(e)s voire jeunes majeur(e)s. Si notre souhait tend à accueillir un plus grand nombre de femmes isolées et particulièrement des jeunes, il se heurte à la contingence comptable du financement à la place (par personne).

Tranches d'âge des personnes hébergées - Tout dispositif



La tranche d'âge des hébergés de 3 ans à 17 ans représente 56.5% du public accueillis.

→ Sur ces 56.5%, on compte 35 adolescent(e)s de 10 à 17 ans soient 37% de la population enfants.

→ Les jeunes adultes de 18 à 25 ans hébergés avec leur mère représentent 7.5% des hébergés.

→ 4 naissances ont eu lieu sur les dispositifs CHU et Urgence Altho

→ **En 2020, 121 enfants ont été accueillis sur l'établissement** (moyenne d'âge 8 ans)

Riche d'une charte de l'enfant intégrée au projet associatif depuis 2010, et d'un livret d'accueil enfant, l'établissement **propose aux enfants, adolescents et jeunes adultes accueillis un accompagnement au même titre que leurs mères. Ce sont des victimes directes** dont il est essentiel de repérer les effets délétères des violences à tout niveau et de construire des réponses adaptées.

Le contexte particulier des Grossesses et naissances

La violence conjugale traverse les périodes de la vie et s'exerce/se déclenche d'autant à l'arrivée d'un enfant. **Les dangers pour la santé maternelle et périnatale sont élevés** pour ces enfants qui ont été également exposés à la violence conjugale. **Ils sont souvent un élément déclencheur pour le départ du domicile.**

Focus sur les Adolescents-es – Les 10 à 17 ans représentent 37% de la population enfants accueillis. **Ils ont souvent vécu de longues années au cœur des violences et ont été souvent déboutés de leur place d'enfant. Les enjeux de loyauté envers leurs parents sont souvent actifs** et très invalidants quant à leur développement/structuration. Leur rapport à l'adulte est de fait, complexe et la réalité de l'hébergement pas toujours acceptée comme telle. **L'accompagnement des adolescents demande adaptabilité, créativité et pertinence afin d'adapter des réponses à leurs besoins.** Il s'agit alors de leur proposer une mise en relation qui leur permet de s'approcher et d'établir un contact avec l'adulte perçu dans son crédit et sa fiabilité.

c. L'accompagnement spécialisé

L'accompagnement global proposé, prend en compte la complexité des situations et croise en faisceau les différentes réponses et outils à mettre en œuvre pour et avec les femmes et leurs enfants. Il permet d'envisager le processus de reconstruction et d'insertion dans son ensemble, du côté de ce qui a trait à la problématique spécifique des violences conjugales comme de la prise en compte des autres difficultés rencontrées par les familles. Il s'articule résolument dans un maillage partenarial.

Le travail d'accompagnement autour des questions judiciaires s'enclenche dès l'arrivée des familles dans l'institution que ce soit dans des accompagnements (commissariats, ucmj, audiences) comme dans une aide au suivi des plaintes. Incontournable et essentiel, il est mobilisé pour l'ensemble des femmes.

LES PROCÉDURES CIVILES



L'engagement de ces procédures requiert un contexte qui permet à ces femmes de se poser, un accompagnement qui les sécurise en les informant sur leurs droits. Cela leur permet de faire leur choix dans la temporalité qui est la leur. L'enjeu y est très fort. La question des enfants y est centrale.

Ces procédures longues et souvent complexes, impliquent l'acceptation des dossiers d'aide juridictionnelle. Le nombre considérable de dossiers à traiter auprès des tribunaux étire considérablement le temps des procédures, laissant en suspens des questions essentielles telles que la garde et l'hébergement des enfants.

Le temps moyen pour aboutir de telles procédures est variable, de 9 mois pour les procédures les plus simples à plusieurs années pour les plus longues (divorce pour faute). Pour ce faire, le réseau partenarial est sollicité, particulièrement, les avocates avec lesquelles nous travaillons dans un engagement et une dynamique partagée.

LES PROCÉDURES PÉNALES

En amont de leur arrivée, une part importante des femmes a posé un acte à l'encontre de leur conjoint - acte au singulier ou au pluriel. Ce constat dit la persistance de la violence dans les histoires de vie des femmes et le parcours souvent long, difficile pour s'en dégager, fuir et rompre avec la violence.

La décision de quitter le domicile conjugal s'accompagne fréquemment d'un acte judiciaire. Elles ont souvent été conseillées et soutenues pour ce faire (assistante sociale, écoute téléphonique...).

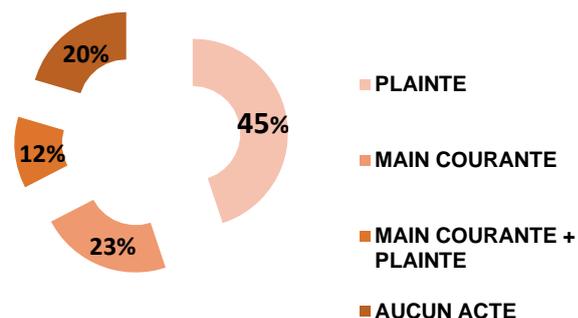
Au travers des plaintes et des mains courantes, s'expriment un vécu douloureux mis en mot et une demande de réparation et de protection de la part du tiers public.

Ces mises en acte s'inscrivent dans le cheminement des femmes à se réinvestir comme sujet.

L'accueil et l'écoute qui leur sont faits dans les commissariats et gendarmeries ainsi que la suite donnée par la justice a des effets majeurs pour les femmes tant du côté du réel que des remaniements psychologiques que cela engendre. Les grenelles ont mis l'accent sur l'importance du dépôt la plainte, des outils de facilitation en la matière sont préconisés en direction des professionnel-le-s (grille d'entretien recueil de plainte pour les forces de l'ordre, formations des professionnel(le)s de terrain...). L'Etablissement est engagé dans la formation des forces de sécurité du département depuis plus de 20 ans.

Tout dispositif confondu :

- 45 % des femmes ont porté plainte à l'encontre de leur conjoint,
- 35 % ont déposé une main courante dont 22 % exclusivement
- 12 % ont été accompagnées d'une plainte.



	INSERTION	CHU	ALTHO	URG. HIVERNALE
--	-----------	-----	-------	----------------

Femmes ayant déposé plaintes

INSERTION	20%	64%	52%	50%
-----------	-----	-----	-----	-----

	INSERTION	CHU	URG. ALTHO	URG. HIVERN.	TOTAUX
Plainte	3	7	11	1	22
Main courante	4	3	4		11
Plainte + main courante	3	1	1	1	6
Aucun acte	5		5		10
<i>Dont les femmes au domicile...</i>	4	1			49

L'ACCÈS AUX DROITS

Pour l'ensemble des femmes hébergées, la question des droits et des ressources a pesé dans la décision de quitter le domicile altérant la perspective d'un départ et d'un avenir possibles, impactant directement l'insertion, l'autonomie des femmes subissent des violences conjugales (effets d'effondrement psychique, violences administratives et violences économiques exercées, isolement).

Sur les 17 femmes sorties, la situation administrative est stable de leur entrée à leur sortie. On peut noter que pour 2020, une femme seulement est arrivée sans titre de séjour sur le dispositif Urgence Altho, à sa sortie, elle avait pu être régularisée.

Nombre de femmes ont quitté leur pays d'origine après leur mariage consenti ou contraint. L'éloignement d'avec leur famille, le poids culturel et la méconnaissance des modes de vie du pays d'accueil les réduisent d'autant à un isolement absolu et à une profonde vulnérabilité pour régir à la situation de violences. La confiscation des papiers et/ou le maintien dans une situation de non droit, redouble l'enfermement subi et ont un effet de barrage de l'identité propre. Les blessures sont profondes et l'accès à un titre de séjour essentiel tant dans la réalité que dans une réparation symbolique.



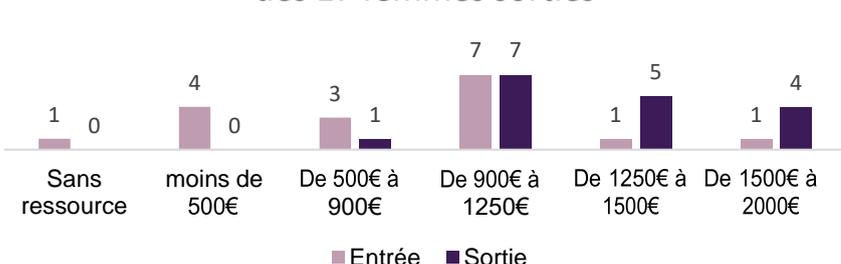
Un accompagnement à long terme est engagé dès l'arrivée des femmes en lien avec notre réseau partenarial.

Des dispositifs spécifiques permettent un accès parfois facilité pour ces femmes à la régularisation. C'est une procédure qui reste longue et complexe.

Les femmes font face à de multiples difficultés pour rassembler les pièces attendantes aux enfants et pour récupérer leurs documents.

L'accompagnement social global proposé soutient les femmes accueillies dans l'évolution et la stabilisation de leur niveau de ressources en fonction de leurs besoins et leurs projets (ouvertures de droits, demande d'allocations, recherche d'emploi) afin de garantir dans la durée leur autonomie et leur accès à un logement pérenne et adapté.

Evolution de la situation économique des 17 femmes sorties



La grande majorité des femmes sorties présentaient lors de leur orientation sur l'établissement une situation de grande précarité.

→ 82% vivaient en dessous du seuil de pauvreté.

De l'entrée à leur sortie, 41% d'entre elles ont vu leurs ressources augmenter passant au-dessus des 1250€.

Ce travail d'accompagnement global auprès des femmes victimes de violences conjugales vise à les aider à se reconstruire et leur permettre d'engager leurs toutes premières démarches d'insertion professionnelle ou de se projeter dans un emploi adapté à leurs compétences.

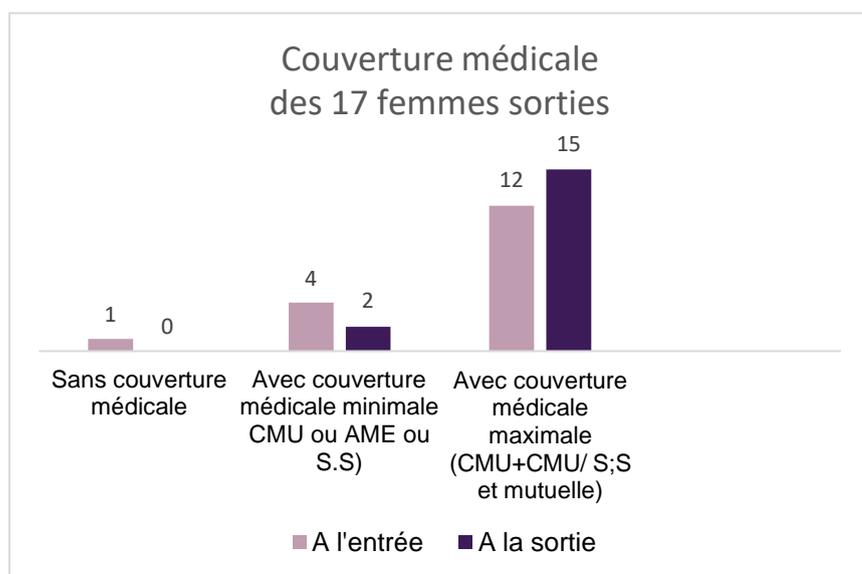
En articulation avec un travail d'étayage, les femmes sont aidées dans :

- La définition d'un projet d'insertion et l'orientation vers les dispositifs et partenaires,
- L'accès à des remises à niveau sont valorisées, lire et écrire sont d'incontournables outils d'autonomie,

- L'accès à des formations qualifiantes est soutenu et mis en perspective dans un projet d'insertion étayé.

L'accès aux ressources étant une priorité dans l'accompagnement engagé, **un soutien institutionnel financier est proposé aux femmes sans ressources dès leur arrivée** (en cours de régularisation administrative ou dont les allocations se trouvent bloquées). **Ces aides concourent à recouvrir et préserver la dignité des personnes** sous forme d'espèces et de tickets services.

L'ACCÈS À LA SANTÉ



→ **88%** des femmes sorties sur l'hébergement bénéficiaient avec leurs enfants d'une couverture médicale maximale.

Cela traduit le travail engagé sur la question du soin et de la santé dans sa globalité pour les personnes hébergées.



Les violences conjugales ont des effets désastreux sur la santé physique et mentale des femmes et des enfants, elles s'inscrivent durablement avec un retentissement majeur sur la santé.

Les femmes peuvent présenter des problèmes addictions, dépression, troubles psychosomatiques... ; les enfants, des risques importants de fragilité émotionnelle, de troubles à caractère anxieux et dépressifs...

Femmes comme enfants sont sujets à développer des symptômes liés à un état de stress post-traumatique.

L'accès aux soins - physiques et psychologiques est un donc impératif auquel l'accompagnement doit répondre très rapidement en termes d'évaluation et d'orientation (médecins généralistes, spécialistes, suivis grossesse, PMI...).

De plus principe d'intervention pluridisciplinaire - éducatif et psychologique - engagé auprès des familles hébergées s'inscrit dans cette nécessaire prise en compte de la santé des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants. Dès leur arrivée, tous rencontrent le psychologue. Ce premier rendez-vous ouvre un espace de réparations aux femmes et aux enfants soit dans la mise en œuvre d'un suivi, soit dans l'éclairage clinique proposé à l'équipe dans l'accompagnement.

LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Du côté des mères :

Les violences conjugales ont des effets d'altération des positions maternelles tant elles maintiennent les femmes dans une position d'emprise, un contexte de terreur. Dans l'après-coup de la séparation, elles sont confrontées à la nécessité de se reconstruire, tant du point de vue matériel que de la fonction parentale dans le réel et le symbolique.

Le travail de soutien à la parentalité intégré à l'accompagnement vise en ce sens à aider les femmes à se resituer dans la parentalité, à retrouver/trouver créativité et compétences, à se réapproprier sécurité et estime de soi. Dans sa finalité, il doit permettre aux mères et aux enfants de retrouver une place identifiée et singulière.



L'ensemble de l'accompagnement global participe à soutenir la parentalité tant dans l'aide aux démarches du quotidien - scolarisation, suivi scolaire, modes de garde...- que dans un accompagnement à visée éducative ou psychologique.

Du côté des enfants :

Les très nombreux enfants accueillis interpellent l'institution et la position que celle-ci se doit de tenir auprès de leur mère dans un soutien à la parentalité mais aussi dans une prise en compte de leur souffrance et de leurs besoins.

Les enfants incarnent le trait d'union entre leurs parents et se retrouvent très fréquemment au centre d'enjeux où la violence peut continuer à s'exercer, poursuivant frontalement ou insidieusement un travail destructeur qui touche directement la structuration et le bien-être de l'enfant.

Le départ du domicile est un bouleversement qui s'accompagne de perte de repères - école, ami(e)s, quartier - et expérience de la précarité - nuitées d'hôtel, hébergement chez un tiers - constituent autant d'épreuves que les enfants surmontent plus ou moins bien.

Des outils spécifiques en direction de l'enfant - livret d'accueil à l'arrivée, consultations psychologiques, écoute spécifique lors des bilans de séjour, mise en œuvre d'ateliers dédiés sont autant de ponctuations mises en place afin de les accompagner au plus près. Le travail de réflexion engagé en équipe se poursuit en continu, il articule éducatif et clinique.

Autres que les actions à visée collective rassemblant les femmes et les enfants, des ateliers spécifiques en direction des femmes sont mis en place et des ateliers réguliers pour les enfants sont proposés tout au long de l'année.

→ En 2020, ces actions ont été fortement impactées par les contraintes sanitaires.

	Nombre de séances	Nombre de personnes
Ateliers enfants	1	3 enfants
Soutien à la parentalité	10	2 familles soit 2 femmes et 4 enfants

De l'emprise à l'accompagnement vers l'autonomie

« La vie n'est pas un long fleuve tranquille » et cette prise en charge a été à l'image d'un bateau sur l'eau avec ses moments de calme et ses moments de tempête.

Mme G. est arrivée avec ses deux enfants en août 2016. Elle ne parlait pas français et n'avait pas de papier, aucun droit ouvert. Tout était à faire avec cette femme.

Madame a eu une enfance difficile, elle a été témoin des violences de son père envers sa mère et a eu une éducation « musclée ».

En est ressortie, chez Madame, une grande fragilité qui l'a poussée vers des hommes peu structurés eux-mêmes (on va vers ce que l'on connaît) et un immense désir d'être « comme tout le monde » : avoir une famille, un père pour ses enfants, un appartement, une voiture... De deux hommes différents, violents tous les deux, Madame a eu deux enfants : S. et A. En août 2016, elle quitte le père d'A. pour se réfugier dans notre centre d'hébergement. Madame est restée 4 ans et demi dans notre centre d'hébergement.

L'écoute est la base de notre travail. Elle nous permet d'avoir des éléments de compréhension sur la situation, l'histoire de la femme. Mme G. avait tendance, par moment, à idéaliser sa vie passée avec ses parents. A d'autres moments, elle parlait de violences, d'éducation « musclée ». Avec tous les éléments de son histoire, il était possible de remettre les choses à leur place, la remettre dans sa réalité. Tout au long de la prise en charge de cette famille, nous sommes restés ouverts, à son écoute.

Acquis lors de son enfance, Madame a eu un manque de repères. Il lui était difficile de donner la bonne place à ses enfants. S. fillette, très protectrice vis-à-vis de sa mère qu'elle sentait en difficulté, n'a pas toujours été à sa place d'enfant. C'est elle qui a dénoncé les nouveaux faits de violence sur sa mère.

Peu de temps après son arrivée sur l'hébergement, Madame a rencontré un homme qui s'est avéré violent. Elle le faisait venir sur l'hébergement, il y dormait. Cet homme était violent avec elle et les enfants.

Un samedi, sans nouvelle d'elle, je me suis rendue sur le logement sans l'en avertir. Alertée par S., j'y ai découvert un homme, caché. S'en ai suivi une période où Madame transgressait les règles de l'hébergement qui interdit la présence d'autres personnes. Nous observions, chez les enfants un mal être grandissant, nous constatons les mensonges de Madame. Les voisins nous alertaient, régulièrement, de la présence de ce Monsieur et de la terreur qu'il faisait régner. Les agissements de Madame nous ont contraints à la recadrer, à plusieurs reprises, lors d'entretiens avec la directrice adjointe. Nous rappelions les règles à Madame tout en tentant de lui faire comprendre qu'elle était de nouveau dans une relation d'emprise. Nous avons mis Madame à deux reprises en hôtel, fermant l'appartement pour la protéger et mettre une limite à ses transgressions. Nous n'avons pas eu d'autres choix de faire une note préoccupante pour les enfants que Madame n'arrivait plus à protéger des violences de son nouveau conjoint. Les enfants ont bénéficié d'un suivi AEMO.

A plusieurs reprises, nous nous sommes demandés si le cadre du dispositif était adapté pour cette famille. L'hébergement en diffus permet une certaine autonomie et ne semblait pas répondre aux besoins de Madame qui avait beaucoup de difficultés à protéger ses enfants et elle-même.

Nous avons pris l'option de la réorienter vers un établissement plus cadrant comme un centre maternel.

Mais nous nous sommes heurtés à la réalité de l'hébergement, le peu de places disponibles. Aucune orientation n'a pu se faire, nous avons poursuivis la prise en charge.

Mais cette histoire qui commençait mal, a pris un virage. Il y a eu un évènement dramatique qui, semble-t-il, lui a permis de changer. Elle a été victime d'un viol de la part du Monsieur. Après une longue période de procédures, elle a été reconnue en tant que victime par la justice et a obtenu dédommagement. Parallèlement, elle a pu consulter un thérapeute qui parlait sa langue. Est-ce ces évènements qui lui ont permis de réfléchir, d'ouvrir les yeux sur ses agissements car même victime, elle a fait des choix. Cela étant, elle s'est « apaisée », a commencé à coopérer avec nous. Elle était ouverte à l'accompagnement. Nous avons observé, chez les enfants, un apaisement, des attitudes adaptées. Madame semblait être « dans la réalité ». Elle a ensuite rencontré un homme avec qui elle a eu un troisième enfant. Elle a quitté le CHRS en novembre 2020, a eu un appartement à son nom (elle parle de sécurité pour elle et ses enfants), une voiture et un conjoint respectueux. Celui-ci semble être un vrai repère pour ses deux premiers enfants qui ne voient plus leur père.

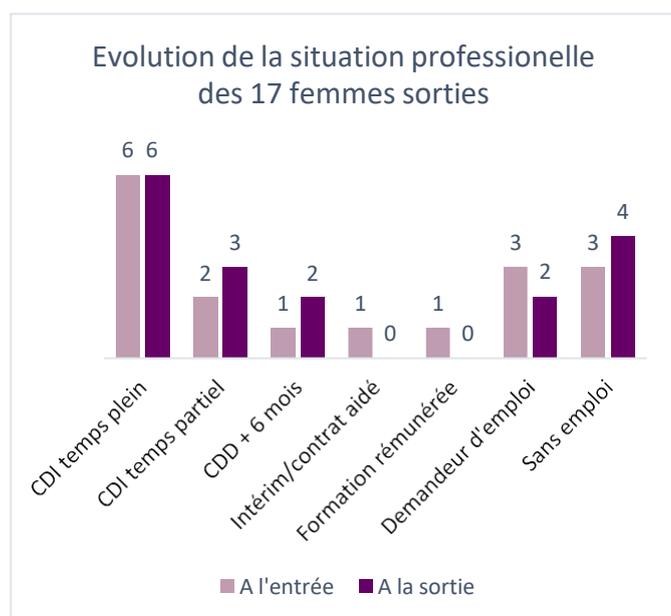
I. FAURE

L'ACCÈS À L'EMPLOI

Certaines des femmes victimes de violence conjugale accueillies sont très loin de l'emploi. Elles présentent un faible niveau d'étude ou des diplômes étrangers n'ouvrant pas à une équivalence en France. De plus, **beaucoup manquent d'expérience professionnelle - restées au foyer pour élever le ou les enfants, certaines privées de liberté.** Les difficultés en matière de modes de garde, administratives pour les personnes étrangères, sont autant d'étapes à franchir pour s'insérer professionnellement.

Pour d'autres, **le contexte de violences conjugales les a contraintes à cesser leur activité professionnelle.** Le contrôle exercé par l'ex conjoint sur « toute initiative extérieure » dont l'activité professionnelle, parasite, voire, empêche l'évolution professionnelle mais aussi l'inscription dans l'emploi. Enfin, les effets d'épuisement psychique et physique des violences conjugales entraînent pour certaines des arrêts maladie, l'effondrement de l'inscription professionnelle et pour l'ensemble, une fragilisation dans l'accès à l'emploi.

L'accompagnement social vise à trouver pour/avec chacune une **stabilité financière** (ouverture des droits aux prestations, Allocation Adulte Handicapé), pour certaines **une activité professionnelle à temps plein, ou adaptée** (ex : temps partiel).



→ Sur les 17 adultes sortis en 2020, 53% étaient en situation d'emploi à l'accueil (dont 35% en CDI). A leur sortie, 65% des femmes sont en situation d'emploi.

L'accompagnement social vise à soutenir les femmes dans leurs démarches à élaborer, **définir et construire un projet de formation ou professionnel personnalisé**, adapté à leurs compétences et qui s'appuie sur **le partenariat avec les organismes compétents (missions locales, Pôle Emploi, Associations intermédiaires...)**.

Le lien de confiance dans l'accompagnement social

Lorsque nous travaillons auprès des personnes nous visons à créer une relation de confiance à travers l'accompagnement social. La question de la création de ce lien de confiance est un enjeu pour le travail d'accompagnement. Quand il est décidé qu'une hébergée change de référente ce travail est à réengager par le travailleur social prenant le relais comme pour la personne accompagnée qui doit s'y adapter ; prenons pour exemple la situation de Madame W.

Madame W n'a pas d'enfant, elle est arrivée au CHRS en mai 2019, elle a vécu dans un pays européen pendant plusieurs années. Madame est venue en France pour se protéger des violences de son compagnon. L'admission et le début de son accompagnement ont été faits par une première référente puis en février 2020, j'ai repris le relais à la suite de mon arrivée au sein de l'équipe CHRS de l'Etablissement Femmes Solidarité 91 en janvier 2020.

Mon premier contact avec Madame W s'est fait lors de l'entretien de passation en présence de ma collègue en février

2020. Face à nous Madame W semblait fermée et méfiante, ce qui peut être compréhensible car c'était une première rencontre.

L'arrivée du virus (COVID-19) a impacté le début d'accompagnement avec Madame W car les entretiens physiques ont été restreints et les appels téléphoniques ont été privilégiés pendant cette période. Ce contexte n'a pas favorisé la création du lien de confiance entre Madame W et moi.

En juin 2020, durant ce contexte particulier, j'ai fait mon premier bilan avec Madame W. Cette dernière a formulé des objectifs de travail mais également des réticences vis-à-vis de l'accompagnement que je menais auprès d'elle, cela m'a questionné : que se joue-t-il pour madame ? comment réajuster mon accompagnement ? quels sont les moyens disponibles pour réajuster mon suivi ? est-ce que je vais parvenir à prendre du recul ? Les instances telles que les réunions d'équipe, les supervisions, les échanges entre collègues m'ont permis d'exprimer ce que je vivais à travers cet accompagnement. La supervision m'a permis d'échanger avec l'ensemble de l'équipe avec le regard d'une tierce personne (superviseur) et ainsi de prendre du recul. Tout cela m'a permis de réajuster mon positionnement et de réaborder les choses différemment avec Madame W. La relation de confiance s'est créée au fur et mesure de cet accompagnement.

Le suivi social m'a permis d'accompagner Madame W vers le relogement. Elle a obtenu un logement dans le parc public dans une commune qu'elle souhaitait. Un bilan de sortie a été fait, ce moment a permis à Madame W de revenir sur son parcours au sein de l'Établissement Femmes Solidarité 91.

A.NKUNKU

L'ACCÈS AU LOGEMENT

→ Au total, **13 ménages (13 femmes et 32 enfants)** ont été relogés (pour **17 ménages sortis**).

→ Sur ces **13 ménages**, **8 femmes** avaient un emploi.



	Préfecture Mal-logés (ACD SYPLO)	Action logement	Droit commun	DALO	Ménages	Personnes
INSERTION	3		1		4	13
C.H.U.	2				2	6
URG. FAM.	3	3		1	7	26
TOTAL	8	3	1	1	13	45

→ Tous les relogements ont été réalisés dans le parc public.

→ **23%** des ménages ont été relogés via Action logement.

Au fil des années, le nombre de relogement est stable. Les familles sont accompagnées en amont du relogement et durant la période de relogement à chaque étape du parcours. Une attention particulière est faite à la réalité contextuelle du logement par le biais d'une information ciblée auprès des femmes

À la suite du dépôt d'une demande de logement social renouvelée annuellement et actualisée régulièrement (sur le Système National d'Enregistrement (SNE) ou auprès d'une mairie), **plusieurs dispositifs prioritaires d'accès au logement pour les sortants d'hébergement prêts au relogement sont mobilisés :**

- Accord Collectif Départemental ;
- Inscription dans le SYPLO via le SIAO ;
- Action Logement pour les personnes en activité ;
- Droit au logement opposable à l'initiative des ménages.

L'ACCÈS AU LOGEMENT DES FEMMES INSCRIT DANS UNE DYNAMIQUE ASSOCIATIVE ET PARTENARIALE

Le pôle prospection de l'Association COMMUNAUTE JEUNESSE

Ce pôle a été créé en 2020 **chargé de favoriser le relogement des ménages accompagnés prêts au logement en** développant des partenariats avec différents bailleurs.

Il est composé d'un référent de chaque service d'hébergement.

Au sein de l'équipe de Femmes Solidarité 91, la référente a pour mission de soumettre et d'actualiser les dossiers des femmes prêtes au relogement afin de les transmettre à la coordinatrice du pôle. Cette dernière proposera ces dossiers aux bailleurs partenaires afin qu'ils soumettent des propositions logement adaptées aux besoins et aux situations des familles.

La plateforme relogement et le groupe de travail dédié de la FEDERATION NATIONALE SOLIDARITE FEMMES

L'établissement Femmes Solidarité 91 est membre au sein de la Fédération Nationale Solidarité Femmes qui regroupe en 2021 73 associations spécialisées réparties sur l'ensemble du territoire français.

La Fédération a mis en œuvre des partenariats auprès de différents bailleurs. Ainsi l'ensemble des associations adhérentes est informé des propositions logement via un outil : **une plateforme dédiée aux relogements en ligne créée pour recenser ces propositions logement et permettre au référent de positionner une femme accompagnée qui est prête à accéder à un logement autonome.**

Pour ce faire, une présélection est effectuée par la méthode du "scoring" (c'est-à-dire l'attribution de points selon la situation de la femme) pour permettre la sélection d'une seule femme pour une proposition logement ; donc un seul dossier est présenté au bailleur.

Cette plateforme est un autre levier pour les femmes accompagnées par l'Etablissement pour accéder au relogement. Deux référents de l'Etablissement sont chargés d'assurer l'articulation avec Fédération et participent à des réunions de travail dédiées.

A. N'KUNKU

LE POLE CESF

L'activité des deux Conseillères en Economie Sociale et Familiale de l'établissement s'inscrit de façon transversale dans celle du « Pôle CESF » de l'Association afin de compléter et d'enrichir l'accueil et l'accompagnement socio-éducatif individualisé assuré par les travailleurs sociaux.

Les CESF organisent et à la mettent en oeuvre des actions collectives et/ou individuelles afin :

- d'**Assurer la qualité**, la mise en conformité et l'amélioration **des lieux d'hébergement** (en lien avec le service technique)
- d'**Informé et d'Accompagner** dans **les actes de la vie courante** (apprendre à cuisiner, à conserver les aliments.. par exemple) selon les besoins des familles hébergées
- de **Favoriser l'accès à la culture, aux loisirs et l'exercice de la citoyenneté via des actions éducatives individuelles ou collectives**

Des réunions et temps de travail sont organisés par service, par établissement mais aussi pour l'ensemble de l'association afin de proposer des actions transversales et de mutualiser les compétences, les moyens et les outils (centralisation sur un support informatique).

→ **Sur l'établissement, les CESF de l'établissement ont mis en place 20 ateliers pour les familles, soient 31 personnes concernées.**

Thématiques	Nombre de séances	Nombre de participants
Prévention des accidents domestiques	2	2 familles soit 2 femmes et 4 enfants
Cuisine	1	2 familles soit 2 femmes et 4 enfants
Ateliers enfants	1	3 enfants
Soutien à la parentalité	10	2 familles soit 2 femmes et 4 enfants
Budget/accès au logement	2	1 femme
Economies d'énergie et tri sélectif	2	2 familles soit 2 femmes et 4 enfants
Impact des écrans sur les enfants	1	2 femmes
Couture	2	1 femme
TOTAL	20	31

Le confinement, le télétravail et les mesures barrières, notamment la distanciation ont obligé l'établissement à réduire son activité pendant cette année de crise sanitaire.

Garantir la qualité de l'accueil des familles dans de bonnes conditions est indispensable. Pour ce faire, la CESF assure le suivi et la gestion des appartements tant dans leurs besoins d'aménagement, travaux que sur l'accompagnement des hébergées à l'entretien régulier de leur lieu de vie.

A cet effet, la CESF prévoit et met en place les états des lieux de sortie incontournables (**11** sur 2020) mais aussi intermédiaires (**12** en 2020), en lien avec notre agent technique. Cela permet de voir comment les logements sont investis et entretenus en cours de séjour mais aussi d'échelonner et d'anticiper les travaux éventuels ou les achats à réaliser.

Parallèlement, **3** nouveaux appartements ont pu être aménagés pour accueillir de nouvelles familles notamment sur le dispositif d'Urgence hivernale.

Un des ouvriers des services techniques est rattaché spécifiquement sur l'Établissement Femmes Solidarité. Il organise son travail en lien direct avec les 2 CESF sur les 32 appartements mis à

disposition des femmes victimes de violences conjugales.

Ils définissent ensemble l'organisation des actions dans l'intérêt du service (qualité des hébergements) et des projets individualisés. L'ouvrier peut être amené à proposer des ateliers techniques individuels avec la CESF pour préparer les personnes à l'accès au logement (remplacement d'ampoules, débouchage d'évier..).

L'EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ – Le CVS

La loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 réaffirme la place prépondérante des personnes accompagnées afin de garantir l'autonomie, la protection des personnes et l'exercice de leur citoyenneté. Pour ce faire, elle institue une forme de participation : **le Conseil de la Vie Sociale**.

L'Association COMMUNAUTE JEUNESSE a toujours eu à cœur de faire vivre et faire évoluer cette instance pour en faire un véritable espace d'expression et de participation des personnes accompagnées dans la mise en œuvre de leur accueil.

L'établissement FEMMES SOLIDARITE 91 y participe pleinement, le CVS permettant aux femmes d'exercer leur citoyenneté et de prendre la parole, de débattre, de prendre des initiatives et d'influer sur leur environnement, de revendiquer une qualité de service.

En 2020, il réunit **1** représentant des résidents des services d'hébergement et d'accompagnement social de l'Association et **2** représentants du personnel (**1** titulaire et **1** suppléant).

Les membres du CVS rencontrent la Directrice et un membre du Conseil d'Administration 3 fois par an pour **questionner, donner leur avis, et ceux des autres personnes accompagnées (questionnaires individuels) sur la qualité des accompagnements et des hébergements, l'animation de la vie institutionnelle, et les activités.** Compte tenu de la crise sanitaire, le CVS n'a pas pu se réunir qu'une seule fois en 2020.

Le CVS peut également être force de proposition en initiant et en organisant la mise en place d'actions ou d'ateliers : en 2019 autour de l'initiation aux premiers secours par l'association Croix-Rouge et de la prévention contre le VIH et les Hépatites virales par l'association AIDES. Ces actions avaient été reconduites pour 2020, mais malheureusement elles n'ont pas pu être maintenues.

Une réflexion est en cours afin de permettre à ses membres de se réunir sous d'autres modalités (telle qu'en visioconférence) et de recueillir à nouveau les besoins et questions des ménages hébergés.

LES FONCTIONS DU PSYCHOLOGUE

Au sein du CHRS, les difficultés de la personne sont envisagées dans un double dynamique considérant l'influence de la santé physique et psychique sur la qualité de l'insertion sociale mais aussi l'influence de l'inscription sociale sur la santé globale. C'est pourquoi **le psychologue et les travailleurs sociaux du CHRS travaillent de concert, dans une complémentarité de leurs actions.**

Son intervention, d'emblée conçue en articulation avec les missions de l'équipe éducative, complète les moyens mis en place pour accompagner au mieux les femmes accueillies et leur(s) enfant(s) dans un processus de réparation personnelle et d'insertion socioprofessionnelle.

Les missions du psychologue se déclinent selon 4 modalités d'intervention :

- **Une écoute clinique et psychothérapeutique auprès des femmes accueillies et de leur(s) enfant(s)**

Toutes les femmes accueillies et leur(s) enfant(s) bénéficient d'un premier entretien avec le psychologue environ 1 mois après leur arrivée. C'est le moment pour lui de se présenter et de faire connaissance avec la famille. Ce premier échange lui permet d'apprécier les relations entre les membres de la famille, d'estimer les besoins et, le cas échéant, de proposer son aide, ce qui peut déboucher sur 3 axes d'intervention :

- *Un 1^{er} axe "soutien psychologique et psychothérapie" en direction de la femme accueillie* pour laquelle il s'agit le plus souvent de comprendre et de se dégager des raisons et mécanismes à l'œuvre dans ce qu'elle a traversé avec son ex-conjoint ;
- *Un 2^{ème} axe "prévention/aide à la parentalité" au travers duquel il s'agit de travailler sur les interactions mère-enfants* et d'améliorer les compétences de chacun ;
- *Un 3^{ème} axe "consultation et psychothérapie" en direction des enfants et adolescents* qui présentent, par exemple, des troubles psychopathologiques dus aux violences conjugales ou à un climat familial pathogène. La demande initiale peut émaner de la mère, de l'école, de l'éducateur référent ou de l'enfant lui-même.

Données relatives au public reçu :

Sur le plan psychologique, **il n'existe pas de personnalité "type" a priori des victimes de violences conjugales et toute femme peut y être un jour confrontée. En revanche, ces violences génèrent toujours de la souffrance et une baisse de l'estime de soi comme du narcissisme chez la femme.** La gêne, la honte, la culpabilité, la tristesse et la colère sont également souvent évoquées. Quant aux **enfants reçus, ils ont été témoins et victimes des violences conjugales.**

En fonction de leur âge, de leurs ressources psychiques et de la qualité des relations psychoaffectives maintenues avec l'un et l'autre parents, ils présentent plus ou moins de symptômes.

Nombre d'entretiens				Nombre de personnes reçues		
Entretiens familiaux	Enfant seul	Femme seule	RDV non honorés	Femmes	Enfants	TOTAL
21	23	21	35	24	34	58
65						

**A noter que le contexte sanitaire de 2020 a fortement impacté à la baisse le nombre d'entretiens.*

- **Des éclairages psychopathologiques et victimologiques, en synergie avec l'équipe éducative**

La fonction institutionnelle du psychologue vise à soutenir l'équipe socio-éducative dans l'accompagnement des personnes en ouvrant la réflexion sur la dimension psychique du sujet dans ses aspects conscients et inconscients. A ce titre, il participe aux 2 réunions hebdomadaires au cours desquelles sont évoquées les nouvelles admissions, les bilans et les différentes situations générant des interrogations.

Souvent plus à distance des situations, le psychologue met à jour des éléments cliniques et diagnostiques. Il propose sa lecture des événements et comportements, l'objectif étant d'**élaborer ensuite, ensemble, des stratégies éducatives adaptées aux éléments de personnalité repérés chez la femme accueillie ou ses enfants.**

- **Un travail auprès des auteurs de violences conjugales**

Depuis plusieurs années, dans le cadre d'un partenariat avec le **CIDFF ESSONNE** (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) et le **SPIP Essonne** (Service Pénitentiaire d'Insertion de de Probation), le psychologue intervient également auprès d'auteurs de violences conjugales ayant été condamnés et relevant d'un "stage de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes".

A raison de deux à trois fois par an, ces **sessions de stage, qui durent chacune 3 trois jours, s'efforcent de faire évoluer les auteurs quant à leur positionnement, leurs croyances et leurs certitudes.** Il s'agit d'abord de les informer sur la violence, sa législation et ses conséquences afin de provoquer ensuite, chez eux, une prise de conscience et une modification de leurs représentations et finalement de leur comportement. **Le psychologue de l'établissement, quant à lui, est plus particulièrement chargé de faire entendre et comprendre les conséquences des violences conjugales sur les enfants et combien l'enfant est lui-même une victime à part entière dans ces situations.**

- **Réseau et partenariat**

Lorsque cela s'avère utile, le psychologue rencontre certains partenaires afin de se concerter ou de faire le point par rapport aux personnes suivies conjointement. Il peut s'agir d'un professionnel du secteur social, d'un professeur d'école, d'une assistante sociale de secteur, d'un médecin de ville, d'un spécialiste du corps médical, d'un référent de l'ASE, etc.

Si nécessaire, il peut également être amené à rédiger certains écrits en direction de partenaires, qu'il s'agisse par exemple d'une attestation, d'une note clinique pour un confrère en vue d'une orientation ou, plus rarement, d'une information préoccupante dans la perspective d'un signalement d'enfant en danger.

d. Les sorties

- 17 ménages sortis
- 58 personnes
- soit 17 femmes et 41 enfants



Durée moyenne de séjour : 21 mois

→ **En 2020, 13 ménages sur 17 (13 femmes et 32 enfants) ont été relogés dans le parc public.**

	Taux de sortie	vers un logement de droit commun	vers un autre dispositif d'hébergement	autres
CHRS INSERTION	47,37 % 5 ménages 189 personnes	72,22 % 4 ménages 13 personnes	0,00 %	27,78 % 1 ménage 5 personnes
CHU PERENNE	52,63 % 4 ménages 10 personnes	60,00 % 2 ménages 6 personnes	30,00 % 1 ménage 3 personnes	10,00 % 1 ménage 1 femme isolée
ALTHO	71,43 % 8 ménages 14 personnes	86,67 % 7 ménages 26 personnes	0,00 %	13,33 % 1 ménage 4 personnes

Les autres sorties :

- Insertion : 1 famille est partie chez 1 tiers en province
- CHU : 1 famille a été orientée en interne vers l'insertion ; 1 femme isolée est partie chez 1 tiers
- Urgence ALTHO : 1 famille est retournée au domicile 7 jours après l'accueil, sans s'être installée.

Pour assurer le possible d'un départ, d'une séparation, d'un ailleurs pour la femme, et éviter un retour avec l'auteur, la décision de cette dernière s'évalue et se construit dans le temps, dans un cheminement singulier pour chacune, qu'il faut respecter pour assurer son accueil et la sortie de cette situation de violences.

Les moyennes sont à pondérer : la durée de séjour de chaque famille indique de la singularité, elle peut jouer d'écart importants au regard des situations, s'étirer ou s'aboutir promptement.

Les situations parlent fréquemment de parcours où tout est à mettre en œuvre et en premier lieu la régularisation administrative, les procédures civiles et désolidarisation des baux ont des effets directs et dans le temps, sur le relogement des femmes. Elles traduisent des situations complexes et fragiles où construire/retrouver une stabilité demande du temps.

Des liens à dénouer et à renouer ailleurs : quand le temps du relais est venu

La relation d'aide que nous instaurons dans le travail social, s'adresse aux personnes qui ont besoin d'être accompagnées pour un certain temps. Ces échanges verbaux et non verbaux favorisent la création d'un climat de compréhension et apportent un soutien lorsque la personne rencontre une épreuve.

Jusqu'où nous investir dans cette relation à l'autre ? Quand et comment se détacher de ce lien en passant le relais ?

Dans l'idéal, se serait d'élaborer une stratégie pour permettre aux personnes que l'on accompagne à mobiliser leurs capacités et leurs ressources afin qu'elles accèdent à leurs propres solutions à leurs problèmes. Surtout, retrouver confiance en elle, un équilibre et réaliser leurs différents objectifs.

La rencontre n'est pas toujours facile, surtout lorsque la personne semble ne pas vouloir la rechercher. La relation d'aide est un lien fragile entre un usager et un professionnel.

C'est un peu ce qui s'est passé dans la relation avec la situation de Madame G.

Madame G est arrivée dans l'établissement avec deux de ses enfants âgés de 13 ans et 10 ans mais surtout, une tête remplie de soucis, de problèmes. Impossible pour elle d'entendre et de retenir quoi que ce soit, tellement tout « bouillait » dans sa tête. Elle ne voulait pas d'accompagnement, elle semblait ne pas avoir l'espace psychique pour l'accepter. Certes, les violences qu'elle avait connues avec les pères de ses enfants et son ex-compagnon y étaient pour quelque chose... mais son aînée de 17 ans était restée en Haïti et elle n'était pas en sécurité.

Il lui a fallu faire « de la place » et mobiliser énormément de capacité pour que petit à petit s'opère à partir d'une proximité relationnelle, un lien, une rencontre.

L'accompagnement a duré 18 mois, il fut intensif pour tout le monde. Le moment de la fin de la prise en charge fut compliqué. Madame G. téléphonait 2 à 3 fois par semaine et passait régulièrement au bureau pour prendre son courrier... même si elle n'en avait pas !

Le relais avec l'Assistante Sociale avait été prévu, mais Madame G. n'en était pas satisfaite, et elle revenait sur nos services pour résoudre ses problèmes. Je me suis questionnée sur « qui suis-je pour elle et qui est-elle pour moi ? ».

Pourquoi étais-je prête à continuer mon engagement dans cette relation d'aide hors de mes limites professionnelles, puisqu'elle avait quitté notre hébergement ? Avais-je réussi mes missions de travail ? Lui donner de l'autonomie... même à une petite échelle ?

Je me devais de trouver une solution afin de nous dégager, sans dommage de ce lien qui perdurait. C'était sans compter sur la force de Madame G. qui a su trouver une façon de dire aurevoir, sans que s'opère une rupture violente.

Mame G est venue un jour avec une spécialité de son pays qu'elle avait tout particulièrement préparé pour nous

remercier. L'acceptation de son cadeau, de ce don a permis de ne pas aboutir à une rupture violente... qui aurait annulé le positif de la relation... et du travail fait. C'est ce qui a permis de passer la main

E. PETIOT

2. Le LEAO

Créé fin décembre 2011, le Lieu d'Ecoute, d'Accueil et d'Orientation (LEAO) est référencé parmi les 206 dispositifs recensés sur 99 départements.

Le LEAO a pour objectif de proposer un espace de parole, de réflexion et de décision aux femmes victimes de violences conjugales.

Interpellé en amont ou dans l'après coup d'une séparation, **il est force d'information, de soutien, d'accompagnement, de prévention et d'orientation à l'endroit des femmes victimes de violences conjugales et par effets directs à l'endroit de leurs enfants.**

Ce dispositif ne cible pas une tranche d'âge spécifique ni un milieu social particulier, tant la violence conjugale touche un ensemble de catégories. Le seul critère retenu pour ces activités reste celui de la situation de violence et de danger que vivent ou ont vécu ces femmes et par voie directe, leurs enfants.

Le LEAO assure ses missions d'écoute d'accueil et d'orientation sur le territoire du Centre-Nord Essonne. Sur le 91, 3 associations spécialisées interviennent : l'association LEA au Nord-Est, l'association Paroles de femmes/le Relais sur le territoire du Nord-ouest.

Le sud du territoire est découvert. **Les 3 associations spécialisées partenaires Femmes Solidarité 91, LEA et Paroles de femmes/le Relais réfléchissent ensemble à une proposition d'intervention commune, cohérente et adaptée sur ce territoire du sud essonnien.**



soutenu lorsque la situation appelle à cela.

Nos prestations s'inscrivent dans une articulation prenant en compte le contexte et l'historicité des violences, l'impact de celles-ci dans la réalité et sur le psychisme.

L'intervention est double : Celle du conseil, de l'information et celle du soutien psychologique.

Recouvrer un espace de choix et de décision fait appel à l'information, le conseil et l'écoute mais aussi au discernement et à la réassurance. Un relais vers l'espace thérapeutique est ainsi toujours possible et

L'évaluation du dispositif se réalise grâce à des outils spécifique : une base de données et des fiches individuelles renseignées pour chaque appel, chaque accueil et pour tout acte effectué afin de recueillir des données statistiques sur l'activité mais aussi sur le « profil » des femmes et l'aspect contextuel de leurs demandes.

Ce nécessaire recueil d'information n'est pas toujours aisé dans le cadre de l'Écoute où le propos est précisément d'**écouter la parole des femmes « comme elle vient »**, d'autant que certaines d'entre elles ne nous recontacteront pas dans l'année. En conséquence, lors d'une première écoute, il n'est pas toujours possible de renseigner la fiche écoute dans son intégralité. Nous avons donc choisi de ne retenir que les données particulièrement renseignées de l'Écoute, les femmes suivies sur l'Accueil étant "parfaitement" identifiées.

Du CHRS au LEAO

J'ai eu l'opportunité de réaliser mon stage de fin de formation au sein du CHRS durant un an. Par la suite, j'ai postulé et été embauchée au sein du LEAO.

Chaque service a des missions singulières. Les violences conjugales y sont donc abordées de différentes façons, notamment car les demandes des femmes diffèrent.

Les femmes accueillies au sein du CHRS ont toutes réalisé une démarche commune, une demande d'hébergement. Elles sont accompagnées, par des travailleurs sociaux et des travailleuses sociales diplômé.e.s, au sein d'un dispositif spécifique et contractualisé.

Bien que chaque femme ait une histoire et un parcours singuliers, la finalité de cet accompagnement est pour toutes le relogement autonome. Pour y parvenir, les femmes bénéficient d'un accompagnement social global qui tient compte des violences subies et leur impact sur l'autonomie des femmes et des enfants.

Au LEAO, l'ensemble des missions est exclusivement lié aux violences conjugales ; les femmes reçues n'en sont pas au même stade concernant leur situation.

Il existe une permanence d'écoute. L'outil du téléphone donne la possibilité aux femmes d'établir un premier lien, d'être reconnues comme victimes des violences qu'elles subissent. Nos missions consistent à écouter leurs mots, ce qu'elles disent de leur histoire et à les orienter dans leur demande. Cette permanence permet également une accessibilité auprès des partenaires pour des conseils, avis et peut être identifiée comme lieu ressource.

Le temps de l'entretien permet aux femmes d'être écoutées, de bénéficier d'un espace leur permettant d'être entendues, de connaître leurs droits, les démarches possibles à engager et d'élaborer certaines réflexions sur leur situation.

L'équipe du LEAO comme celle de l'hébergement bénéficient de la pratique d'une psychologue. Ces professionnels du soin reçoivent les femmes qui le souhaitent et s'adapte de la même façon à leur demande et à leur parcours, tout en occupant une fonction singulière. Grâce à cette pluridisciplinarité, plusieurs regards peuvent être posés sur les situations.

Les femmes ne sont pas engagées, elles sont libres de se saisir, ou non, de ce que leur propose le service. Certaines sollicitent plusieurs entretiens, contactent à plusieurs reprises la permanence d'écoute, d'autres non. Il s'agit de veiller à ce qu'elles prennent leurs propres décisions, pour et par elles-mêmes. L'accompagnement ne peut être construit en amont, il s'établit en fonction de la demande.

Les services du CHRS et du LEAO ont des missions propres qui nécessitent d'aborder les violences conjugales par différentes approches et en adaptant constamment sa pratique professionnelle. L'accompagnement proposé s'adapte alors à leur demande et à leur rythme.

J.GUICHARD

a. L'écoute

→ **1 temps plein d'écouter réparti sur l'équipe éducative, 30 heures de permanences par semaine**

Le téléphone est un outil très adapté pour les femmes victimes de violences conjugales souvent traversées par la honte, la culpabilité et l'emprise. Il **répond à un besoin de mise en contact qui peut préserver l'anonymat** et permet à celles dont la vie est sous surveillance, de se manifester.



Sur l'année 2020, on constate une augmentation de **7%** du nombre de femmes écoutées par rapport à 2019. Chaque année, la file active est renouvelée de façon importante. Avec **930** entretiens dispensés, l'activité est casi stable par rapport à 2019 (**950** entretiens).

Les périodes de confinement ont impacté notre activité. De mars à mai, deux périodes sont identifiées. La première partie du confinement a été calme. Les femmes étaient chez elle avec leur conjoint pendant cette période stricte. Ce qui a pu rendre plus difficile la sollicitation de notre service pendant ces premières semaines de mars. L'activité a ensuite été beaucoup plus dense.

Le confinement du côté des femmes

Le confinement strict a créé une bulle quasi étanche qui a fait émerger ou exploser des situations qui tenaient jusqu'alors. Les contacts extérieurs quasi inexistant ont amplifié le sentiment d'isolement et de vulnérabilité des femmes. Les appels reçus lors de nos permanences d'écoute étaient de différentes natures. Nous retracerons ici quelques paroles de femmes pendant cette période.

« Je n'ai jamais parlé de ça mais depuis 3 jours, ça tourne en boucle. Par curiosité, je suis allée sur un site où on explique les violences conjugales et en fait, ça me concerne. Il me disait toujours que c'était une question de dosage mais en fait, c'est ça. Je lui ai fait lire le site puisque tout est nous mais il dit que j'exagère. Il dit que c'est un enfer de vivre avec moi et c'est pour ça qu'il est comme ça. »

Les femmes nous appellent pour partager leur quotidien, profitant d'une brève sortie de Monsieur. Elles expriment leur épuisement et leur peur, parlent de leur situation qui se dégrade et se questionnent en vue de l'après confinement.

Comment tenir ? Quelles démarches peuvent-elles entamer ? Par où et quand commencer ?

- « Depuis le confinement, il dort jusqu'à midi. Il déjeune et se met devant BFM pour m'inquiéter encore plus le soir avec le Covid ». Mme est infirmière de nuit dans un hôpital.
- « Il m'interdit de sortir pour ne pas rapporter le virus à la maison. Je suis obligée d'envoyer mon arrêt de travail et je vais sûrement me faire licencier. ».
- « Je n'arrive plus à me concentrer, c'est un stress permanent. »
- « Au début, il y avait des colères mais je me suis adaptée. Il me fâchait tellement. Je faisais tout pour éviter ça. Le confinement a tout achevé. Je m'occupe des courses, de la cuisine, des devoirs, de tout et il n'est jamais satisfait. »
- « Dès que je fais une faute de français, il me rabaisse. Il fait faire les devoirs aux enfants car il dit que je suis trop idiote et que ce serait catastrophique. Avant, on maintenait la façade mais avec le confinement, ça explose. »
- « Il ne supporte plus rien ni personne. On doit être silencieux, il ne veut pas nous entendre. Avant, il criait sur les enfants, maintenant, il les tape. »
- Certaines femmes pensaient devoir attendre la fin du confinement pour aller déposer plainte ou appeler la police et craignaient de ne pas pouvoir tenir.
- « Quand les infos parlent des violences conjugales, il me dit que je vais être la prochaine sur la liste des victimes. »
- « Je me suis enfuie avec les enfants à 5h30 du matin pendant qu'il dormait sinon, il ne m'aurait pas laissée partir. »

C.JARDIN

LES FEMMES QUI APPELLENT

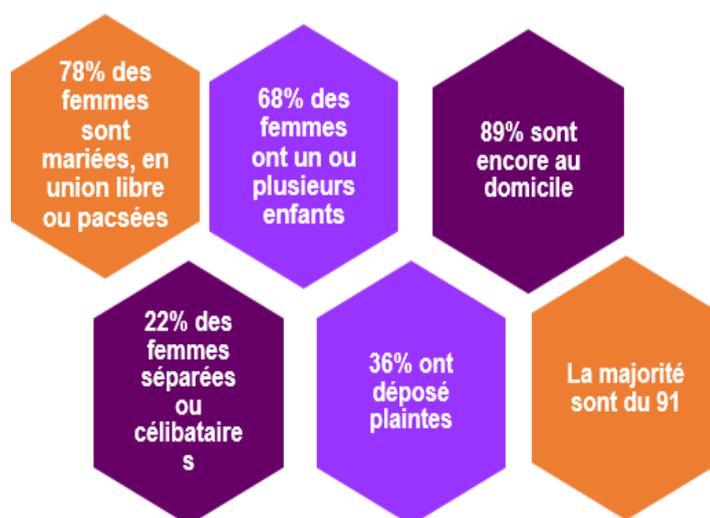
Le premier contact est un temps extrêmement important tant dans l'acte posé par ces femmes que dans l'accueil et l'écoute qui leur sont réservés.

Lors de ce premier appel, un silence est rompu même si fréquemment, la situation de violences vécues n'est pas évoquée comme telle ou fortement banalisée. Cependant, l'appel est dirigé vers un lieu identifié « femmes victimes de violences conjugales » qui de facto, les identifie et engage l'échange sur cette thématique. Il est alors essentiel de proposer un cadre déontologique qui **assure sécurité et bienveillance afin d'engager avec ces femmes un travail autour du contexte de violence et des affects qui s'y rattachent, sans jugement et à leur rythme.**

Lors de ce premier contact, la femme est reconnue dans un statut de victime. Aucun travail de reconstruction n'est possible sans cette reconnaissance initiale.

Origine territoriale : La majeure partie des femmes est originaire du département de l'Essonne. Cette réalité reflète l'importance du « service de proximité » et de son repérage.

La surreprésentation des femmes avec enfants : témoigne de l'irruption des violences ou de son intensification lors de l'arrivée d'un enfant dans le couple et de sa persistance.

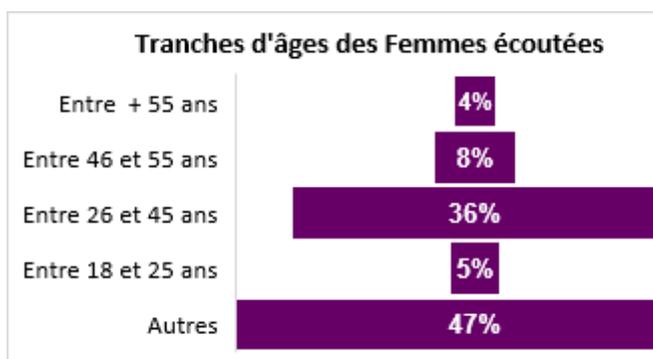


Une population jeune peu représentée - Seulement **5%** de jeunes femmes se manifestent.

Cette tranche d'âge n'est pas épargnée par les violences mais l'accès à un numéro d'Écoute ou à un lieu spécialisé restent plus difficiles ou tout du moins, moins adapté au premier abord.

Un travail de terrain auprès des jeunes comme l'utilisation d'outils appropriés à cette tranche d'âge sont absolument nécessaire et nous nous y employons.

De nouveaux dispositifs adaptés au public émergent comme le tchat en ligne éphémère porté par associations spécialisées partenaires (Comment s'aimer d'En Avant Toutes) qui permet d'effacer toute traçabilité et sécuriser les conversations.



Pour les femmes qui ont voulu renseigner leur situation,

→ **78%** sont mariées, pacsées ou en union libre, parmi elles :

→ Pour **70%** d'entre elles, la violence s'exerce à l'intérieur du foyer, l'écoute et l'accueil sont souvent les premiers espaces qui leur permettent de rompre leur isolement et de révéler les violences qu'elles subissent.

→ Pour, **19%** d'entre elles, les violences physiques ont cessé avec le départ de Monsieur (ordonnance de protection et autres). Ces situations souvent délicates mobilisent angoisses et peurs et la question de la protection des femmes et des enfants est fréquemment posée.

- **89% sont encore au domicile - 11% ont quitté le domicile, souvent en urgence pour une mise à l'abri**, nombreuse se retrouvent dans des situations précaires voire d'errance qui fragilisent considérablement l'acte de départ.
- **22% de femmes divorcées ou célibataires nous sollicitent dans l'après coup de la séparation**, elles demandent essentiellement une aide pour finaliser des démarches d'ordre juridiques et judiciaires mais aussi une écoute et/ou un soutien psychologique, les effets des violences conjugales agissent sur du long terme. La séparation ne signe pas pour autant « la résolution » d'un contexte de violence qui se déplace et se joue couramment hors cadre conjugal, particulièrement autour des enfants.
- **36% de femmes ont déposé plainte en 2020**, ce peut être une première plainte ou la réitération d'acte posé précédemment. De l'acte posé à la réponse judiciaire, la route est longue et semée d'embûche... Le traitement de la plainte pourra durer des mois et beaucoup resteront sans nouvelle et sans suite.

La mise en sécurité pendant la période de confinement

En avril 2020, en pleine période de confinement national, nous recevons l'appel d'une femme de 30 ans, en détresse. Celle-ci est confinée avec son conjoint, leur fille de 3 ans et demi et deux enfants de Monsieur nés d'une précédente union.

Contexte de l'appel :

Dès le début de l'échange nous essayons d'éclaircir le contexte.

Où se trouve-t-elle au moment de l'appel, où se trouve monsieur et où se trouvent les enfants ? La détermination du contexte est essentielle afin de se donner une idée de l'urgence de la situation, du temps potentiel de l'appel, des perspectives à court terme. Selon le contexte, notre façon de mener l'entretien diffère. Dans cette situation, Madame se trouve dans le garage du domicile conjugal au moment de l'appel. Son mari est aller faire des courses, les enfants sont dans le salon. Madame nous fait part de son souhait de quitter le domicile en raison des violences conjugales dont elle est victime.

Evaluer la situation de Mme et l'urgence :

Notre rôle est d'évaluer au mieux le danger qu'elle encoure, l'urgence de la situation afin de l'orienter au mieux. Pour cela nous posons des questions sur son quotidien afin de déterminer les différentes formes de violences subies, leurs fréquences. Au vu du récit de Madame L, nous découvrons qu'elle est victime de menaces divers (dont des menaces de mort), d'insultes, de jets d'objets, de viols. Elle précise que le confinement multiplie les violences. Madame craint pour sa vie et pense que monsieur peut mettre ses menaces à exécution.

Une enquête menée par l'Ifop révèle qu'en France, une femme sur dix a été victime de violences conjugales durant cette période et pour le tiers d'entre elles, cela a démarré pendant le confinement.

Repérer les démarches déjà réalisées et la demande de Mme :

A-t-elle déjà fait appel à la police, la gendarmerie ? Madame nous indique, qu'un mois auparavant, elle a contacté la police suite à un énième épisode de violence. Monsieur a été mis en garde à vue pendant 2 jours, il sera jugé en octobre prochain. Depuis son arrestation, le comportement de Monsieur n'a pas changé, c'est un élément inquiétant. Madame souhaite quitter au plus vite le domicile pour se protéger, elle et sa fille.

Identifier les ressources et leviers pour Mme :

Par la suite nous tentons d'évaluer les ressources extérieures pouvant aider Madame à quitter le domicile conjugal. A-t-elle déjà parlé des violences subies à une amie, un membre de sa famille ? Connait-elle une personne qui pourrait l'héberger temporairement ?

Madame L a révélé, il y a peu de temps, à sa cousine les violences dont elle est victime. Cette dernière vit dans un studio, elle dit ne pas pouvoir l'héberger elle et sa fille. Madame L n'a pas d'autre lien social. Les violences psychologiques l'ont complètement isolée.

Pendant le confinement, les forces de l'ordre ont enregistré une augmentation significative des sollicitations à propos de situations de violences dans le couple : +36% à Paris, et 32% en zone gendarmerie.

Répondre à la demande de mise en sécurité :

La Fondation des Femmes, la Fédération Nationale Solidarité Femme (FNSF), l'Union Régionale Solidarité Femmes IDF (URSF IDF) et le bailleur Gecina se sont mobilisés sur la mise en place d'un dispositif d'hébergement exceptionnel à destination des femmes et des enfants victimes de violences : le dispositif Marie Curie.

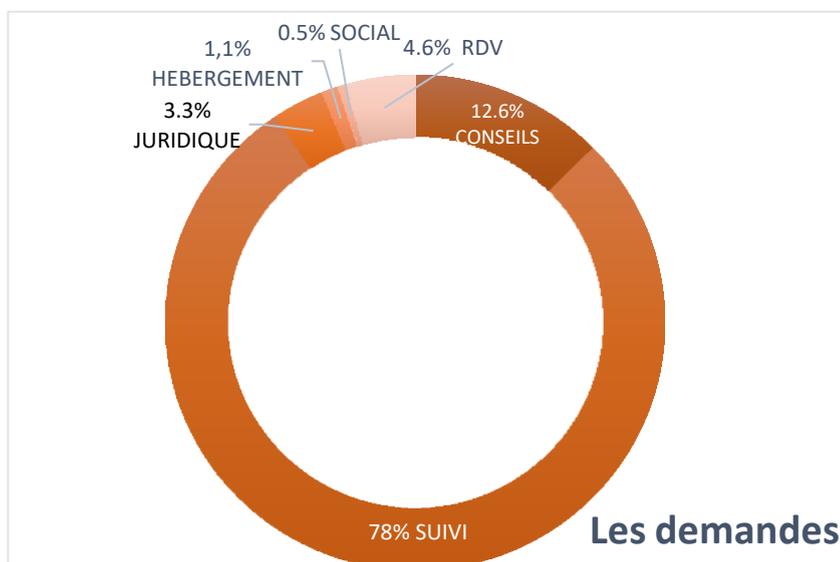
Le bailleur Genica met à disposition une résidence universitaire pour y accueillir, en urgence, des femmes victimes de violences conjugales jusqu'au mois de juin 2020. L'entreprise de VTC "Femme au volant" participe à leur mise en sécurité en assurant le transport entre le domicile de femme et la résidence universitaire.

Les éléments recueillis lors de cet échange téléphonique nous amènent à confirmer la situation de danger pour cette femme. Nous lui avons alors présenté le dispositif Marie Curie. Elle a pu mettre en avant son souhait d'accéder à cet hébergement d'urgence. Notre partenariat avec la Fédération Solidarité Femmes nous a permis de l'y orienter.

L. VERGOL

LES DEMANDES

Le motif de la demande s'entend par la première demande évoquée par les femmes lors de ce contact, le ticket d'entrée qui « justifie » l'appel. Qu'elle soit dans le pragmatisme d'une démarche ou l'évocation d'une situation, **la demande recouvre toujours un double besoin : celui d'être écoutée et reconnue, celui d'être informée et conseillée.**

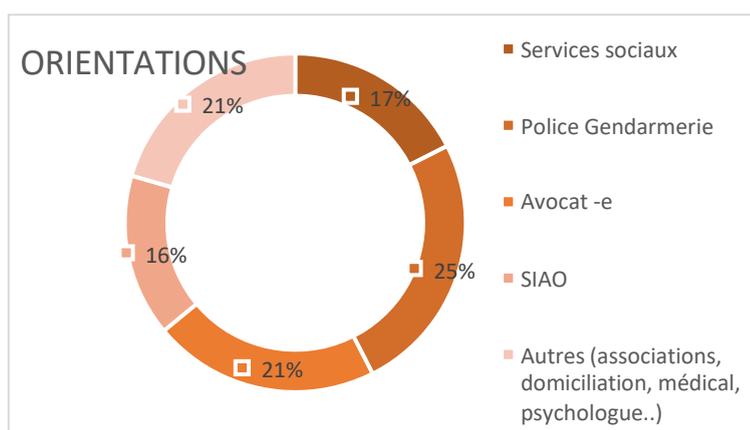
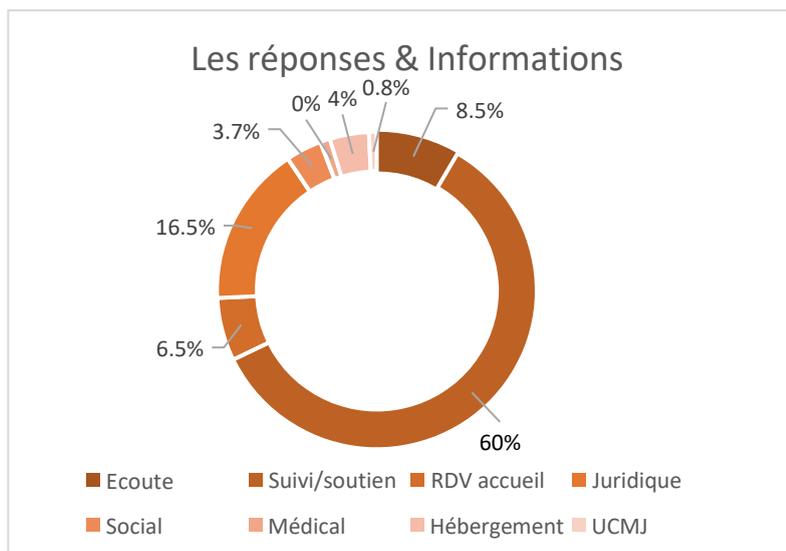


→ Pour les demandes « de suivi », soient **78%** des demandes en 2020, il s'agit du soutien aux femmes qui ont déjà été vues et pour lesquelles il y a déjà des démarches d'engagées. C'est près des $\frac{3}{4}$ de l'activité l'accueil.

L'écart entre la demande et la réponse évoque le travail réalisé durant l'entretien. Cela permet de préciser les éléments de la situation pendant le temps d'échange et d'écoute. **Les réponses et informations proposées par les écoutants-**

es s'appuient sur la demande initiale puis évoluent avec ce qui est repéré, et évalué des situations.

L'écoute constitue un espace ressources autant pour les femmes que pour les professionnels extérieurs qui les accueillent et les accompagnent. Ce numéro d'écoute est sollicité par des professionnels et particuliers, mobilisés par une situation de violences conjugales pour laquelle ils ont besoin de conseils et soutien, tant sur la posture à adopter que sur les réponses à donner.



→ **42% des orientations ont été faites vers le secteur judiciaire. Ce qui indique la prépondérance des démarches judiciaires à réaliser pour les femmes.**

La Police, la Gendarmerie et les avocats-es spécialisés-es dans les violences conjugales, partenaires de proximité de l'équipe éducative.

L'ÉVALUATION DES SITUATIONS SUR L'ÉCOUTE

2019 : l'année où les féminicides sont personnifiés et leur décompte égrainé en temps réel. Chaque décès met en lumière une femme avec son prénom et son histoire. La société, les politiques, chacun a pu prendre conscience de l'ampleur des chiffres et du manque de réponses judiciaires, pénales, sociales apportées aux femmes.

S'en suivra la mise en place du Grenelle pour lutter contre les violences conjugales visant à développer des actions et dispositifs dédiés.

2020 : l'année du confinement. L'année post-Grenelle.

Des points d'accueil, de l'hébergement d'urgence, des lignes d'écoute, des plateformes de signalement pour les femmes victimes de violences conjugales sont créés et apparaissent sur tout le territoire. Les supermarchés, les boulangeries, les pharmacies, toutes et tous sont mobilisé-es, inquiet-es et veulent agir pour aider ces femmes. L'ensemble des dispositifs existants a permis de déployer une offre de proximité à destination des femmes et de leur entourage, pour mieux les informer des possibilités d'alerte et d'écoute.

Se pose alors la question de l'évaluation de la situation de ces femmes et de l'urgence pour elles. L'urgence de la /du professionnel-le n'est pas toujours l'urgence de la femme. Le positionnement

professionnel peut influencer sur la décision de la femme et, une fois sa parole recueillie, il est primordial d'évaluer la situation dans son ensemble.

Cette évaluation doit s'appuyer sur des principes d'écoute empathique et non jugeante, qui laissent possible l'émergence du souhait réel de la femme.

S'il ne fait aucun doute que les femmes encourent un réel danger, elles seules sont à même de décider du moment de leur rupture.

Lors de nos permanences, plusieurs écoutes ont commencé par : « je souhaite un hébergement d'urgence » et après une discussion approfondie autour de leur situation, l'évaluation du danger et des différentes démarches possibles, le discours devenait : « je veux rester chez moi, je ne veux pas aller en foyer mais je veux qu'il parte. »

Notre travail consiste à accompagner les femmes dans leurs décisions et leurs choix, à leur rythme. Cela n'empêche pas l'inquiétude mais nous savons qu'il est nécessaire que les femmes soient pleinement actrices de leur projet pour qu'il se concrétise durablement.

C.JARDIN

b. L'accueil et l'accompagnement

→ 2 temps plein d'accueillantes, 1 temps partiel de psychologue de 9 heures hebdomadaires

L'Accueil est notamment articulé à l'écoute téléphonique qui reçoit les femmes dans le cadre de permanences et sur rendez-vous des femmes pour les accompagner dans leurs démarches. L'Accueil et l'accompagnement spécialisé des travailleuses sociales proposé est complété de deux prestations : la consultation psychologique et la domiciliation administrative.

Les femmes sont accueillies par une équipe pluridisciplinaire, en responsabilité de suivi et dans le maintien d'un cadre déontologique, conditions d'un espace dédié pour leur permettre de s'y poser et d'avancer.

Cette approche pluridisciplinaire vise la réflexion croisée des pratiques nécessaire pour l'accueil et l'accompagnement des femmes.

L'accueil, non contractualisé, se fonde sur des principes de travail :

- **L'inconditionnalité** – toute femme victime de violences y est accueillie et écoutée
- **Le respect du rythme de la femme** – dans son parcours, son cheminement et les démarches qu'elles souhaitent engager
- **Le libre choix de la femme** – sans jugement et dans la singularité de son histoire

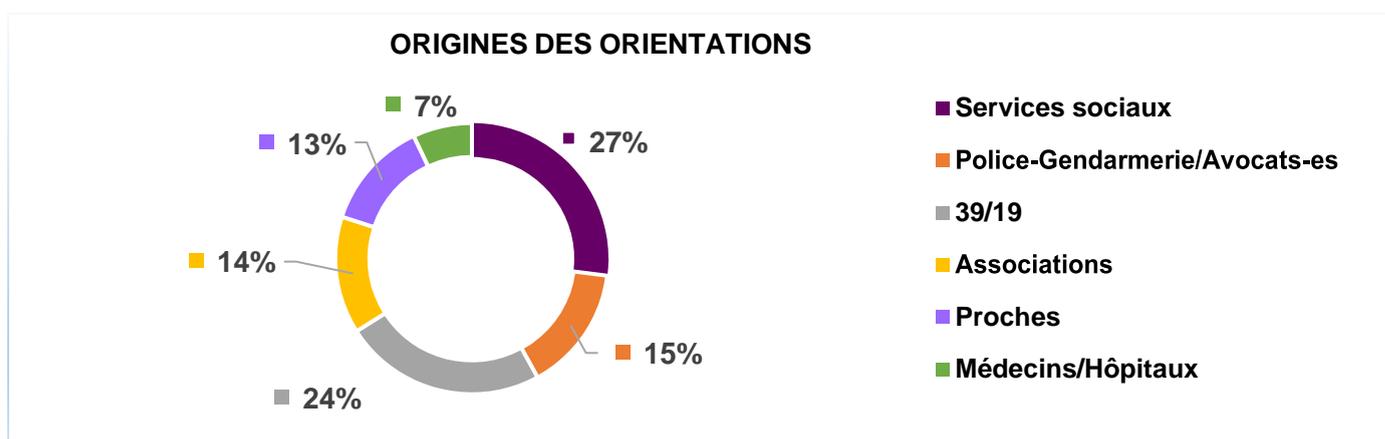
L'activité d'accueil se déroule sur l'ensemble de la semaine et 2 samedis par mois. Tout femme qui nous sollicite soit par téléphone ou directement sur place est entendue dans sa demande.



De 2019 à 2020, l'activité d'accueil a baissé de plus du tiers. Cette baisse conséquente s'explique par les périodes de confinement de mars à mai puis de novembre au 15 décembre pendant lesquelles les rendez-vous in situ étaient fermés. 29 femmes (20%) ne sont pas venues à leurs rendez-vous.

83 femmes ont été ou sont suivies par le LEAO. Leur situation appelle à un accompagnement très soutenu. Entretiens, démarches annexes, tenue des dossiers, travail partenarial renforcé, orientation soutenue sont engagé.

LES FEMMES ACCUEILLIES

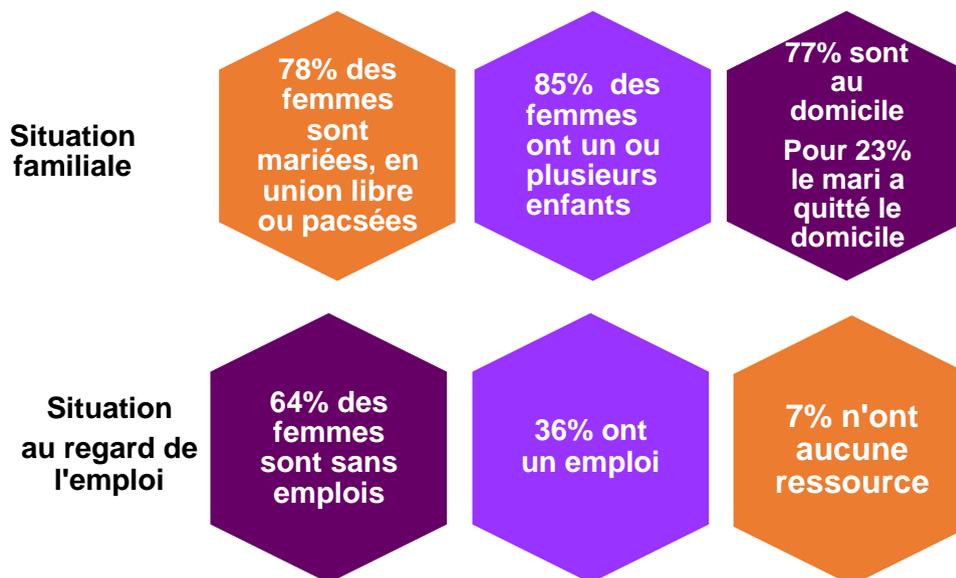


42% des orientations reçues par le LEAO ont été faites par les partenaires de la justice (Police-Gendarmerie/avocats-es) et les services sociaux.

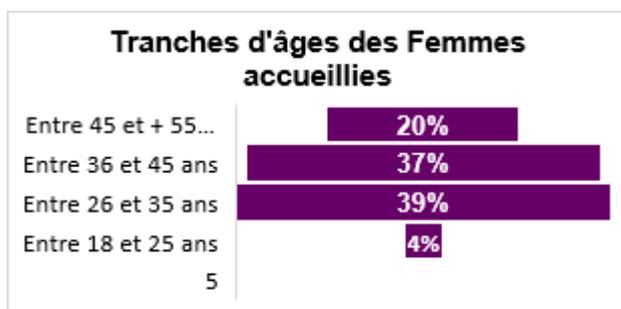
L'établissement Femmes Solidarité continue de communiquer fortement sur ses activités.

1/4 des orientations a été réalisé par le 3919 le numéro national d'écoute porté par la Fédération Solidarité Femmes.

Ce numéro d'écoute nationale, menacé en 2020 par une procédure de marché public heureusement interrompue grâce à la mobilisation des associations, oriente de façon territorialisée les femmes, qui ont besoin d'un accompagnement de proximité et spécialisé dans leurs démarches.



→ 64% des femmes sont sans emploi, ce qui illustre à des situations de grande vulnérabilité et précarité, barrière à l'autonomie et l'émancipation des femmes.



→ 4% des femmes accueillies ont entre 18 et 25 ans.

Il reste difficile de toucher les jeunes femmes, la terminologie "violences conjugales" ne semble pas faire écho pour elles. Elles ne se reconnaissent pas dans le terme « conjugalité ».

Les outils "traditionnels" tels que l'Ecoute téléphonique ou le rendez-vous sur la structure, sont peu adaptés. Il s'agit de travailler à l'aller vers et au développement d'outils spécifiques.

Situation en matière de procédure judiciaire	Avant d'avoir sollicité l'accueil	Après avoir sollicité l'accueil
Femmes ayant porté plainte	42%	28%
Femmes ayant déposé une main courante	25%	14%

→ Plus d'une femme sur 4 porte plainte après avoir sollicité l'accueil. Concernant la main courante, il s'agit d'une femme sur 7.

Les actes posés (plaintes ; main courantes) après avoir sollicité l'accueil traduisent le travail d'accompagnement à la prise de conscience des faits de violences et la nécessité pour ces femmes d'engager un processus pour être reconnu en tant que victime.

La main courante n'est pas anodine, une démarche à ne pas négliger dans le parcours complexe des femmes victimes de violences conjugales. Certaines femmes ne porteront pas plainte de peur des représailles de Mr, dans la culpabilité de lui porter préjudice, sous pression des familles, dans un sentiment d'emprise...

La main courante est un recours pour elle, qu'elle pense sans poursuite et c'est souvent en cela qu'elles peuvent faire la démarche.

C'est alors difficile pour certaines lorsque des poursuites s'engagent, dans une réponse du judiciaire qu'elle n'avait pas envisagé, paradoxe entre la prise en compte du sérieux de la situation et la démarche envisagée par certaines femmes.

LES ENTRETIENS



- Pour les 113 femmes, 580 entretiens ont eu lieu (pour 619 sollicités).
- 6% n'ont pas été honorés.

Les absences aux rendez-vous rendent compte d'annulation contextuelle, mais pas seulement. C'est principalement, dans le cadre d'un premier rendez-vous que les femmes « s'absentent ».

Premier entretien :

Le premier entretien permet une première évaluation de la demande en matière de soutien, d'accompagnement, d'orientation mais surtout s'inscrit dans un registre d'écoute où le contexte de violence est évoqué voir « déposé ou dévoilé ». Ces entretiens sont denses et il est essentiel de prendre et donner du temps aux femmes qui pour beaucoup, font pour la première fois cette démarche.

Ces entretiens s'inscrivent dans la trajectoire des femmes pour sortir du silence et lever le secret. Ils leurs permettent de témoigner des violences et de vérifier auprès d'un tiers repéré que ce qu'elles traversent n'est ni « normal », ni soutenable.

Entretiens de suivi :

Les entretiens de suivi s'attachent à ce qui a trait aux démarches tant dans une dimension administrative que dans la préparation sur le fond et s'inscrivent dans le déroulé de l'histoire de vie des femmes. Le travail engagé en entretien se prolonge en amont et en aval par la préparation de documents, contacts avec les partenaires associés au suivi et surtout, contacts réguliers avec les femmes par mail, téléphone....

Toute rencontre ouvre à un dossier personnalisé où chaque pièce et document liés aux démarches sont photocopiés et conservés.

DES ACTES ET DES DEMARCHES

- 45 dossiers ou documents ont été menés à bien : 58% correspondent à des dossiers d'aide

juridictionnelle et JAF, **29%** d'attestations et **13%** de divers documents : régularisation administratives, courriers au procureur ou avocats...

- Au cours de l'année 2020, dans le cadre de leur suivi, **28%** de femmes ont déposé plainte, **42%** avaient déjà déposé plainte avant de rencontrer une accueillante.
- **14%** ont été aidées et soutenues dans une démarche liée à une procédure pénale, **42%** pour une procédure civile et **4%** pour une procédure administrative.

Toutes les femmes rencontrées sont informées sur leurs droits en matière de violences conjugales mais également sur tous les droits auxquels dont elles ne bénéficieraient pas et auxquels elles peuvent prétendre.

Ce travail d'accompagnement est bien sûr en relation avec les procédures en œuvre dans les situations de violences conjugales et la réactivité dont doit faire preuve les femmes qu'il est essentiel de soutenir.

Ce travail s'accompagne toujours d'une information précise auprès des femmes sur le montage didactique du dossier, d'une explication sur la mise en perspective engagée dans le dépôt du dossier ou de la démarche à engager et sur l'étape qu'ils occupent dans le parcours singulier de chacune.

L'écrit occupe une place importante dans ce dispositif, chaque entretien est retranscrit et formalisé, l'historique des violences traduit avec précision. Cette transcription est une mémoire vive permettant aux femmes d'interpeller le dispositif sur le temps qui est le leur, dans le temps dans lequel s'inscrivent les violences conjugales.

Beaucoup de femmes demandent la production d'une attestation ou la réactivation d'un suivi des années après leur premier passage.

DES ACCOMPAGNEMENTS EXTERIEURS

→ **Une baisse significative des accompagnements a été constatée du fait de la situation sanitaire.**

En 2019, les accompagnements au tribunal représentaient **60%** des accompagnements (sur **39**).

En 2020, le tribunal refusait l'accès aux accompagnants par les restrictions sanitaires.

L'équipe éducative n'a ainsi procédé qu'à 7 accompagnements au tribunal en 2020, et 2 chez l'avocate.

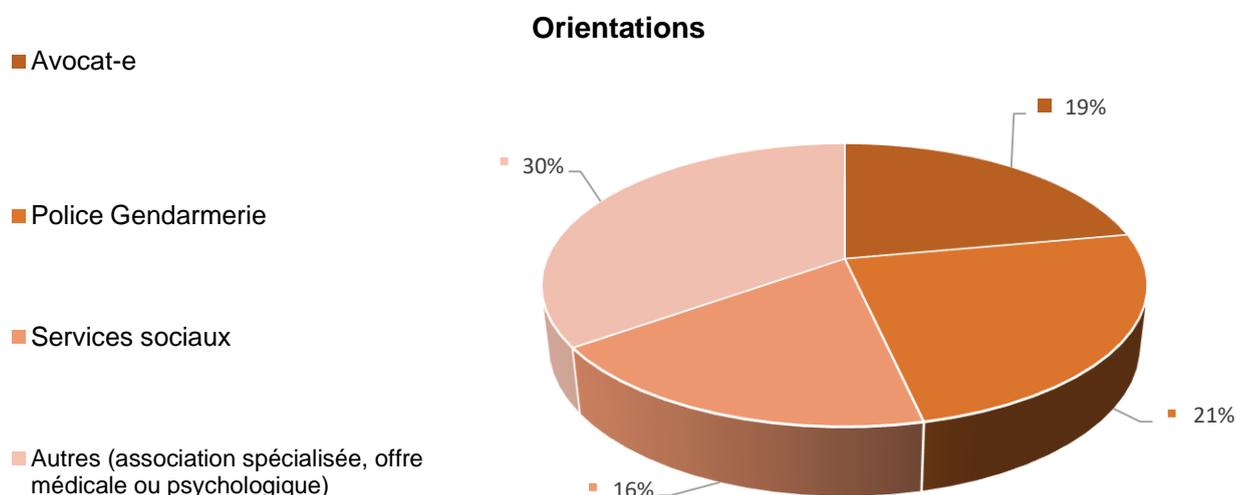
Le nombre d'accompagnements est d'autre part tributaire du temps lié aux procédures civiles et à la nature des réponses pénales prononcées par la justice à l'encontre des violences conjugales. Il est à noter que de nombreuses plaintes sont classées sans suite et n'engagent pas de procédures.

En amont, un important travail de préparation est engagé avec les femmes et auprès des partenaires directs. Cette préparation permet à de nombreuses femmes de choisir d'effectuer leurs démarches seules. La mise en place de relais adaptés et la possibilité de joindre « à tout moment » leur référente les assure suffisamment pour mener à bien leurs démarches dans une bonne lisibilité.

ORIENTATIONS ET CONTACTS PARTENAIRES

Les situations des femmes victimes de violences conjugales doivent être appréhendées dans leur globalité afin de permettre aux femmes de sortir des violences et d'entamer/de poursuivre un parcours de reconstruction à tout niveau pour elles et leurs enfants. Les orientations sont proposées après un travail d'évaluation de chaque situation et en écho aux demandes/besoins des femmes.

→ Sur les 16% des orientations vers les services sociaux, 14% se sont faites vers les MDS pour la constitution d'un dossier Insertion et 115.

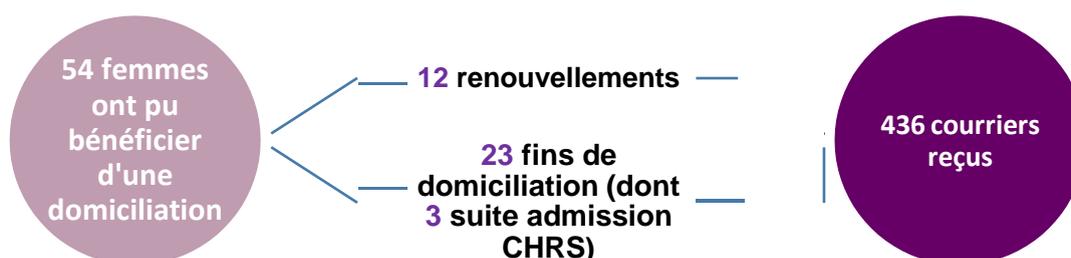


Le travail en partenariat assure à chaque acteur dans la situation de se repérer et se coordonner. Il permet aux femmes une cohérence d'interventions et constitue pour elles, un solide maillage propre à les aider et les protéger.

c. La domiciliation administrative

→ Un agrément pour **40** femmes « hors hébergement »

Les femmes en situation de violences conjugales ne peuvent concrétiser leurs démarches sans une adresse administrative leur permettant de recevoir les documents et courriers relatifs à leur situation en toute sécurité.



La domiciliation s'adresse :

- Aux femmes qui ont quitté le domicile et pour qui une adresse administrative est indispensable,
- A celles qui sont encore au domicile et pour qui, une adresse administrative permet d'engager des démarches en toute sécurité,
- A celles pour qui, protéger leur nouvelle adresse après une séparation est fondamentale

Le service de domiciliation s'exerce dans les locaux de l'établissement, il bénéficie de la logistique de domiciliation déjà efficiente pour toutes les familles hébergées au CHRS.

Cette prestation permet à des femmes de prendre contact avec notre structure et de solliciter, dans un deuxième temps, une aide via l'Accueil.

→ **74%, soit 40 femmes domiciliées ont eu accès à cette prestation, en amont ou en aval d'un rendez-vous sur l'Accueil.**

d. La consultation psychologique

Nombres de RDV		Nombre de femmes	
Nombre de RDV <u>sollicités</u>	168	Nombre de femmes qui ont <u>sollicité</u> un RDV	31 (dont 21 nouvelles demandes)
Nombre de RDV <u>honorés</u>	118	Nombre de femmes <u>reçues</u>	23 (dont 14 nouvelles)
Nombre de RDV <u>non honorés</u>	50	Nombre de femmes <u>jamais venues</u>	8 (dont 7 nouvelles)

Notre consultation a été fermée durant 2 mois, de mars à mai 2020, période de confinement strict..

La psychologue du service reçoit chaque femme qui en fait la demande, reçue dans le cadre du LEAO.

La demande est singulière à chacune : Certaines viennent pour pouvoir se séparer de leur partenaire violent ; ou parce que celui-ci les a mises à la porte et qu'elles ne le supportent pas. D'autres viennent interroger un choix de partenaire, repérant une certaine répétition dans leur lien amoureux. En effet, les femmes qui s'adressent au LEAO n'en sont pas toutes au même temps.

Elles sont en couple ou séparées depuis plusieurs années déjà. Elles ont ou non engagé des démarches dans la réalité... Ce qui suffirait à indiquer qu'il n'y a pas de parcours type (se séparer, porter-plainte ou vice-versa...) pour toutes les femmes victimes de violence conjugale.

Et au-delà, qu'il n'y a pas une situation-type, comme on tend aujourd'hui à réduire la particularité de chaque situation dans un universel. Pour chaque femme, il y a une histoire, une modalité de lien singulier à un homme aussi violent que celui-ci puisse être.

L'URGENCE SUBJECTIVE

Lorsque des femmes s'adressent à la psychologue du LEAO, une urgence subjective préside très souvent à la demande. Il s'agit d'une urgence à dire, à comprendre son lien à un partenaire violent et/ou la difficulté à s'en séparer, psychiquement parlant, même après des années de séparation. En effet, pour certaines, cette urgence à comprendre survient après des années de séparation ; pour d'autres, en revanche, dans le temps de la séparation ou juste avant. Mais pour chacune, cette demande de rencontrer un psychologue répond à un temps logique (rencontre avec un nouveau partenaire, difficultés avec un enfant, un deuil...).

C'est également une urgence subjective qui leur aura permis, de quitter un partenaire violent, parfois après de longues années de violences physiques et/ou verbales subies. C'est un évènement particulier, un mot singulier, une phrase voire de la violence soudainement portée à l'endroit de leur enfant, qui aura été « le déclic » pour se séparer – tout au moins, pour qu'elles puissent l'envisager. Cette urgence subjective n'a donc rien à voir avec une « urgence sociale ». C'est du reste ce hiatus entre urgence subjective et sociale, que certaines femmes viennent bien souvent interroger dans le cadre des entretiens avec la psychologue, s'étonnant d'avoir mis autant de temps à pouvoir partir, du moins à pouvoir l'envisager, quand bien même elles pouvaient parler, se plaindre de la violence de leur partenaire (sans même parler de la dangerosité de la situation). Il ne suffit pas en effet de parler, pour pouvoir se séparer – ce dont témoignent maintes femmes reçues au LEAO.

C'est d'ailleurs, pourquoi certaines femmes, objet de violences, peuvent-elles retourner auprès d'un partenaire violent, après avoir demandé de l'aide voire une mise à l'abri en urgence. Certaines d'entre elles, exprimant même combien l'intervention du social pour les protéger, a pu faire effraction subjectivement parlant.

Aussi, si le dispositif du LEAO a notamment une mission d'information et d'accompagnement auprès des femmes reçues, il importe de se poser la question en équipe (éducatrices, cheffe de service, psychologue), pour chacune d'entre elles, des effets de toutes interventions dans la réalité, quand bien même celles-ci s'imposent. Et notamment, quand il s'agit de mesures judiciaires, telle que porter plainte contre son partenaire; ce qui n'est jamais anodin ;

L'accompagnement proposé par le dispositif LEAO ne saurait donc répondre à un programme d'emblée préétabli et « fléché ». Il tient compte, voire se « cale », sur la subjectivité et la temporalité de chaque femme - laquelle temporalité n'est pas toujours celle du social.

S. COROUGE,

e. Les formations

Depuis 1981, l'expertise de l'établissement FEMMES SOLIDARITE 91 et de ses professionnel.le.s, ainsi que son engagement à vouloir participer à la lutte contre les violences conjugales dans la société, ont impulsé au fil des années la création et le développement de plusieurs actions de prévention, de sensibilisation et de formation.

Fort de son ancrage partenarial et de son inscription sur le département, l'établissement dispense ces actions sur la question des violences conjugales et l'égalité Femmes-Hommes en Essonne. L'équipe répond à toute sollicitation, prenant en compte combien informer et prévenir sur ces questions relèvent de missions de service public.

Ainsi les actions de prévention, de sensibilisation et de formation, sont réalisées par les travailleurs sociaux ou par les psychologues de l'Etablissement et adressées à des publics très diversifiés (jeunes, professionnels, forces de l'ordre, auteurs...), par le biais de différents modèles d'interventions et d'outils adaptés à la réalité et aux besoins de chaque groupe, et coconstruits avec chaque partenaire.

L'expérience des professionnel.le.s en la matière est large et nourrie de la pratique du Lieu d'Ecoute, d'Accueil et d'Orientation et du Centre d'hébergement fléché.

La connaissance des relais et dispositifs est inhérente à l'ensemble des activités et missions, l'accompagnement des femmes et des enfants et s'inscrit dans une incontournable articulation partenariale (associations spécialisées, avocats, services sociaux, forces de sécurité...).

→ **Sur l'année 2020, 134 personnes ont bénéficié des actions de sensibilisation/formation.**

La crise sanitaire a impacté fortement l'activité ; L'établissement a adapté ses outils pour mener à bien avec ses interventions (formations en zoom..).

Les femmes victimes de violences conjugales rencontrent des interlocuteurs différents en des temps donnés de leur parcours. La prise en compte et les réponses apportées à ces femmes diffèrent selon les représentations rattachées à cette problématique, l'information et les repères qui y sont associés, la connaissance des dispositifs spécialisés en la matière.



LES FORMATIONS POLICE GENDARMERIE

→ **26 professionnels ont été formés en 2020 soient 13 gendarmes et 10 policiers.**

L'Etablissement dispense sur le département de l'Essonne depuis plus de 30 ans et ce jusqu'à aujourd'hui, des formations aux professionnels des forces de sécurité de terrain, gendarmes et policiers. Ces prestations sont proposées pour permettre d'apporter un appui aux personnels dans le contact avec la victime tant par un éclairage théorique des processus en jeu dans les violences conjugales du point de vue de la victime et de l'auteur que par la transmission d'informations ciblées et d'études de terrain.

Les formations de l'Etablissement FEMMES SOLIDARITE 91 s'inscrivent dans la perspective d'**assurer aux femmes, une prise en charge plus ajustée de la part des intervenant-e-s par une meilleure évaluation de leurs situations, particulièrement lors d'un dépôt de plainte.**

La formation des forces de l'ordre est une orientation forte des préconisations du Grenelle. Elle s'inscrit dans le cadre d'une convention tripartite des associations spécialisées avec l'Etat, la Police et la Gendarmerie. A ce titre l'établissement organise des sessions de formation à destination des agents de police et des agents de la gendarmerie.

Plusieurs sessions ont dû être reportées sur 2021 au regard du contexte sanitaire.

Conformément aux objectifs de l'Etat conventionnés, nous nous orientons sur 2021 sur des interventions touchant plus de personnel(le)s des forces de l'ordre.

STAGE DE RESPONSABILISATION

pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes". - CIDFF-SPIP Essonne

→ 17 personnes ont bénéficié de ces interventions

Dans le cadre d'un partenariat avec le CIDFF essonnien et le SPIP d'Evry, le psychologue de l'hébergement de l'Etablissement intervient dans un stage de responsabilisation auprès d'hommes auteurs de violences conjugales. L'objectif est « de prévenir la réitération des violences en mettant l'accent sur le suivi des auteurs. Il vise à rappeler aux auteurs le cadre légal et les conséquences légales de leurs actes, et de provoquer une prise de conscience leur permettant d'appréhender leur comportement et les impacts sur la vie personnelle et familiale ».

L'intervention consiste à permettre une prise de conscience des auteurs incarcérés des conséquences traumatiques et ravageantes des violences conjugales sur les enfants et sur leurs développements.

Pour 2020, il s'agit de :

- Stage de responsabilisation du 02 juillet 2020 : 09 participants
- Stage de responsabilisation du 15 octobre 2020 : 08 participants

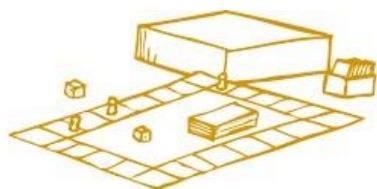
PROMOTION DE L'ÉGALITÉ FEMMES HOMMES

PRÉVENTION DES VIOLENCES

L'établissement est régulièrement sollicité pour intervenir sur des actions de promotion de l'égalité femmes/Hommes et la Prévention de la violence. Les outils d'intervention sont adaptés à chaque public.

→ En 2020, 75 personnes ont bénéficié de ces interventions étudiantes et tout public lors d'un ciné débat.

Dates	Public concerné	LIEU DE LA FORMATION	TEMPS DE LA FORMATION	Nombre de sessions	Nombre de Participants	
			½ journées		Femmes	Hommes
02/01/2020	Étudiante CESF	FS 91	1	1	1	
07/01/2020	Public varié	Cinéma Bures/Y.	1	1	25	20
26/02/2020	Etudiantes ST2S	FS 91	1	1	5	
10/03/2020	Lycéens CAP + Seconde	Lycée Nadar à Draveil	1	1	6	18
TOTAUX			4	4	37	38
					75	



ÉQUITÉ-TOI

→ **33 personnes ont bénéficié de l'action de sensibilisation « Equité toi », dont 12 jeunes accompagnés par la Mission Locale Nord Essonne.**

Le jeu de société « **Equité toi** » constitue un excellent support pour échanger et débattre sur l'égalité hommes-femmes dans tous les domaines (le cadre du foyer, le cadre du travail et de l'emploi, la vie sociale et citoyenne et enfin l'école et la formation).

Cet atelier permet d'**aborder les préjugés et les à priori négatifs, d'informer sur des points juridiques et réglementaires et de présenter des points historiques et statistiques.**

Objectif : Promouvoir le droit des femmes, la prévention et la lutte contre les discriminations auprès des publics les plus vulnérables.

PARTENAIRES	DATES	PUBLIC / PARTENAIRES	LIEU	Temps de la formation 1/2 Journée	Nb sessions	Nb de participants	
						Femmes	Hommes
VILLE DE RIS ORANGIS	11/03/2020	Femmes du quartier	Halle	1	1	12	
		Enfants école primaire	Jeunesse à Ris			6	3
MISSION LOCALE NORD ESSONNE	4/12/2020	Groupes garantie Jeunes	Viry Chatillon	1	1	1	4
	11/12/2020	Groupes garantie Jeunes	Viry Chatillon	1	1	3	4
TOTAUX				3	3	22	11
						33	

III. PEREN ET ANTEA

Préambule

Après une année 2019 plus que satisfaisante, qui a vu le PEREN et ANTEA prendre de l'ampleur :

- Des files actives n'ayant jamais été aussi élevées,
- Une équipe de psychologues au grand complet,
- Une répartition des permanences équilibrée pour les mineurs, comme pour les adultes,
- Une ouverture aux enfants et aux adolescents à Ris Orangis,
- Des permanences extérieures et des supervisions d'équipes...

L'année 2020 est arrivée ; Rapidement rattrapée par la Covid...

Lorsque le premier confinement a débuté, pris de court, les psychologues ont appelé l'ensemble de leurs usagers afin, non seulement de les prévenir de la fermeture des permanences, mais également de leur proposer de maintenir le contact via des appels téléphoniques réguliers. La plupart a accepté. Chaque jour, les appels laissés sur les répondeurs étaient relevés, les personnes rappelées.

Tout a été fait pour que le contact ne soit pas rompu. Le lien a pu être la plupart du temps sauvegardé, pour le public adulte du PEREN.

Cependant, dès que les permanences ont réouvertes, c'est-à-dire dès la semaine du 11 mai, les entretiens, ont repris avec une très forte intensité.

Ainsi, vous remarquerez dans ce rapport d'activité que, comparativement à l'année dernière, la file active n'est pas si en deçà que nous aurions pu l'imaginer (245 cette année contre 277 en 2019).

En revanche, le nombre d'entretiens et de contacts public est cette année beaucoup plus important que l'année dernière.

Lors du second confinement, nous avons décidé de maintenir l'accueil du public dans le cadre des permanences sur site. En mai, nous avons le matériel nécessaire à l'accueil du public, permettant ainsi de suivre les gestes barrières tout en maintenant notre travail. De fait, le public est venu, sans crainte, et, il était temps...

Depuis lors, les entretiens ne cessent de croître, tant et si bien que nous avons embauché en cours d'année un 4^{ème} psychologue à temps partiel, en CDD afin de renforcer l'équipe qui ne réussissait plus à faire face à la demande.

Malheureusement, aujourd'hui, cela ne suffit pas et nous devrions ouvrir plus largement les permanences si nous voulons éviter la mise en place d'une liste d'attente – ce qui est contraire à notre projet de service.

Ceci est d'autant plus criant, lorsque l'on voit combien les CMP, sans doute eux aussi saturés, orientent sur le PEREN, le public qu'ils ne peuvent sans doute pas recevoir eux-mêmes. Jamais nous n'avons été autant sollicités par les CMP...

Ouvrir d'autres permanences, c'est embaucher d'autres psychologues.

Aussi, avons-nous besoin aujourd'hui, d'augmenter nos ressources afin de pouvoir répondre aux demandes nombreuses, d'autant plus en cette période particulièrement anxiogène pour beaucoup de personnes et plus particulièrement pour ces personnes qui se retrouvent, du fait de la crise sanitaire et économique, dans la précarité.

Je remercie d'avance nos financeurs fidèles : La DDCS, l'ARS, le Conseil Départemental, la mairie de Juvisy et celle d'Athis Mons, de leur soutien et de leur engagement.

Pascale Fourrier
Directrice

LE P.E.R.E.N FACE A LA COVID-19

Depuis sa création, l'action du PEREN s'articule sur le triptyque Accueillir, Ecouter, Orienter. La pandémie commencée il y a plus d'un an a constitué une mise à l'épreuve de son efficacité avec un public démuné.

Comment ce triple volet a-t-il résisté ou non à sa confrontation avec l'épidémie ? Quelles forces et faiblesses peut-on repérer après coup et pour l'avenir ? Ce sont les deux problématiques que nous tenterons d'analyser et d'illustrer succinctement ici.

PREMIER CONFINEMENT

La crise sanitaire déclenchée par la Covid-19 a confronté le monde entier à un bouleversement radical de notre mode de vie. Après un moment de sidération, le premier confinement était décrit par les patients comme une succession de parenthèses qui s'est vite révélée comme un nouveau quotidien dans lequel ils devaient s'inscrire. La perte radicale de tous les repères et de la visibilité de l'avenir a transformé notre clinique en un accueil et une écoute du traumatisme : deuils, imminence de la mort, isolement, perte de travail, parfois tout en même temps. Ensuite, d'autres événements sont venus s'ajouter aux problèmes sanitaires de la pandémie augmentés par le confinement tels que la violence familiale, les divorces, l'échec scolaire des enfants, etc.

Si le virus a constitué une irruption imprévisible et soudaine pour chacun, il a pris place en se surajoutant à un quotidien déjà difficile pour les personnes reçues au PEREN. Cette vie de tous les jours est marquée par l'isolement : les personnes isolées, avec ou sans enfant, représentent 57% de notre file active. Etant donné que les conditions de la pandémie redoublaient l'isolement déjà présent, confinant des personnes qui se sentaient déjà confinées, un travail de prévention centré sur la conservation du lien était nécessaire afin d'empêcher de potentielles ruptures de soin. Pour cette raison, l'équipe du PEREN s'est avant tout évertuée à rendre possible le maintien du lien avec les patients lors du premier confinement. La nécessité du maintien du lien de la part du public a été confirmée par une importante augmentation des contacts téléphoniques par rapport à 2019¹.

L'accueil à distance des nouvelles demandes a été maintenu. Chaque personne exprimant une demande d'entretien sur notre répondeur a été systématiquement re-contactée afin de lui proposer un entretien téléphonique. A un moment où le corps ne pouvait plus prendre place, il importait selon nous de pouvoir offrir la possibilité de faire vivre un espace psychique à investir. Lutter contre le vide et l'anxiété qui peut l'accompagner aura donc été un de nos objectifs atteint. Malgré la fermeture précipitée de nos locaux, tous les appels déposés sur notre répondeur ont reçu une réponse.

Par ailleurs, nous avons proposé aux personnes déjà engagées dans les entretiens sur place, de pouvoir poursuivre par téléphone le travail entamé. Cette offre nouvelle a eu pour effet notable de lutter contre un sentiment de panique largement répandu dans la société et donc aussi dans notre public. Elle a validé les théories freudiennes sur cet objet : la parole permet que la panique régresse.

¹ 2262 contacts en 2020 contre 1329 en 2019

Concrètement, cette organisation a contribué à instaurer une continuité dans le traitement par la parole. Et montrer ainsi que le réel de la mort présentifié par le coronavirus n'emportait pas tout. Dans un moment d'effondrement général apparent, il importait également de pouvoir garantir la solidité et la pérennité d'une écoute malgré la fermeture de nos locaux. La souffrance psychique a donc continué à pouvoir se dire, à être entendue et traitée dans un cadre adapté aux circonstances.

En dehors de ces deux modalités d'action, nous avons continué notre mission d'orientation. Dans ces circonstances sanitaires, plusieurs personnes, reçues ou non auparavant, ont été éprouvées par une aggravation de leur symptomatologie parfois délirante. Faute de praticien médical accessible facilement, nous avons organisé des relais vers les plates-formes du soin psychique. Dans plusieurs cas, ces médiations ont été le support de l'organisation d'hospitalisations en services de psychiatrie. Dans ce processus, le PEREN a donc continué à jouer son rôle de lieu ressources. Notre vigilance et notre disponibilité maintenues ont offert au patient la possibilité d'adresser son angoisse et sa souffrance à un savoir professionnel en mesure de lui apporter une réponse.

Il reste que, pendant ce premier confinement, le travail partenarial a largement baissé, notamment avec le champ social. Il conviendrait d'anticiper un nouvel épisode de ce type et nous réfléchissons dès à présent aux moyens de coordination et de communication à mettre en œuvre pour y faire face.

Point notable, si certains se sont emparés de notre offre d'entretiens téléphoniques au titre notamment d'une plus facile libération de la parole mise hors regard, d'autres n'ont pas supporté cette coupure.

DEUXIEME CONFINEMENT

En cela, la réouverture progressive du PEREN à partir de mai 2020 et durant le second confinement aura apporté une solution accessible à tous sur site. L'augmentation de 300 du nombre d'entretiens réalisés en 2020 par rapport à 2019 malgré les périodes de rupture liées aux confinements montre bien le besoin du public accueilli au PEREN d'une élaboration psychique par la parole des événements vécus.

Aujourd'hui, les effets de la situation sanitaire se font largement entendre dans le public du PEREN par un discours centré sur l'incertitude. Avec 55% du public reçu sans emploi, la crainte liée à une raréfaction des offres est particulièrement exprimée et traitée. De plus, dans notre maillage partenarial, nous avons su créer des liens de travail solides avec les équipes et le public reçu dans des institutions centrées sur le retour à l'emploi et l'insertion, nous permettant ainsi d'agir au plus près de ces questions et d'apporter un éclairage clinique.

Plus globalement, comme le maintien de nos missions pendant le confinement en témoigne et la croissance de notre activité en 2020 le montre, **le modèle théorique du PEREN inspiré par la psychanalyse, accueillir-écouter-orienter, a montré sa validité pratique pour répondre en temps de crise épidémique aux spécificités du public démuné de l'Essonne.** Cette expérience a confirmé à nouveau la nécessité et la pertinence de maintenir un lieu d'écoute accessible pour pouvoir accueillir le plus largement possible la demande de ce public.

Il est intéressant de constater que d'un point de vue clinique, les demandes liées à la Covid concernent davantage l'entourage de la personne contaminée que cette dernière.

En effet, cette crise sanitaire a montré des inquiétudes dans le rapport à l'altérité plutôt que d'un point de vue singulier, où la peur de la mort ou de la maladie a été mobilisée « en miroir » et a été interrogée en lien avec la crainte de la perte de l'Autre.

Bien entendu, il y a eu des deuils liés à la perte de proches durant cette période. Perte d'un proche liée à la contamination par le virus, mais aussi perte de liberté et d'objets qualifiés de

« non essentiels » (activités, culture, divertissement, socialisation en travaillant sur site ou en fréquentant des associations, etc..) qui soutiennent la subjectivité de tout un chacun, surtout chez le public isolé. Mais dans cette clinique liée au deuil, il n'y a aucun lien systémique avec des troubles psychopathologiques, dans la majorité des cas la tristesse ressentie n'ayant pas nécessité une orientation vers des soins spécifiques, les personnes sachant bien que comme dans tout deuil « le temps fera son travail » ; l'accueil de cette parole au PEREN a souvent suffi.

Si un phénomène est apparu d'un point de vue de la demande individuelle, c'est bien la peur, voire la « phobie » de l'annonce d'un nouveau confinement total. Confinement, qui sera le gage de cette inaccessibilité aux différents objets vus plus haut. Nous pouvons même avancer que ce qui est le plus « traumatique » est bien l'attente de cette éventuelle restriction à pouvoir se déplacer et à être en interaction. Si la permanence du virus semble de plus en plus admise psychiquement « il faudra bien vivre avec », la peur de la répétition du scénario du confinement apparaît comme dans la clinique du traumatisé, où le sujet fait revivre les traces mnésiques de ce qui est venu freiner son élan vital. Ce processus est accentué par le fait que psychiquement, il devient difficile de créer et de se projeter des représentations pour le long terme, l'espace psychique laissant peu de disponibilité pour de nouvelles constructions mentales soutenantes.

Cette crise sanitaire qui a fait irruption dans nos vies a eu des conséquences significatives dans le mode de fonctionnement de chacun d'entre nous et plus particulièrement des sujets qui s'adressent au PEREN à la recherche d'une solution à ce qui les fait souffrir. **Dans un contexte de gestes barrière, de visages masqués, de distanciation sociale érigée en principe, d'un hygiénisme exacerbé où autrui est vecteur potentiel de contamination, de confinement et couvre-feu, comment faire pour préserver le lien social ?** Malgré tous ces obstacles, le PEREN a su relever le défi grâce à son désir résolu de maintenir un espace d'écoute pour accueillir la parole de ceux qui se trouvent dans l'impasse afin « d'assurer ce qu'il faut trouver de jouissance dans le parler pour que l'histoire [de chacun] continue »².

² Lacan J., « Déclaration à France-Culture à propos du 28^e congrès international de psychanalyse à Paris, juillet 1973 », *Le Coq-Héron*, n° 46 / 47, 1974, p.7.

1. PEREN

Dispositif d'accès aux soins psychiatriques pour les plus démunis

Une équipe de psychologues en position d'interface entre secteur social et secteur psychiatrique.

Objectifs :

- Favoriser l'accès aux soins psychiatriques des publics exclus ou précaires sur le dispositif de droit commun.
- Faciliter la rencontre avec un psychologue.
- Favoriser l'accueil et la prise en compte de la souffrance psychique des publics précaires.

Moyens :

- Accueillir, de façon souple et inconditionnelle.
- Ecouter, avec la boussole de la théorie psychanalytique.
- Orienter, au cas par cas, vers les lieux dédiés les publics exclus ou précaires.

Modalités :

- Un lieu d'accueil facile d'accès, non stigmatisant.
- Un accueil anonyme et gratuit proposé dans les 8 jours qui suivent la demande.
- De larges plages d'ouverture comprenant 2 soirées.
- Des liens de travail facilités avec les travailleurs du champ social.

a. Le public

L'activité en direction du public

Les nouvelles demandes

Le PEREN a reçu **229** nouvelles demandes au cours du premier semestre 2020, soit en moyenne **19** nouvelles demandes chaque mois.

Parmi ces 229 demandes, **46** personnes n'ont pas donné suite au rendez-vous qui leur a été proposé, soit 20% de l'ensemble des demandes, ce qui reste un chiffre faible.

La file active

La file active mesure le nombre de personnes qui ont fréquenté le PEREN au cours de 2020, soit 245 personnes (**183** nouvelles demandes reçues + **62** personnes déjà reçues avant le 1^{er} janvier 2019), pour 2,3 ETP.

→ En 2019, la file active était de **277** personnes.

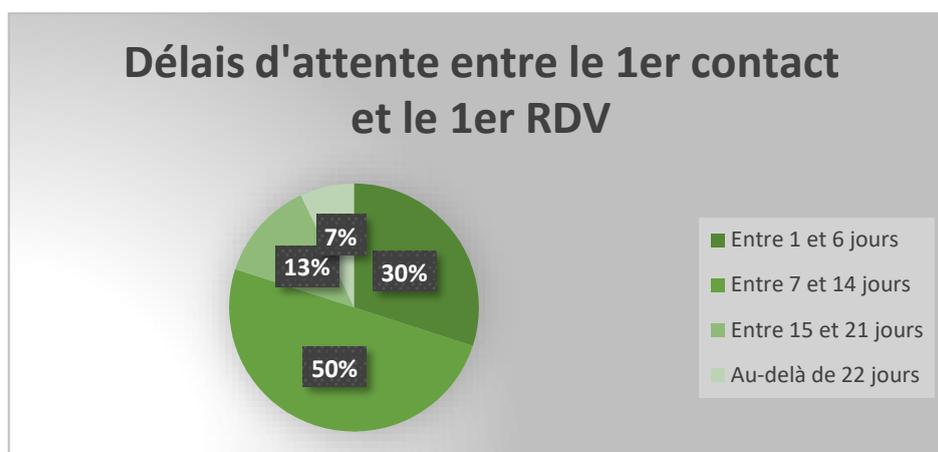
L'accueil du public

	2020	2019
Contacts avec le public	3 880	2 647
Hors entretiens	2 262	1 329
Entretiens	1 618	1 318

→ **3 880** actes cliniques ont été réalisés en direction du public, dont **1 618** entretiens.

Les contacts hors entretiens concernent tout ce qui a trait à la mise en place et l'organisation de ceux-ci.

La moyenne est de **6** entretiens par personne reçue ce qui confirme l'inscription du PEREN dans la Prévention



→ **80%** des 1ers RDV sont donnés en moins de deux semaines.

Et **30%** des demandes aboutissent à un premier rendez-vous donné en moins de **6** jours, soit pratiquement un tiers.

Le PEREN répond à la demande des essonniens dans un délai très bref et continue à fonctionner sans liste d'attente. Il accueille en horaire continu, pendant les horaires de déjeuner et deux soirées dans la semaine.

L'orientation du public vers les structures de soins

		<u>Orientations</u>	<u>TOTAL</u>	
<u>Soins</u>	<u>Soins Psy</u>	66%	Soins adultes gratuits : - secteur public psy (CMP, HP, DIAPSY)	43
		74%	- structures de soins associatives (CSAPA)	31
		Secteur libéral psy	8	
		Soins pour mineurs : CMPP CMP infanto-juvénile et ANTEA	23	
	<u>Soins somatiques</u>	8%	Médecins généralistes	13
		Partenaires locaux	12	
		Secteur social et associatif	28	
			158	

Pour cette période, **60%** du public a été orienté (**158** orientations pour une file active de **245** personnes).

Ce résultat équivaut à **13** orientations par mois en moyenne.

- **74%** de ces orientations se font vers des soins, qu'ils soient psychiques (**66%** du total des orientations) ou pas (**8%** d'orientations vers les médecins généralistes).
- **26%** des orientations se font vers le secteur social et les partenaires locaux.

b. Le réseau

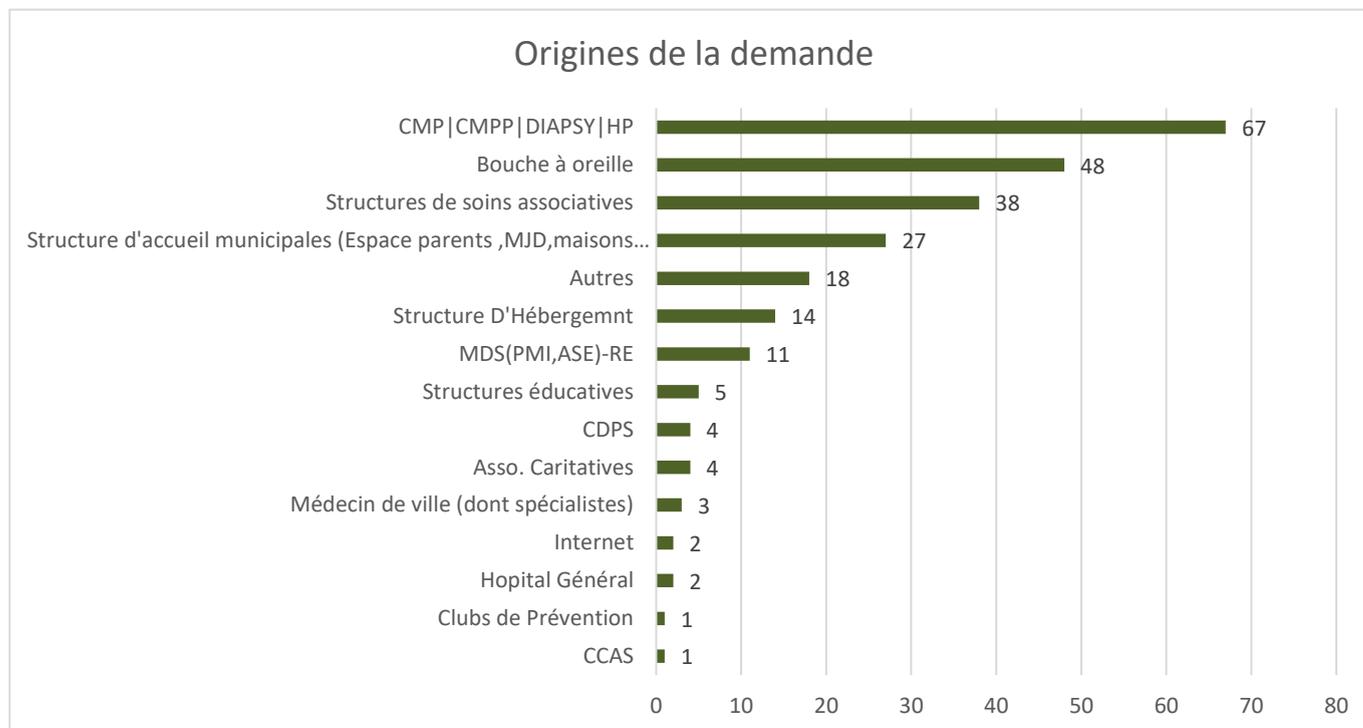
L'activité avec les partenaires

Elle a fortement diminué, du fait de cette année de pandémie et des confinements successifs.

	2020	2019
Contacts avec les partenaires	289	550
Contacts cliniques	182	317
Autres contacts	107	233

- **289** contacts avec les partenaires concernant la clinique du public ont été réalisés.
- **107** contacts avec le réseau concernent des présentations de la structure et/ou des informations sur son fonctionnement.

Répartition du public selon l'origine de la demande



Une quinzaine d'institutions relayant les demandes du public vers le PEREN ont pu être recensées, traduisant la variété qualitative et géographique de notre réseau.

→ En 2019, la psychiatrie publique était à l'origine de 16.24% des demandes. En 2020, elle compte pour **27.35%** de la file active.

Le PEREN subit sans doute les effets de l'organisation de la psychiatrie publique. En dehors de la suppression de lits, celle-ci se traduit localement par des postes de médecins psychiatres et de psychologues non pourvus.

Par ailleurs, les amplitudes horaires et la rapidité d'accès à un psychologue sont des atouts appréciés par le public essonnien et que plusieurs CMP locaux ne proposent plus. Un délai de deux mois pour un 1^{er} rendez-vous n'est pas rare.

En conséquence, les CMP peuvent avoir tendance depuis un an à adresser vers le PEREN en première intention. Si ce partenariat renforce les liens de travail avec le secteur sanitaire et les prises en charge conjointes PEREN/CMP, il mobilise également notre vigilance pour maintenir le sens du parcours de soins dans lequel le PEREN s'inscrit. Des rencontres avec les CMP essonnien ont permis de le rappeler et de le soutenir.

Le bouche à oreille continue à tenir une place forte pour cet item : **20%** en 2020. Internet en renforce la possibilité grâce à un site web dédié.

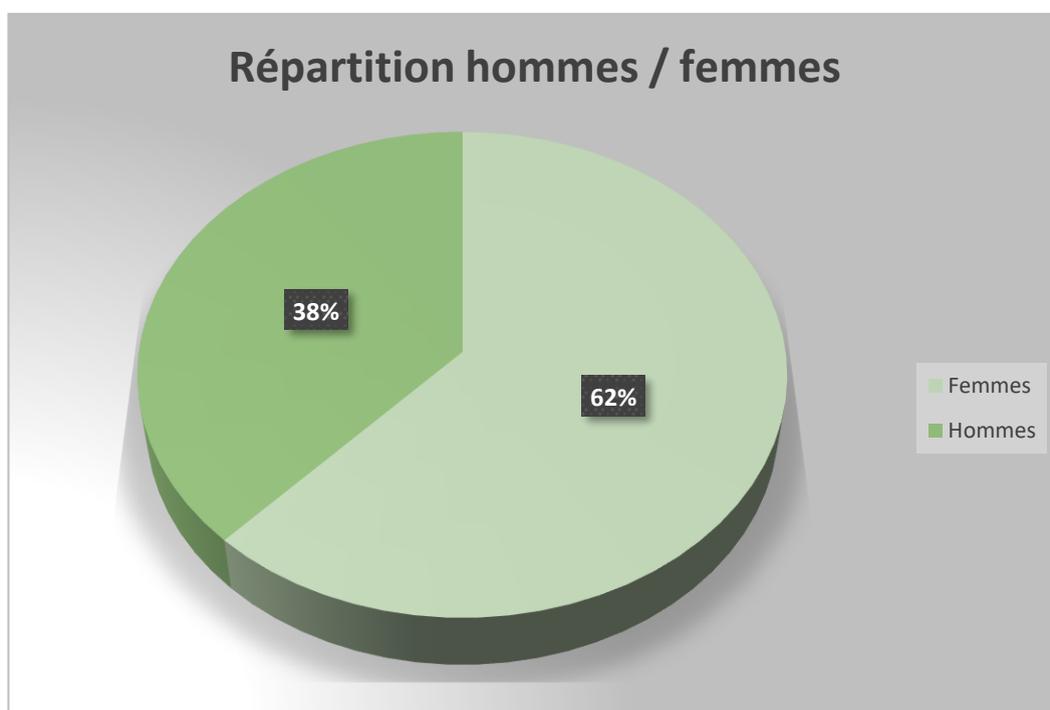
→ Comme les CMP et pour des raisons de surcharge de demandes également, les structures de soins associatives voient leur influence renforcée : **9.75%** en 2019 – **15.51%** en 2020.

Cette surreprésentation des structures de soins entraîne logiquement une baisse de la présence des institutions sociales quant à l'origine des demandes.

→ Ainsi, les adresses des MDS ont fortement baissé : 12.63% en 2019 et 4.49% en 2020.

c. La file active

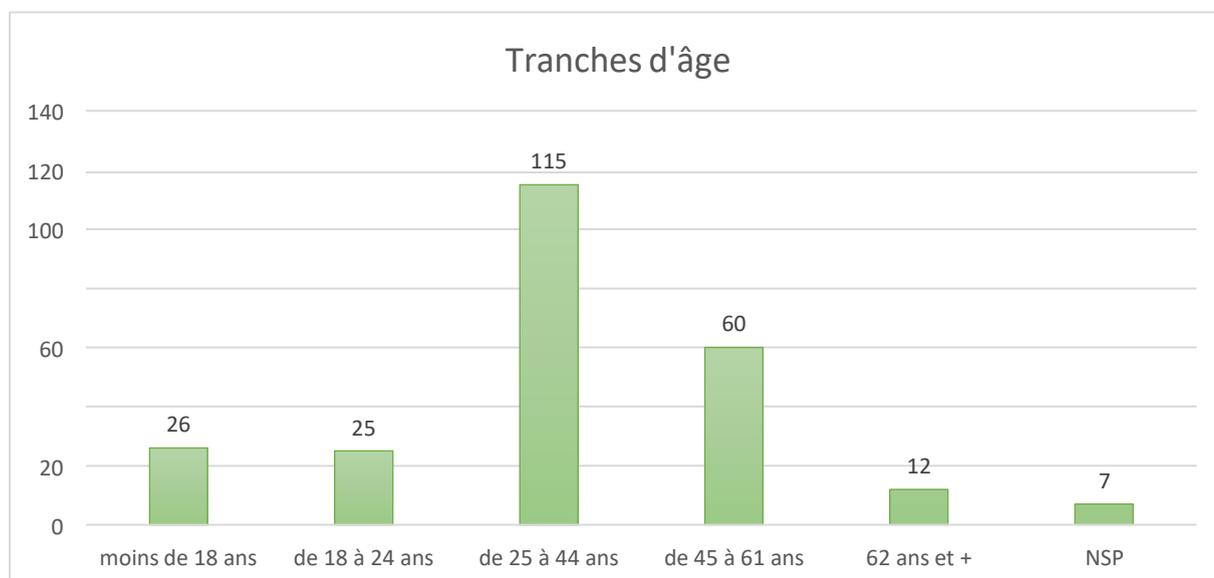
Par sexe et par âge



→ Les femmes représentaient 58% de la file active l'année dernière.

D'une année sur l'autre, les données oscillent autour d'une constante : 2 femmes pour un homme.

Toutes les tranches d'âge sont représentées.



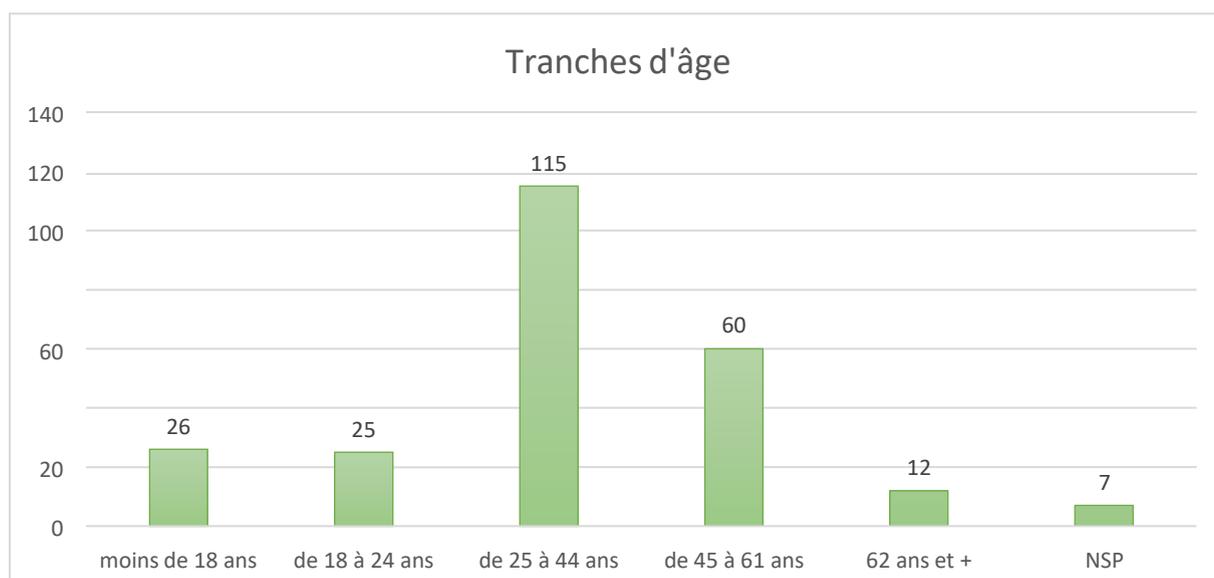
→ On note toujours une forte majorité de 25 / 44 ans : 47%.

Ainsi qu'une baisse des mineurs liée à un meilleur repérage de l'offre d'ANTEA qui reçoit directement les demandes.

→ Les femmes représentaient **58%** de la file active l'année dernière.

D'une année sur l'autre, les données oscillent autour d'une constante : **2** femmes pour un homme.

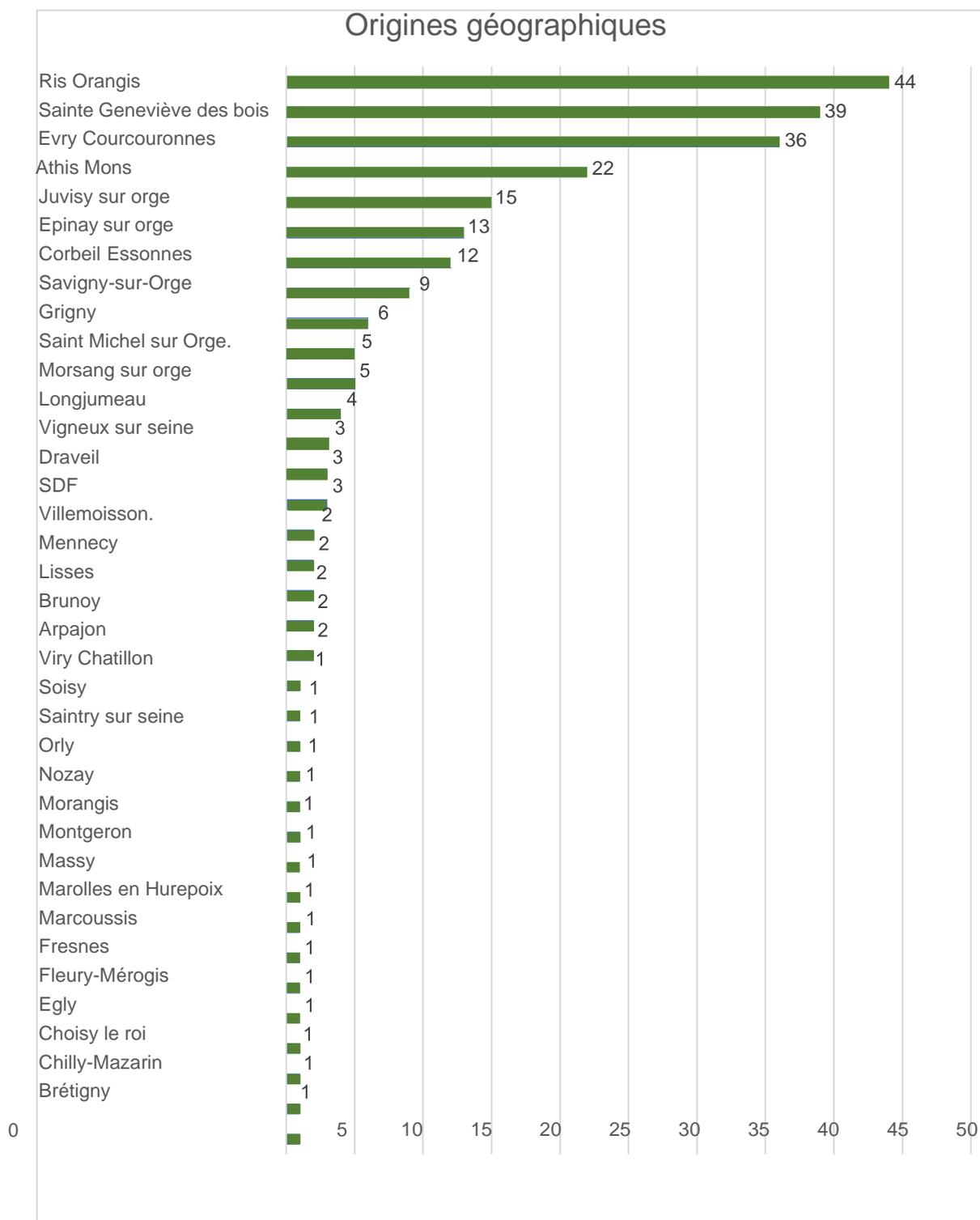
Toutes les tranches d'âge sont représentées.



→ On note toujours une forte majorité de **25 / 44** ans : **47%**.

Ainsi qu'une baisse des mineurs liée à un meilleur repérage de l'offre d'ANTEA qui reçoit directement les demandes.

Par ville de résidence



→ 35 villes sont représentées dans cette nomenclature, témoignant de l'étendue de l'influence du PEREN sur le département via son réseau partenarial.

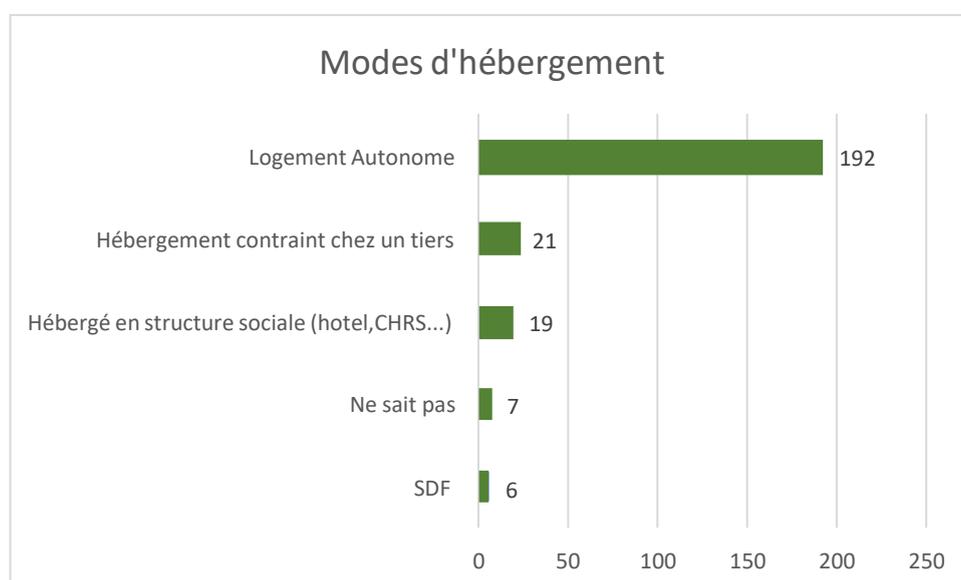
Les 5 villes les plus présentes (dans l'ordre Ris Orangis, Ste Geneviève des Bois, Evry-Courcouronnes, Athis-Mons et Juvisy) comptent pour les 2/3 du total de l'origine géographique du public : **64%**.

La baisse des athégiens (14.08% en 2019 – 8.98% en 2020) s'effectue en rapport de la hausse de la population de Ris-Orangis (18%), et en conséquence du déménagement de nos locaux d'une ville à l'autre.

Un nouveau réseau partenarial sanitaire et social a ainsi pu être agencé par l'équipe à partir de Ris-Orangis depuis 2018. Il s'étend vers Evry et Ste Geneviève des Bois, villes proches de Ris, et lieux d'implantation des CMP du secteur.

- Très forte hausse de sainte Geneviève des bois (**7.94%** en 2019- **15.92%** en 2020).
- Augmentation d'Evry Courcouronnes (**11.91%** en 2019 – **14.69%** en 2020).

Par modes d'hébergement

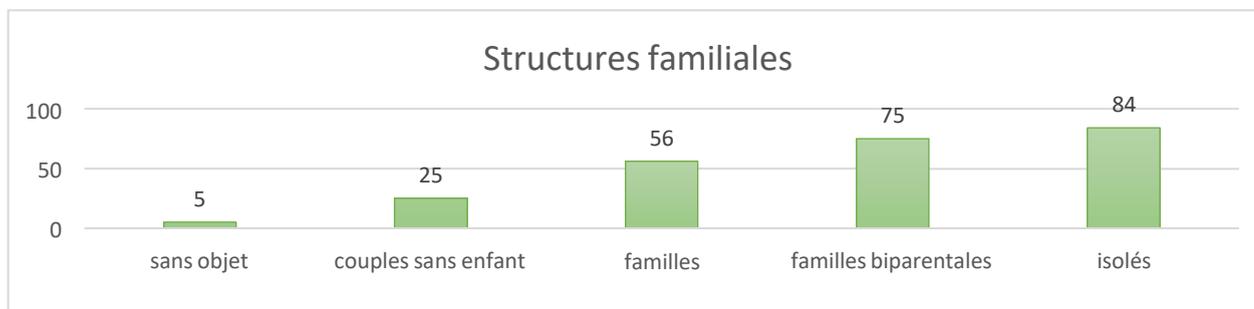


- **16%** de la file active est, par moitié, soit en hébergement contraint chez un tiers, soit en structure sociale.

Fruit du travail de déploiement du réseau, une augmentation des personnes hébergées en structure sociale (**1.08%** en 2019 – **7.75%** en 2020) dans la file active.

- **78%** de la file active vit en appartement autonome, souvent du parc social, parfois avec une dette de loyer.

Par structure familiale



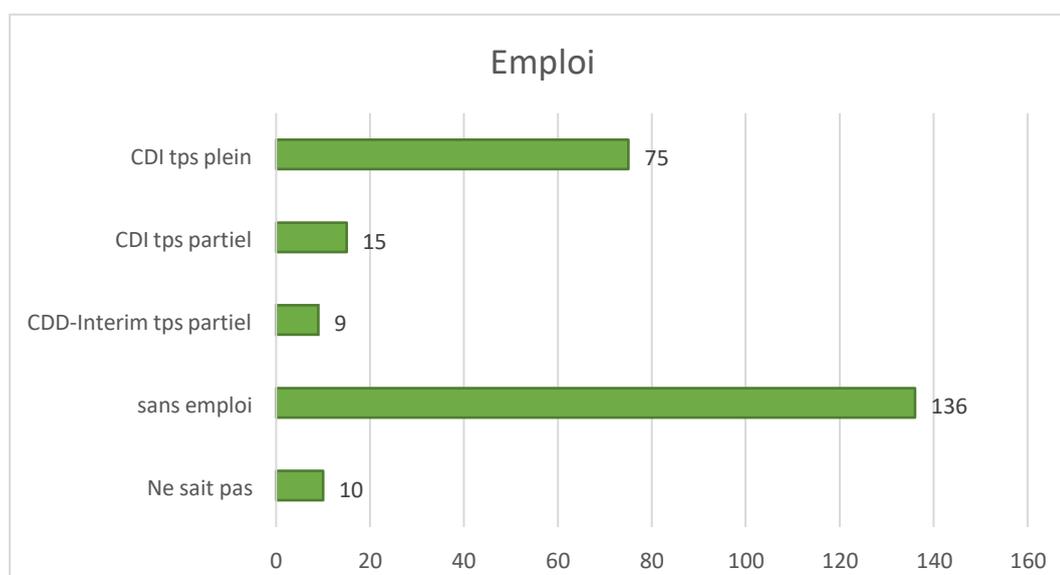
On relève, à la fois, toujours une majorité de personnes isolées, une personne sur trois (**34%**) et une surreprésentation des familles monoparentales : **23%**.

Cette population reconnue comme difficile à inscrire dans un parcours de soins et d'aide sociale forme plus de la moitié du public reçu au PEREN (**57%**).

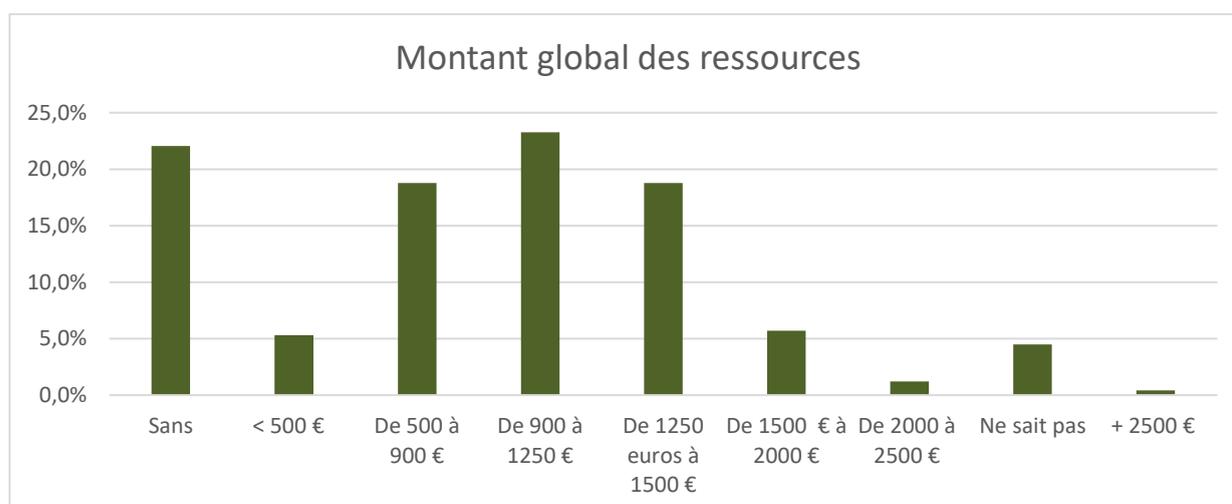
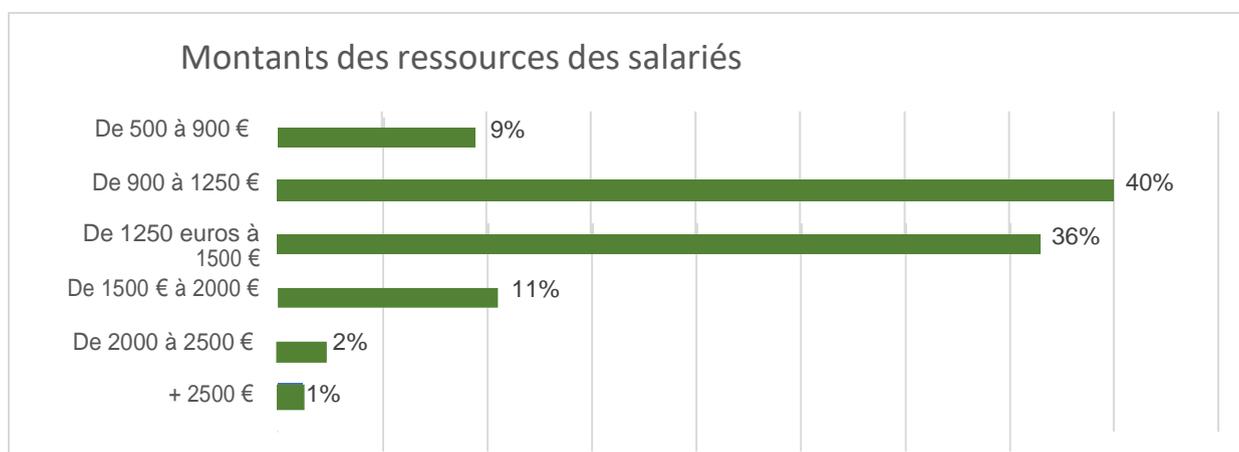
On relève, à la fois, toujours une majorité de personnes isolées, une personne sur trois (**34%**) et une surreprésentation des familles monoparentales : **23%**.

Cette population reconnue comme difficile à inscrire dans un parcours de soins et d'aide sociale forme plus de la moitié du public reçu au PEREN (**57%**).

Au regard de l'emploi



La majorité des personnes reçues au PEREN sont sans emploi (55%).



- 27% des personnes reçues ont moins de 500€ de ressources
- 22% sont sans aucune ressource.

AU TOTAL, PLUS DE 46% DU PUBLIC ACCUEILLI A MOINS DE 900€ POUR VIVRE.

d. Les permanences et formations avec les partenaires

PERMANENCE RIS EMPLOI

En Mars 2020, une convention a permis d'établir une permanence d'accueil afin qu'un psychologue du PEREN intervienne dans les locaux de Ris Emploi à Ris-Orangis.

L'intention de cette permanence est de permettre aux demandeurs d'emploi de pouvoir bénéficier d'un espace où ils peuvent rencontrer un psychologue clinicien directement dans les locaux de Ris Emploi.

En effet, les différents conseillers rencontrent un public dont la demande est un accompagnement dans la recherche d'un emploi. La rencontre avec un conseiller dans ce cadre d'accompagnement à l'emploi témoigne de situations engendrant des troubles d'ordre psychique (angoisse, tristesse, agressivité...) chez certains chercheurs d'emploi. Troubles qui peuvent freiner la dynamique proactive de recherche d'emploi. La proposition de la permanence directement dans les locaux de Ris Emploi facilite la rencontre avec un psychologue.

Cette permanence a dû se mettre en suspens lors du 1^{er} confinement de mars 2020 pour se remettre en place en septembre 2020, à raison d'une permanence de 3 heures tous les 15 jours.

Dès lors, cette permanence a permis d'accueillir, d'écouter et d'orienter si nécessaire des demandeurs d'emploi lors d'entretiens individuels avec un psychologue. De plus, lors de ces permanences, une heure est désormais consacrée à l'analyse de situations avec des conseillers pour évoquer des accompagnements complexes.

Les permanences à Ris Emploi continueront en 2021 à raison de **15** permanences de 3 heures durant l'année.

PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION COMMUNAUTÉ JEUNESSE ET LA SOCIÉTÉ SAINT VINCENT DE PAUL 91

Un partenariat entre la Société de Saint-Vincent-de-Paul et le Point Ecoute Relais Essonne Nord de l'Association Communauté Jeunesse existe depuis 2016. C'est dans le cadre de cette convention, renouvelée en 2020, qu'un psychologue clinicien intervient auprès des usagers de l'accueil de jour pour mettre à leur disposition une offre d'écoute et d'orientation psychologique anonyme, confidentielle et gratuite.

L'accès à ce dispositif est facilité par une permanence sur site deux matinées par mois avec ou sans rendez-vous.

En plus de cette action, le psychologue anime deux réunions mensuelles avec l'équipe éducative pour des analyses de pratique professionnelle focalisées de manière alternative sur les situations rencontrées à l'accueil de jour et au Centre d'Hébergement d'Urgence.

Les usagers du CHU ont également eu la possibilité de bénéficier d'entretiens avec un psychologue dans les locaux du PEREN à Ris-Orangis. Plusieurs de ces demandes ont été travaillées lors de l'analyse de pratique entre le psychologue et l'équipe éducative avant

d'aboutir à une consultation dans un délai rapide.

Le travail effectué pendant l'année 2020 a été scindé en deux à cause des confinements liés à la pandémie de la Covid-19 :

- Une première partie de janvier à mars menée par le psychologue qui assurait jusqu'alors le fonctionnement du dispositif
- Une deuxième partie de la mi-juillet à début octobre où un autre psychologue a remplacé son collègue qui ne pouvait pas reprendre ses fonctions lors du déconfinement.

Permanence à l'accueil de jour « Jean Marfaing » :

Pendant cette année marquée par la crise sanitaire, les permanences psychologiques PEREN à l'accueil de jour ont été sévèrement impactées. Le confinement de début d'année a stoppé net le travail à peine entamé avec **2** permanences et **4** entretiens au total. Le nouveau psychologue de l'équipe arrivé en cours d'année a eu le temps d'assurer **5** permanences et **1** entretien avant que le deuxième confinement ne soit déclaré.

Malgré l'allègement des restrictions à la mi-décembre, les mesures sanitaires strictes n'ont pas permis le retour sur site.

Le psychologue arrivé en cours d'année et inconnu des usagers de l'accueil de jour a privilégié la rencontre avec ces derniers dans leur quotidien. Cela lui a permis d'échanger avec eux, de connaître le parcours de vie de quelques-uns mais surtout d'appréhender leur manière singulière d'investir les lieux. La poursuite de ces rencontres aurait permis de nouer un certain lien de confiance mais le virus n'avait pas dit son dernier mot et le travail fut de nouveau interrompu.

Supervision d'équipe Centre d'Hébergement d'Urgence :

Une fois par mois le psychologue du PEREN anime une réunion d'analyse de pratique professionnelle avec l'équipe éducative où sont abordées les difficultés rencontrées dans le cadre de l'accompagnement des familles du CHU. Dans un premier temps, ce sont les aspects institutionnels internes qui ont été mis en avant, mais au fur et à mesure les questions cliniques ont pris le dessus ouvrant à une lecture inédite des situations grâce à l'apport de chacun lors de cet instant de réflexion. **4** réunions ont été assurées avant le début du premier confinement puis **3** réunions se sont tenues avant le reconfinement de fin octobre. Quelques appels téléphoniques ponctuels ont permis à certains membres de l'équipe de réfléchir avec le psychologue à des situations spécifiques.

CONCLUSION

L'activité du PEREN en 2020 a bien évidemment été marquée par la présence virale récurrente de la Covid 19 en Ile de France.

Comment y avons-nous fait face ?

Cette irruption du virus dans la réalité a conduit à faire apparaître ou réactiver des interrogations sur la mort, la santé et la liberté individuelle, habituellement mises en sourdine. Dorénavant le devant de la scène psychique individuelle et collective devra prendre en considérations ces faits cliniques.

C'est dans ce contexte renvoyant aux angoisses les plus fondamentales que se sont mises en place toutes les fermetures liées au premier confinement, de certains lieux de soins au centre sociaux en passant par le PEREN.

Au pied levé, l'équipe du PEREN s'est mobilisée pour maintenir le lien avec le public, assurer la continuité de l'accueil des demandes et la poursuite des entretiens. Très rapidement, chaque psychologue a déployé les moyens techniques permettant au public de pouvoir le joindre pour rester en contact.

Concrètement, les habituels entretiens en face à face ont pu être remplacés par des entretiens téléphoniques proposés aux personnes souhaitant se saisir de cette offre.

Les demandes arrivant via le répondeur ont également continué à être accueillies et traitées. Pour les patients les plus en difficulté, et face à la fermeture des CMP, des contacts ont été pris avec les psychiatres et/ou généralistes encore joignables et actifs.

Les orientations vers les structures sociales maintenant l'accueil du public en télétravail ont pu également être conservées. Des orientations vers la plateforme de soins psychiatrique ont pu également être mises en œuvre (numéros verts).

De mars à mai, **280** entretiens, plus de **250** contacts cliniques avec le public et une quinzaine d'orientations vers des soins psychiatriques ont été réalisés.

Le PEREN a ainsi su tenir sa place dans le maillage sanitaire déployé face à l'épidémie.

Au cours de l'été et jusqu'au deuxième confinement, il a retrouvé un fonctionnement plus habituel même si les permanences d'accueil sur site étaient réduites.

Nous retrouvons le fonctionnement du PEREN, avec son public habituel mais bien entendu de nouvelles demandes liées à l'épidémie et ses conséquences (contamination ou décès d'un proche lié à la covid19, confinement, couvre-feu), sont apparues.

La circulation du virus et les mesures prises pour pouvoir y pallier ont renforcé les troubles psychopathologiques de certaines personnes présentant déjà une pathologie psychiatrique et **ont amené au PEREN un public sans antécédents car la situation sanitaire (notamment le confinement et l'isolement social qu'il engendre chez des personnes déjà en situation de précarité) a fait apparaître pour la première fois des troubles psychique.**

2. ANTEA

Préambule

Après une année 2019 plus que satisfaisante, qui a vu ANTEA et le PEREN prendre de l'ampleur :

- Des files actives n'ayant jamais été aussi élevées,
- Une équipe de psychologues au grand complet,
- Une répartition des permanences équilibrée pour les mineurs, comme pour les adultes,
- Une ouverture aux enfants et aux adolescents à Ris Orangis,
- Des permanences extérieures et des supervisions d'équipes...

L'année 2020 est arrivée ; Rapidement rattrapée par la Covid...

Lorsque le premier confinement a débuté, pris de court, les psychologues ont appelé l'ensemble de leurs usagers afin, non seulement de les prévenir de la fermeture des permanences, mais également de leur proposer de maintenir le contact via des appels téléphoniques réguliers. La plupart a accepté.

Chaque jour, les appels laissés sur les répondeurs étaient relevés, les personnes rappelées.

Tout a été fait pour que le contact ne soit pas rompu. Cependant, force a été de constater que concernant les enfants et les adolescents, cette proposition de « rencontres téléphoniques » n'est absolument pas adaptée. Elle ne l'a pas été beaucoup plus pour les parents.

Là où le lien a pu être la plupart du temps sauvegardé, pour le public adulte du PEREN, il s'est distendu pour le public ANTEA.

Cependant, dès que les permanences ont réouvertes, c'est-à-dire dès la semaine du 11 mai, les entretiens avec les mineurs, ont repris précisément où ils avaient été interrompus deux mois plus tôt... Comme si ces deux mois n'avaient été qu'une parenthèse dans le suivi.

Ainsi, vous remarquerez dans ce rapport d'activité que, comparativement à l'année dernière, la file active n'est pas si en deçà que nous aurions pu l'imaginer (225 mineurs cette année contre 232 en 2019).

En revanche, le nombre d'entretiens est de fait, plus faible cette année que l'année dernière.

Lors du second confinement, nous avons décidé de maintenir l'accueil des mineurs et de leurs parents, dans le cadre des permanences sur site. En Mai, nous avons le matériel nécessaire à l'accueil du public, permettant ainsi de suivre les gestes barrières tout en maintenant notre travail.

De fait, le public est venu, sans crainte, et, il était temps...

Depuis lors, en dehors de la période d'été qui est toujours une période plus « creuse » pour ANTEA - les enfants étant plutôt en vacances, l'activité ne cesse de croître, tant à Athis qu'à Ris Orangis.

Concernant plus spécifiquement ce site de Ris Orangis, nous avons pu repérer qu'aucun lieu d'accueil pour les enfants (du type d'ANTEA) n'existait sur ce territoire.

Ainsi très vite, trop vite peut-être, les permanences ont été saturées. Aujourd'hui, nous devons ouvrir plus largement les permanences dédiées aux enfants si nous voulons éviter la mise en place d'une liste d'attente – ce qui est contraire à notre projet de service.

Ceci est d'autant plus criant, lorsque l'on voit combien les CMP et CMPP, sans doute eux aussi saturés, orientent sur ANTEA les enfants qu'ils ne peuvent sans doute pas recevoir eux-mêmes. Ce phénomène est également particulièrement prégnant pour le PEREN. Jamais nous n'avons été autant sollicités par les CMP...

Ouvrir d'autres permanences, c'est embaucher d'autres psychologues, ou ce que nous ne souhaitons pas, diminuer la file active des adultes.

Aussi, avons-nous besoin aujourd'hui, d'augmenter nos ressources afin de pouvoir répondre aux demandes nombreuses, d'autant plus en cette période particulièrement anxiogène pour beaucoup de personnes et plus particulièrement pour ces familles qui se retrouvent, du fait de la crise sanitaire et économique, dans la précarité.

Pour rappel. ANTEA est constitué de 3 psychologues cliniciens :

- Sandrine Corouge
- Romain-Pierre Renou
- Leandro Joffre

Cela me permet de les remercier pour leur engagement auprès des enfants et des adolescents.

Je remercie également nos financeurs fidèles : l'ARS, le Conseil Départemental, le CGET, les mairies de Juvisy et d'Athis Mons

Pascale Fourier
Directrice

Depuis janvier 2007, ANTEA – Antenne Enfants Adolescents du PEREN – déploie son offre d'accueil et de rencontre rapide avec un psychologue pour les 3-17 ans et leurs parents sur le territoire nord Essonne.

La croissance continue de l'activité depuis cette date démontre la pertinence du dispositif mis en œuvre avec le soutien des partenaires de terrain et des financeurs (Etat et collectivités locales).

Les modalités de fonctionnement offertes par ANTEA – des entretiens gratuits avec un psychologue, proposés rapidement dans une visée de diagnostic et d'orientation si nécessaire – permettent de répondre aux multiples expressions de la souffrance psychique des enfants et adolescents :

- Passages à l'acte
- Absentéisme scolaire
- Isolement

Elles rencontrent également l'adhésion des parents en demande d'aide et de soutien dans leurs fonctions. Du côté des professionnels, l'inscription d'ANTEA dans le réseau éducatif, social et sanitaire en fait un partenaire à part entière dans la prise en charge du jeune public essonnien. En 2020, l'activité réalisée valide à nouveau ces positionnements.

C'est d'ailleurs aux vues de ces résultats reconnus dans le temps, que le dispositif de la Réussite Educative de Savigny sur orge a demandé à ANTEA d'assurer une permanence hebdomadaire dans le quartier prioritaire du Grand Vaux. Cette action a pu progressivement se mettre en place à titre expérimental au cours du dernier trimestre 2015, mais avec quelques modifications en 2018, du fait d'une baisse importante du financement de cette activité spécifique.

D'autre part, avec l'arrivée d'un nouveau psychologue en janvier 2019, et l'ouverture d'une permanence dans les locaux de Ris-Orangis, l'offre d'ANTEA a pu se développer tout en augmentant ses temps de permanences hebdomadaires. Si ce renforcement des moyens humains a eu des répercussions visibles sur les résultats de l'activité dès 2019, avec une nette augmentation de la file active, les résultats de ce premier semestre 2020 ne reflètent pas cette dynamique du fait de la crise sanitaire que connaît actuellement le pays – crise qui a bien entendu obligé ANTEA à suspendre son activité sur site, le temps du confinement.

Si la pandémie du Covid et les mesures sanitaires qui en ont suivi n'ont bien évidemment pas été sans impact sur le fonctionnement d'ANTEA, l'activité réalisée en 2020 valide à nouveau ses positionnements.

Remarquons tout d'abord que même si la permanence dans les locaux a été rendue impossible pendant la durée du premier confinement, le lien a été maintenu avec le public par le biais d'appels téléphoniques réguliers et l'offre faite de pouvoir joindre par téléphone les cliniciens pour s'entretenir avec eux. Notons cependant, qu'à part quelques parents ou adolescents, très peu de personnes se sont emparées de cette offre durant la période de ce premier confinement.

Et dès la reprise de l'activité à l'issue de ce premier confinement, les consultations « en présence » ont tout de suite repris dans les locaux, en tenant compte bien évidemment de toutes les précautions sanitaires prescrites (gestes barrières, mesures sanitaires, aménagement des horaires pour éviter croisement du public).

En effet, compte tenu des spécificités du public accueilli à ANTEA (essentiellement de jeunes mineurs), il n'était pas envisageable de proposer des consultations par entretien téléphonique.

Le public a rapidement répondu présent à cette ré-ouverture de l'accueil sur place qui a perduré depuis lors, y compris pendant le deuxième confinement grâce aux attestations dérogatoires qui permettaient des déplacements pour des consultations de soin, et qui le permettent toujours pendant les horaires du couvre-feu.

a. La file active

→ **232** enfants et adolescents

Détail de la file active

	2020	2019	2018	2017
Nouvelles demandes adressées	223	254	102	115
Demandes non abouties	51	60	21	19
Nouvelles demandes reçues	172	196	81	96
Poursuites des entretiens d'une année sur l'autre	53	36	30	37
File active	225	232	111	133

En 2020, ANTEA a reçu **223 nouvelles demandes** (**254** en 2019) de rendez-vous pour un enfant ou un adolescent ; soient **21** nouvelles demandes par mois en moyenne.

Cet écart par rapport à 2019 s'explique :

- En grande partie à cause du confinement entre le 17 mars et le 11 mai,
- Suivi d'une reprise progressive (et dans un premier temps partiel pour respecter les règles sanitaires en vigueur) de l'activité sur site à compter du 13 mai,
- Puis le ralentissement de l'activité au cours du dernier trimestre à cause du second confinement suivi de la mise en place du couvre-feu.

Dans une proportion comparable aux années précédentes, presque **23 %** du public adressé vers le lieu, soient **51** mineurs, n'y ont pas accédé. Cette faible proportion des demandes non abouties, confirme à nouveau la pertinence des adresses faites par notre réseau de partenaires.

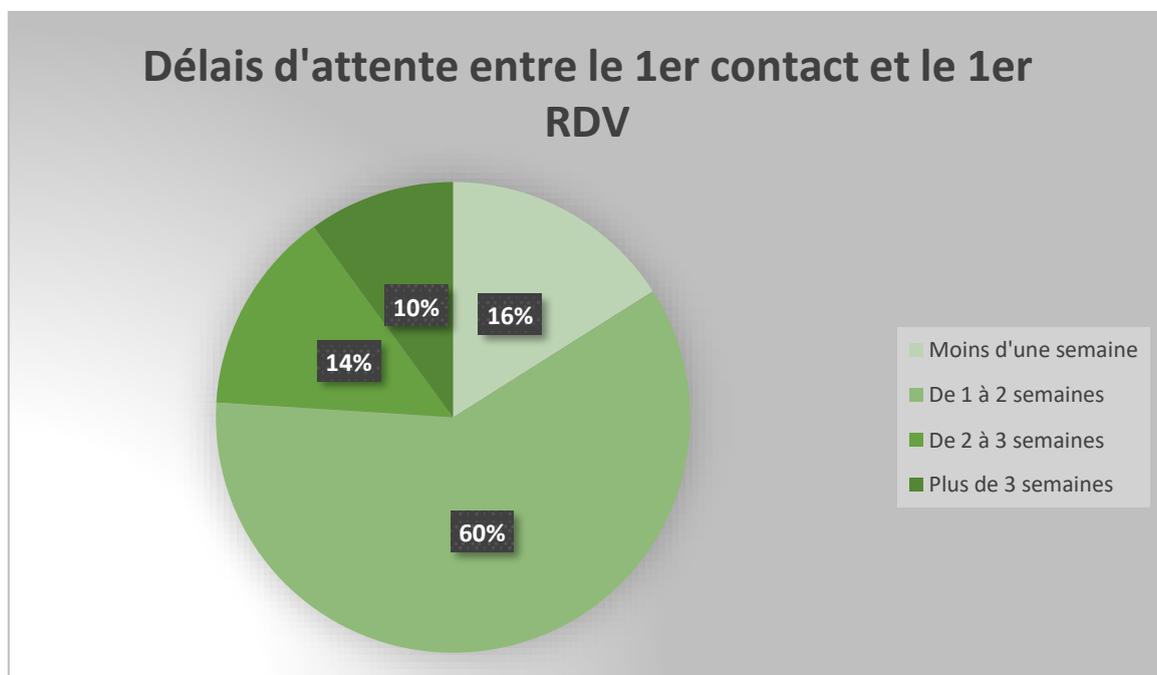
→ **172** nouvelles demandes de mineurs ont donc effectivement été accueillies pour la

première fois en 2020 (**196** en 2019) par les psychologues d'ANTEA.

À ces **172** mineurs, il faut ajouter les **53** enfants et adolescents déjà accueillis en 2019 et qui ont continué à l'être en 2020.

→ La **file active** pour 2020 est donc de **225 mineurs** (**232** pour l'ensemble de l'année 2019).

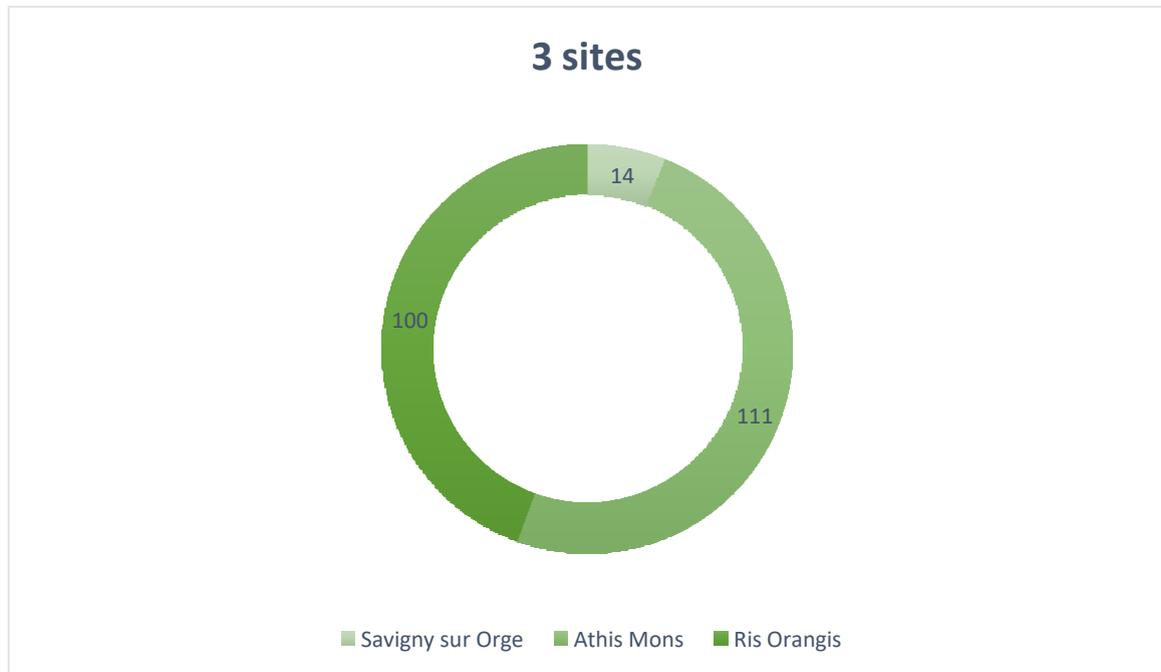
Délais d'attente



Si depuis le début de l'activité d'ANTEA, le délai moyen entre une première prise de contact et le premier entretien continue de se maintenir à une semaine, voire deux, il avait été néanmoins nécessaire depuis 2015 de reporter à certains moments la date du premier rendez-vous au mois suivant – tout en maintenant ainsi le fait qu'il n'y a pas de liste d'attente.

Mais depuis 2019, avec son renforcement de moyens humains et son extension, ANTEA a retrouvé sa capacité d'accueil en pouvant proposer, dans presque la majorité des cas, un premier rendez-vous dans la semaine après la première prise de contact. ANTEA continue donc de promouvoir un lieu d'accueil accessible et disponible en limitant l'attente avant un premier rendez-vous.

Trois sites : Athis Mons, Ris Orangis et Savigny Grand Vaux



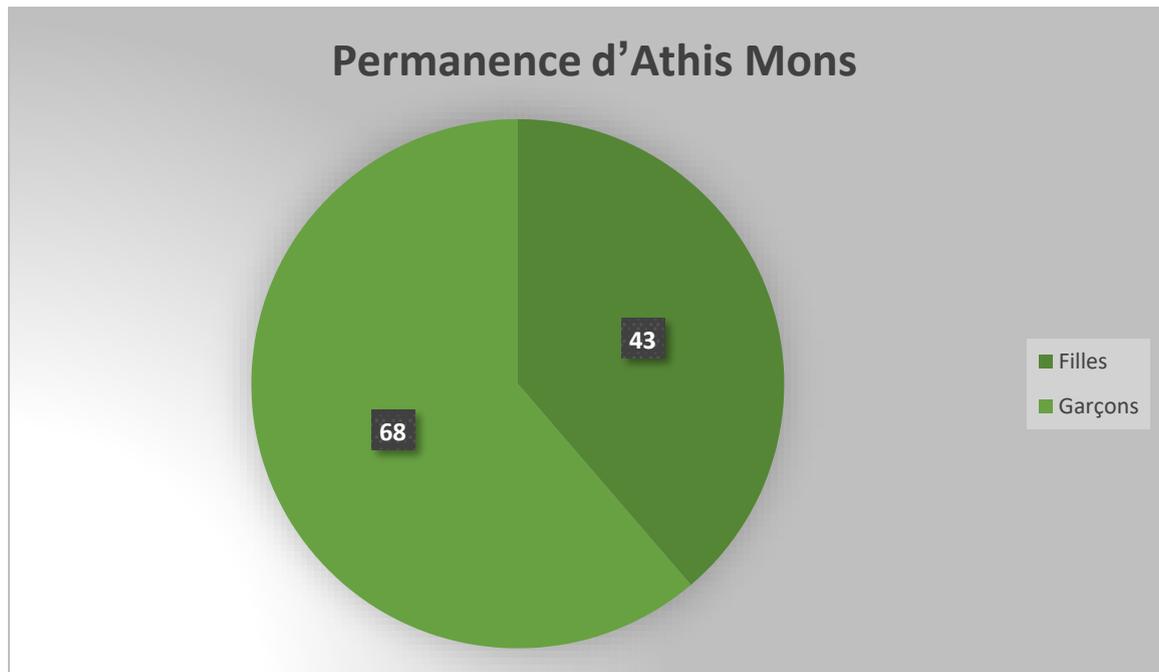
225 enfants et adolescents ont donc été reçus dans le cadre de **l'extension de l'activité d'ANTEA** :

- **111** sur le site d'Athis Mons (**144** en 2019),
- **100** sur le site de Ris-Orangis (**75** en 2019),
- **14** au Grand Vaux (**15** en 2019).

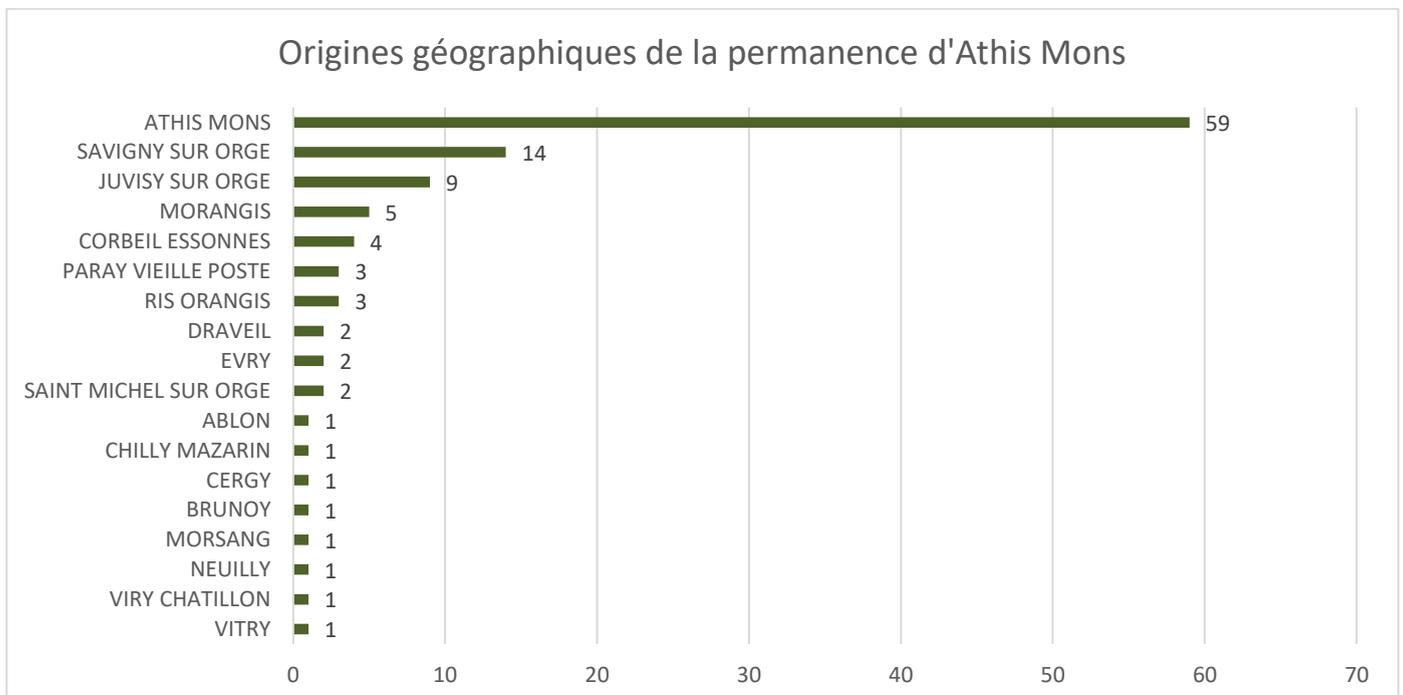
Ces **225** enfants et adolescents font partie de la file active que nous allons détailler dans le cadre de ce rapport d'activité.

Les mineurs reçus à Athis-Mons

Répartition par genre



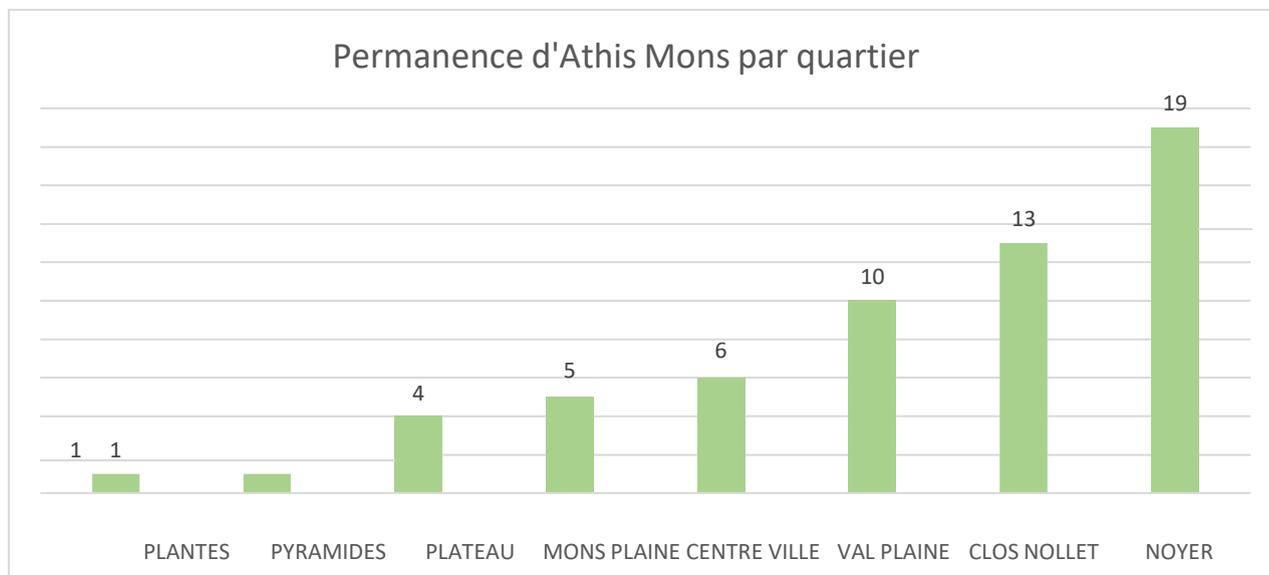
Origine géographique



La tendance constatée ces deux dernières années quant à la répartition du public originaire d'Athis-Mons et celui des communes proches, où celle-ci était presque équivalente, se poursuit.

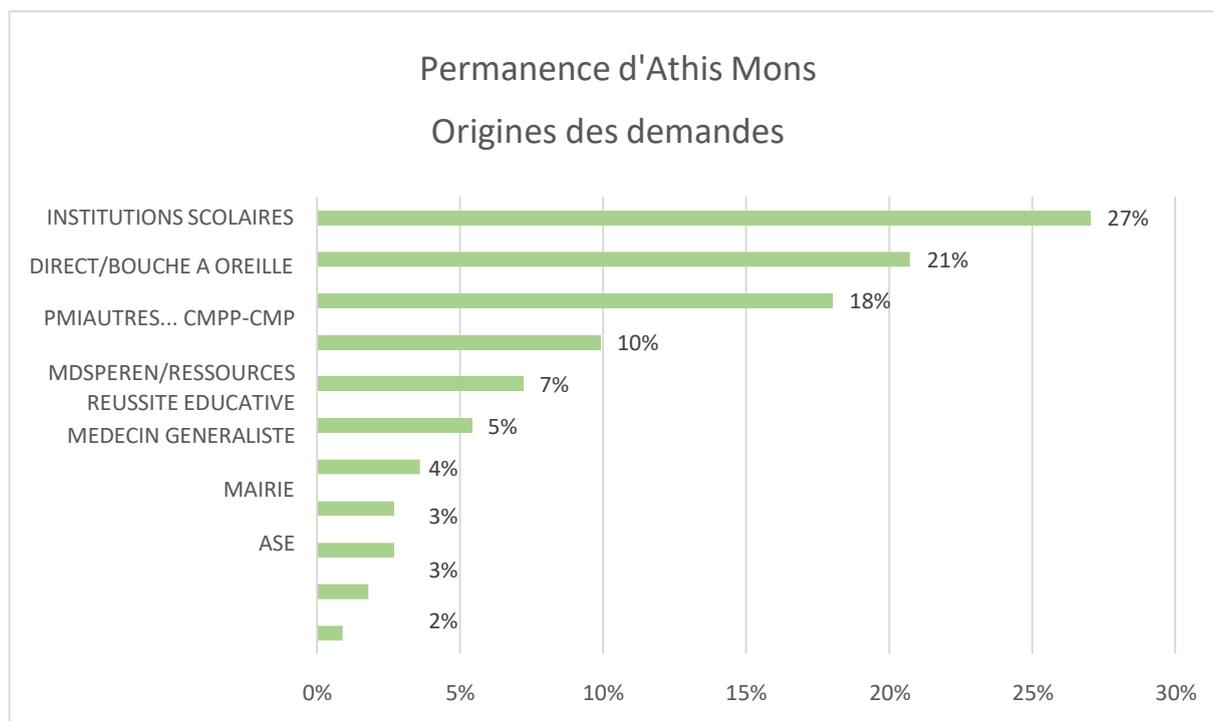
Dorénavant, l'origine géographique des demandes s'élargit et se diversifie, puisque **47%** des demandes vient d'un public résidant hors d'Athis-Mons.

Répartition par quartiers



En ce qui concerne le public originaire d'Athis-Mons, nous constatons qu'il provient de tous les quartiers d'Athis-Mons, sans exception.

Origine de la demande



Autres : Les autres origines de la demande sont les suivantes :

Dispositifs du droit commun (assistant social DDCS, CDPS, commissariat, Maison départementale de la justice et du droit)	5
ANTEA Ris-Orangis	4
Lieux de soin et d'accès aux soins associatif (Filigrane)	1

Par rapport aux premières années d'existence d'ANTEA, où c'était principalement les équipes éducatives des établissements scolaires de l'Education Nationale qui se saisissaient de son offre, nous constatons cette année la poursuite de la baisse de cette proportion dans l'origine des demandes.

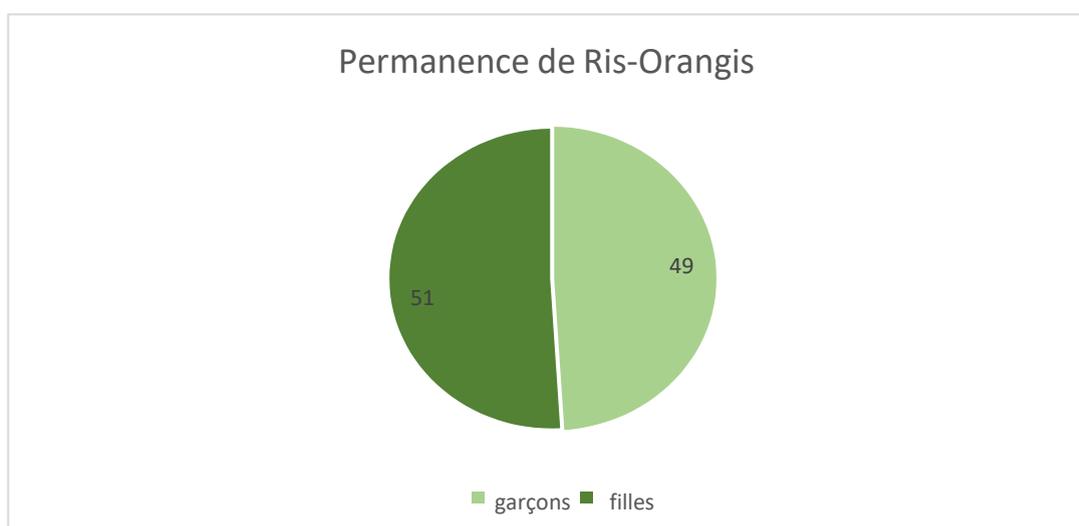
Les établissements scolaires ont ainsi été cette année 2020 à l'origine de **27%**(**28%** en 2019) des nouvelles demandes reçues, alors que nos partenaires locaux du secteur social et associatif l'ont été pour **23%**.

Pour **21%** des demandes, c'est le bouche à oreille qui continue de fonctionner, et de s'amplifier. Et nous constatons également que l'origine des demandes venant du secteur sanitaire (médecins, PMI, CMP et CMPP, Prélude) continue de l'être dans une proportion importante, en étant à l'origine d'un peu plus d'un quart des demandes.

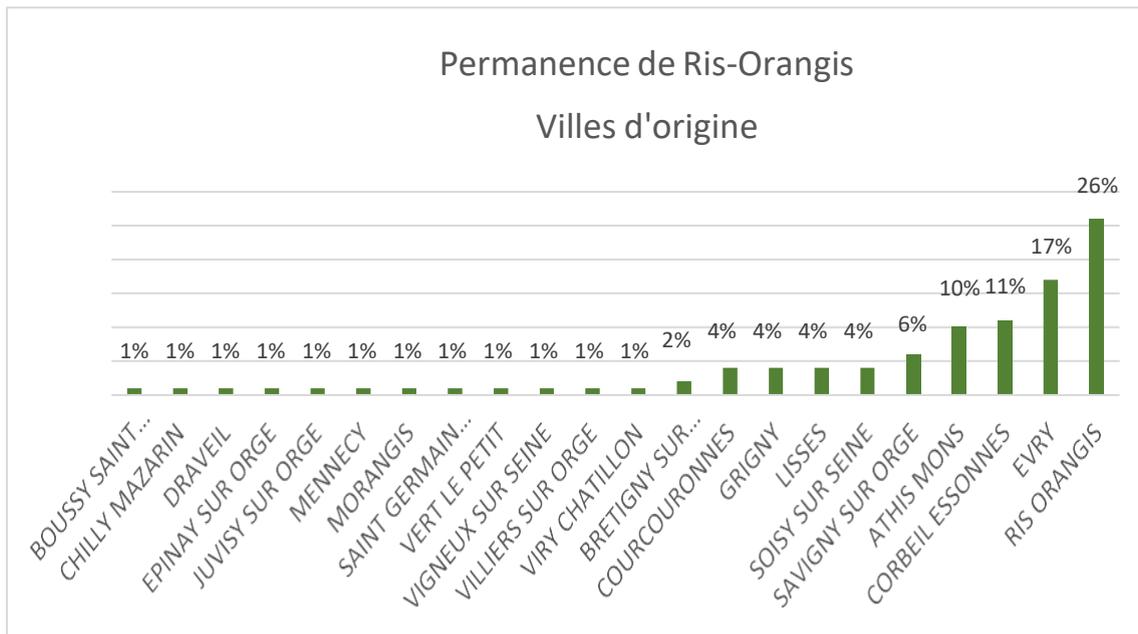
Nouvelle particularité à noter du fait de l'implantation d'ANTEA sur différents sites, il arrive désormais, pour des raisons de proximité, que des personnes soient orientées à partir d'ANTEA de Ris-Orangis.

Les mineurs reçus à Ris-Orangis

Répartition garçons/filles



Origine géographique



L'origine géographique des demandes pour cette deuxième année d'activité à Ris-Orangis est une nouvelle fois très diversifiée.

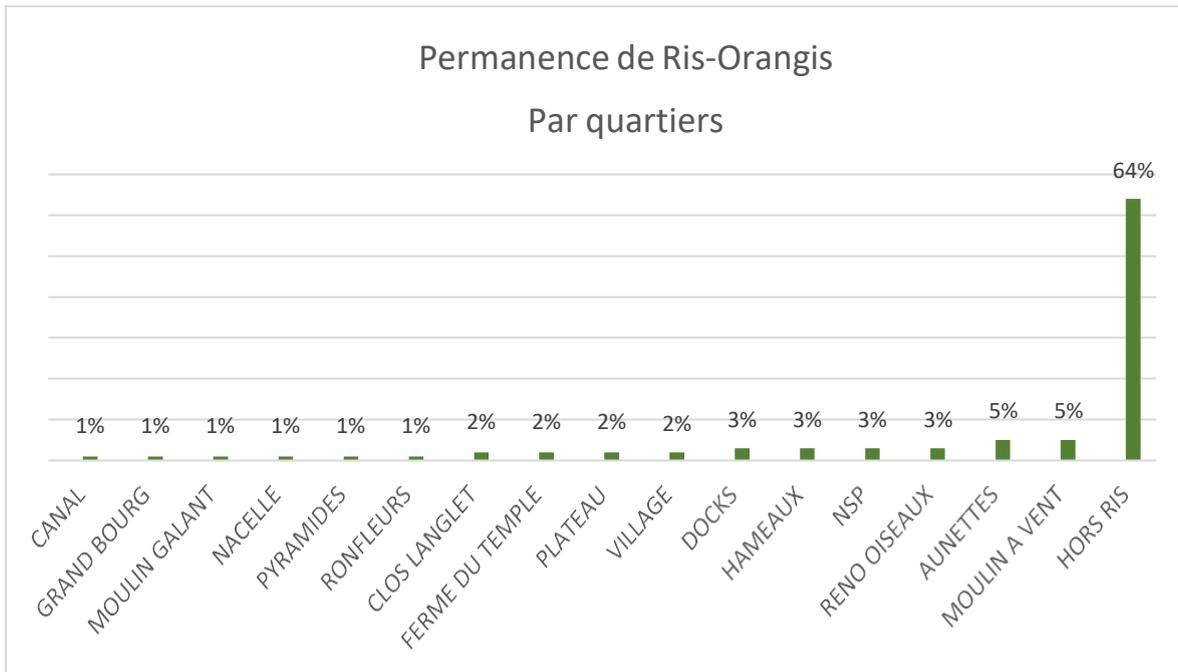
Bien que le premier lieu géographique d'origine des demandes soit toujours Ris-Orangis (même pourcentage qu'en 2019 avec **26%**), la plupart des demandes, à savoir **74%** des demandes, viennent d'un public résidant hors Ris-Orangis. Cette tendance s'explique en partie par le fait que l'origine des demandes vient de nos partenaires locaux du secteur social et associatif qui se trouvent en dehors de Ris-Orangis, ou bien du secteur sanitaire d'autres villes.

Il s'agit du cas d'Evry-Courcouronnes avec **17%** des demandes (où Filigrane est implantée) ainsi que l'une des PMI partenaire.

Toutefois, le manque de structures de soin pour des enfants et des adolescents à Ris-Orangis pourrait aussi expliquer le fait que, pour le public de Ris-Orangis, l'accès au soin se réalise avec plus des difficultés.

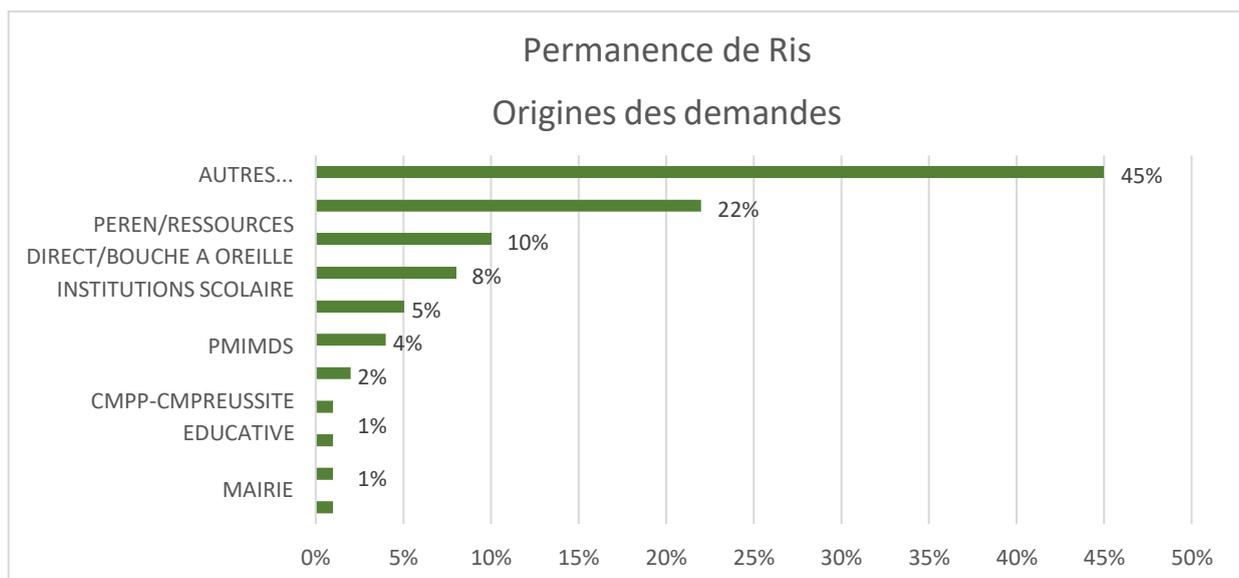
Dès lors, l'importance de l'implantation d'ANTEA à Ris-Orangis afin d'améliorer l'accès au soin de cette population se confirme.

Répartition par quartiers

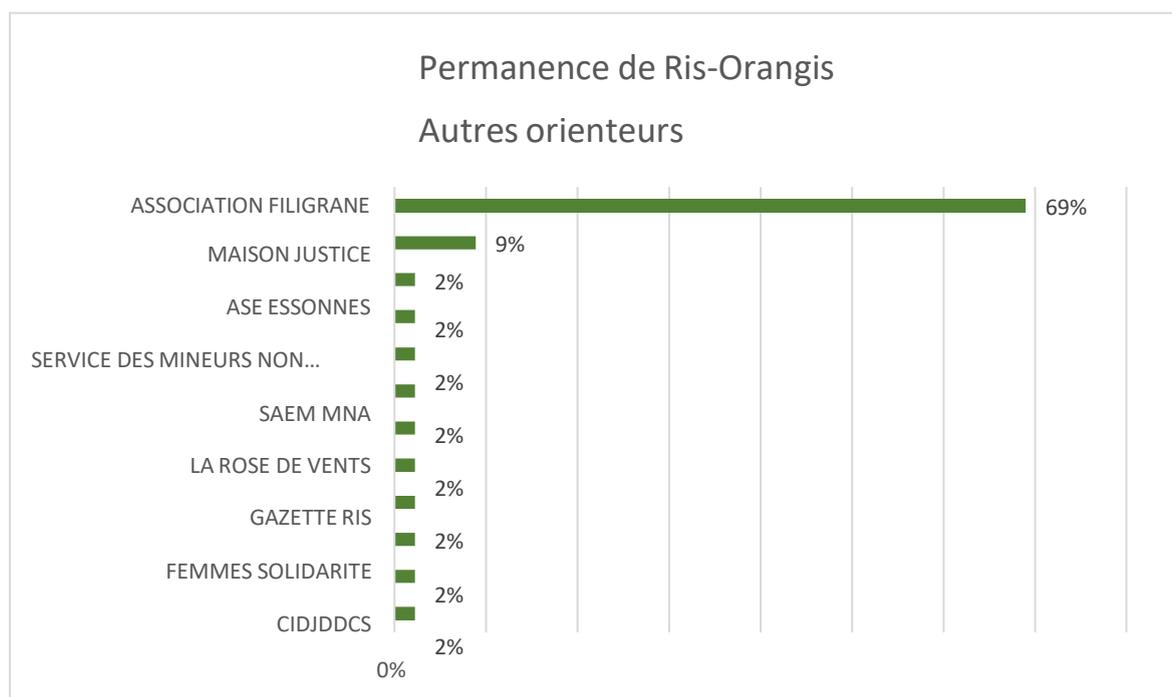


En ce qui concerne le public originaire de Ris-Orangis, nous constatons qu'il provient de tous les quartiers de Ris-Orangis.

Origine de la demande



« Autres » : détail des autres origines de la demande sont les suivantes :



Nous constatons que pour cette deuxième année d'activité à Ris-Orangis, ce sont nos partenaires locaux du secteur social et associatif qui ont nous orienté leur public dans une proportion beaucoup plus importante avec **45%** (en augmentation par rapport à l'année précédente) des nouvelles demandes reçues à ANTEA-Ris.

La pertinence de l'implantation d'ANTEA à Ris-Orangis depuis maintenant deux ans se reflète dans l'augmentation des demandes issues du *bouche à oreille* ainsi que du PEREN, tandis que les orientations à partir des institutions scolaires ont diminué par rapport à l'année 2019 avec **17%** cette année.

Cette baisse pourrait être due aux effets de la COVID-19 sur la scolarité des enfants et par l'isolement des populations pendant cette pandémie du fait des deux confinements et des contraintes induites.

Les mineurs reçus au Grand Vaux à Savigny

→ En 2020, ce sont **14 enfants** (15 en 2019) qui auront été accueillis à la permanence d'ANTEA au Grand Vaux : **10 garçons et 4 filles**.

Notons que sur ces **14** enfants :

- **5** avaient commencé leurs suivis en 2019 ;
- **8** ont été reçu pour la première fois en 2020 ;
- **1** a repris contact après un premier suivi en 2018.

Du fait de la crise sanitaire que nous traversons, l'activité est en baisse par rapport à celle de 2019, la permanence ayant été suspendue pendant la durée du confinement, et partielle pendant un peu plus d'un mois à la reprise de l'activité.

Même s'il s'agit toujours en général de suivis qui s'installent **dans la durée**, sur plusieurs mois, la perturbation de l'activité a des répercussions sur le calcul de la moyenne du nombre

d'entretiens par enfant reçu. L'activité avec les enfants correspond ainsi en 2020 à **109 entretiens** (contre **177** en 2019), soit une moyenne de **8 entretiens par enfant** reçu cette année.

A ce nombre d'entretiens avec les enfants, s'ajoutent une dizaine avec leurs parents. En effet, ces derniers sont systématiquement rencontrés avant d'engager un suivi avec leur enfant, et ce, pour qu'ils soient associés et partie prenante de cette démarche. Une fois le suivi engagé, il peut être pertinent de solliciter un entretien avec un des parents.

Établissements scolaires et scolarité

Du fait de l'organisation actuelle du mode d'adresse des enfants vers la permanence d'ANTEA au Grand Vaux, une très grande majorité des enfants qui y sont reçus sont scolarisés en primaire à l'école Saint Exupéry, ainsi qu'à la maternelle Jean Mermoz.

Il y a néanmoins un des enfants qui est scolarisé à l'école Paul Valéry, et un au collège de Savigny.

SAINT EXUPERY	7
MATERNELLE JEAN MERMOZ	4
PAUL VALERY	1
KENNEDY	1
COLLEGE MERMOZ	1

Origines des demandes

La très grande majorité des demandes de suivi ont leur origine dans le dispositif de la Réussite Educative de Savigny, en lien étroit avec l'école Saint Exupéry par l'intermédiaire de la psychologue scolaire.

Mais il commence à y avoir des adresses via le bouche à oreille au sein du quartier du Grand Vaux, ce qui est une très bonne chose et prouve la confiance des habitants.

INSTITUTION SCOLAIRE/REUSSITE EDUCATIVE	12
DIRECT/BOUCHE A OREILLE	2

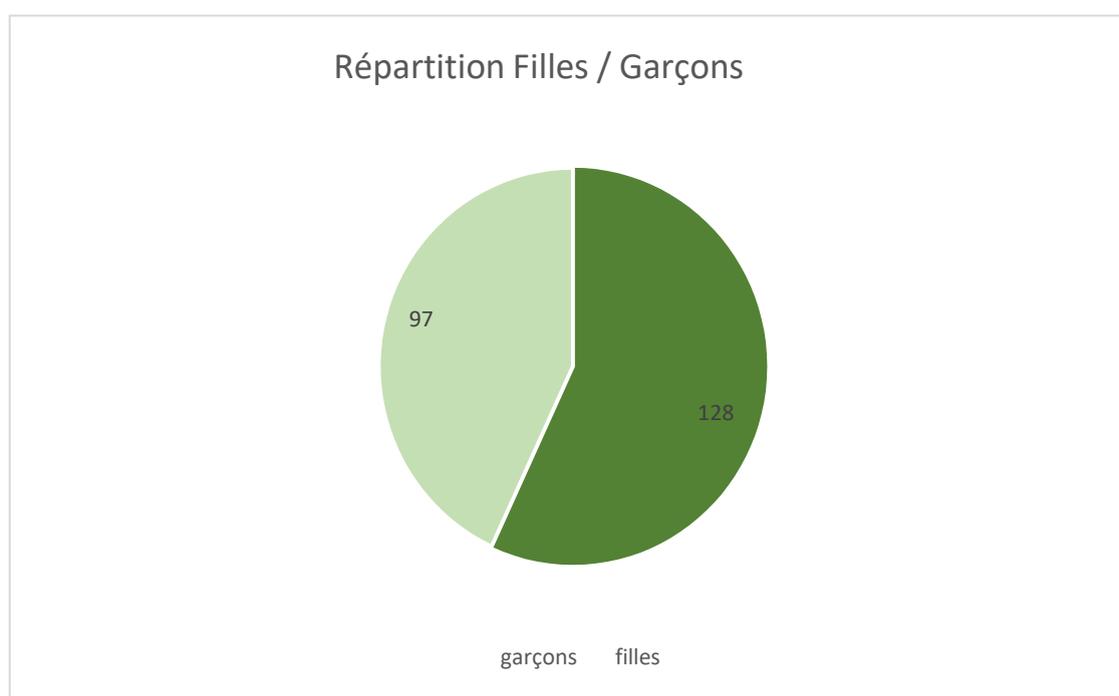
Lieux de vie au regard de la situation familiale :

Nous pouvons constater que seulement **4** des enfants reçus, vivent chez leurs deux parents (qui vivent ensemble). Les **10** autres vivent chez leur mère séparée ou divorcée du père de leur enfant.

Lieux de vie	FAMILLES BIPARENTALES	FAMILLES MONOPARENTALES	PARENTS SEPARES/DIVORCES
DOMICILE PARENTAL	4	3	7

b. Un accueil sans à priori

Répartitions du public par sexe



	Garçons	Filles	2020	2019	2018
Moins de 10 ans	68	40	48%	52%	57%
Entre 11 et 17 ans	53	53	47%	47%	43%
Entre 18 et 24 ans	7	4	5%	1%	
	75%	43%			

Les deux sexes et l'ensemble des tranches d'âge de **3** à **17** ans sont représentés dans le public.

Sur l'ensemble du public, on compte **97** filles et **128** garçons. Comme l'année dernière, il y a cette année une nette majorité de garçons qui ont été reçus à ANTEA.

Quant à la proportion des mineurs reçus entre enfants et adolescents, nous constatons que cette année encore, une plus grande proportion d'enfants de moins de **11** ans est reçue à ANTEA. Ces répartitions entre les âges et les sexes du public accueilli reste cette année dans des proportions comparables à celles de l'année dernière.

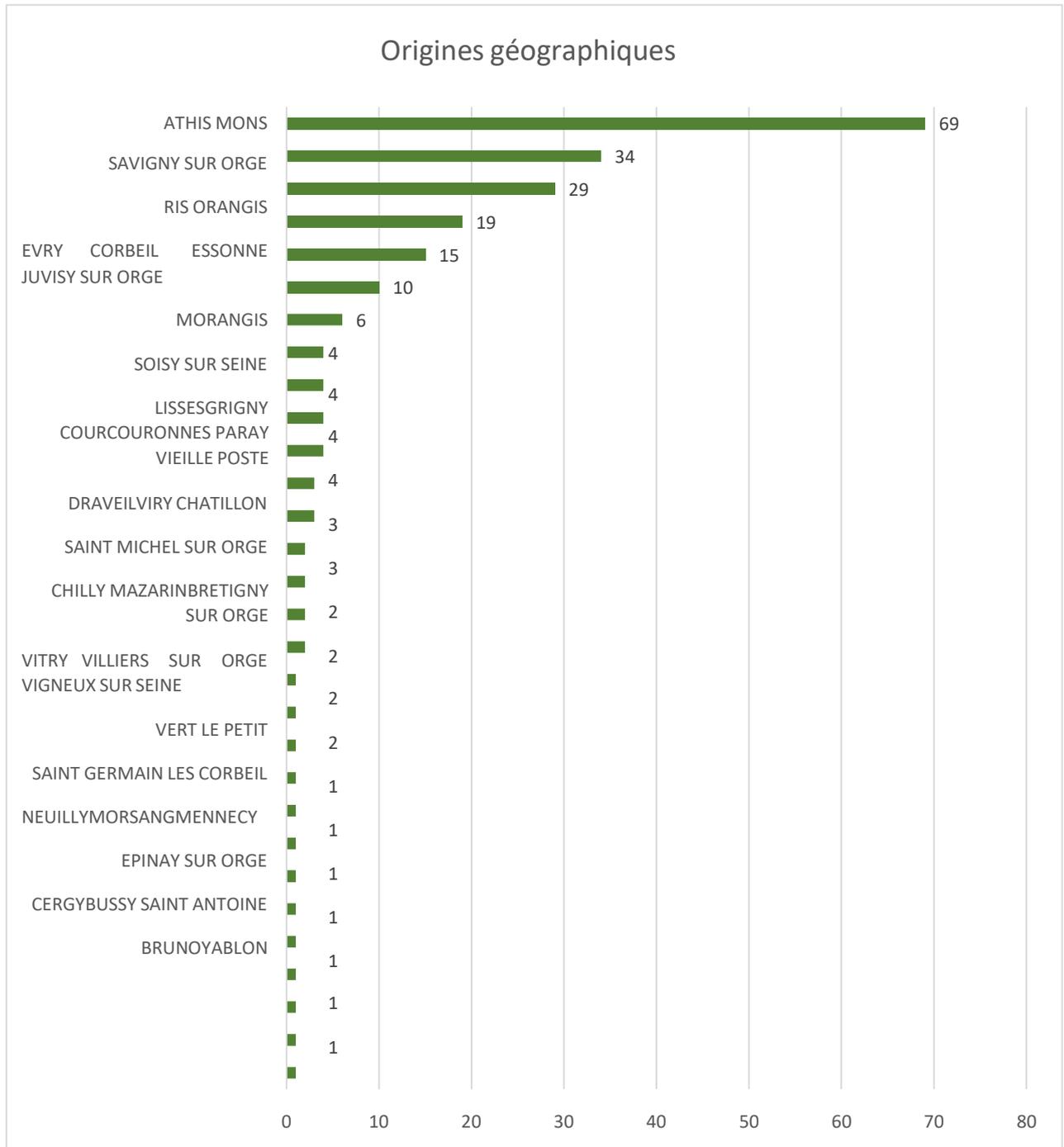
En plus grand nombre cette année, **11** jeunes adultes sont désormais reçus à ANTEA, soit parce qu'ils ont atteint leur majorité en étant déjà reçu à ANTEA, soit parce que de jeunes majeurs se sont adressés directement à ANTEA pour rencontrer un psychologue.

1

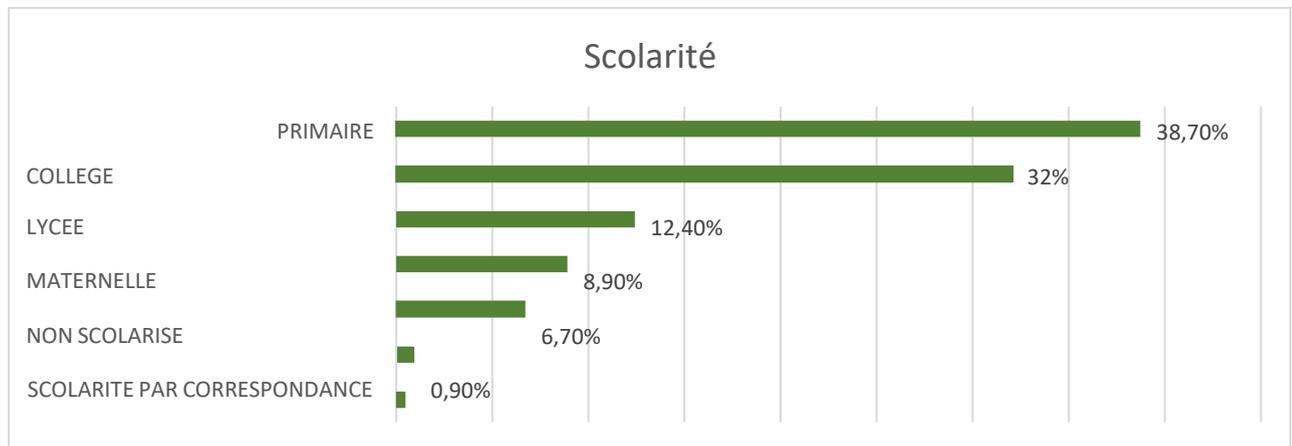
Nota Bene : toutes les données suivantes quant à la typologie du public présentée sont données pour les 225 personnes de la file active.

Origine géographique

Comme le tableau ci-dessous le montre, ANTEA touche un public réparti sur le territoire nord essonnien.



Scolarité



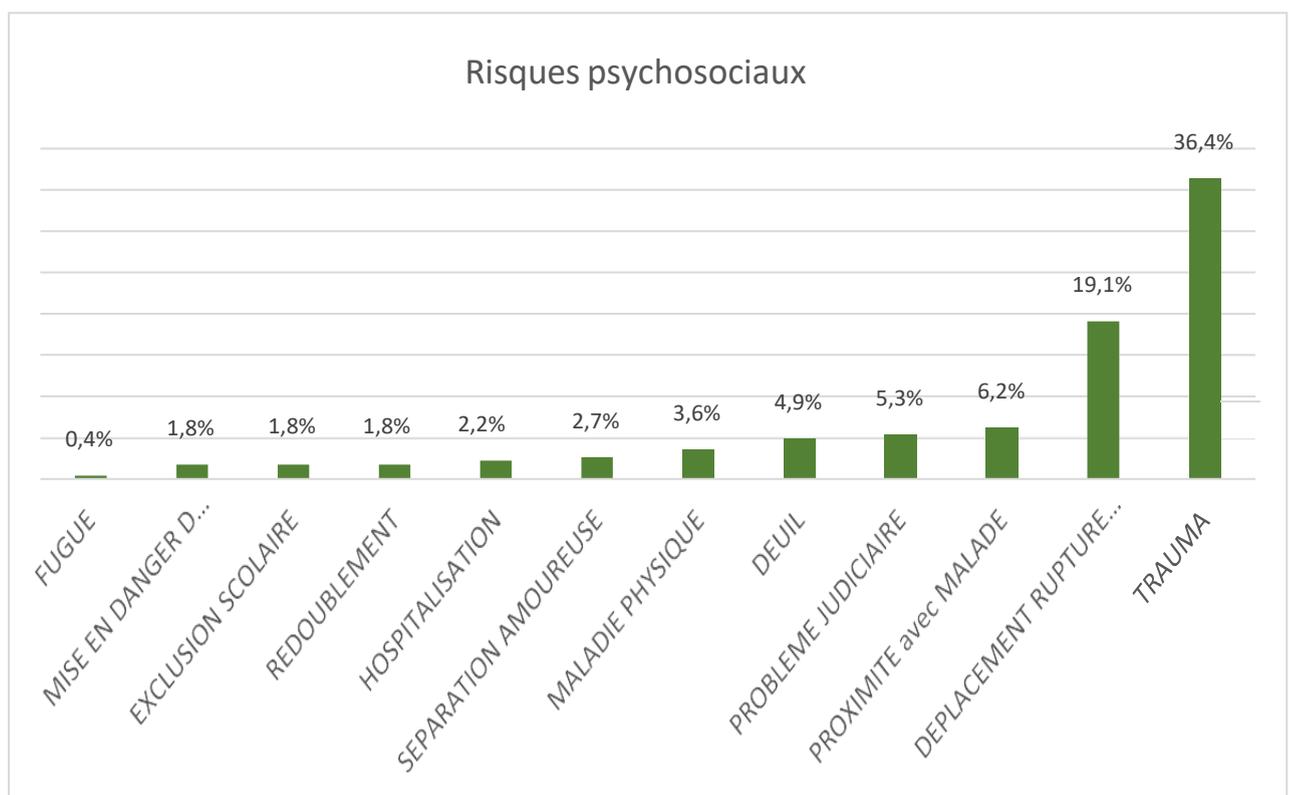
Lieux de vie et composition familiale

Compositions familiales	Lieux de vie				Total général
	DOMICILE PARENTAL	FOYER	INTERNAT	TIERS (Famille, Amis...)	
FAMILLE BIPARENTALE	84				84
EN ATTENTE REGROUPEMENT FAMILIAL	1			1	2
FAMILLE RECOMPOSEE	5				5
FAMILLE MONOPARENTALE	20	3			23
ORPHELIN		4		2	6
PARENTS SEPARES/DIVORCES	97		1	7	105
Total général	207	7	1	10	225

c. Les antécédents

- Seulement **5%** des enfants ne présentent aucun des items qui suivent : c'est dire comme presque la totalité des jeunes venus consultés à ANTEA sont affectés par un événement de vie, augmentant les risques psychosociaux, repéré dès les premières consultations

Risques psychosociaux : Les pourcentages qui suivent sont déterminés sur l'ensemble des risques psychosociaux (198)



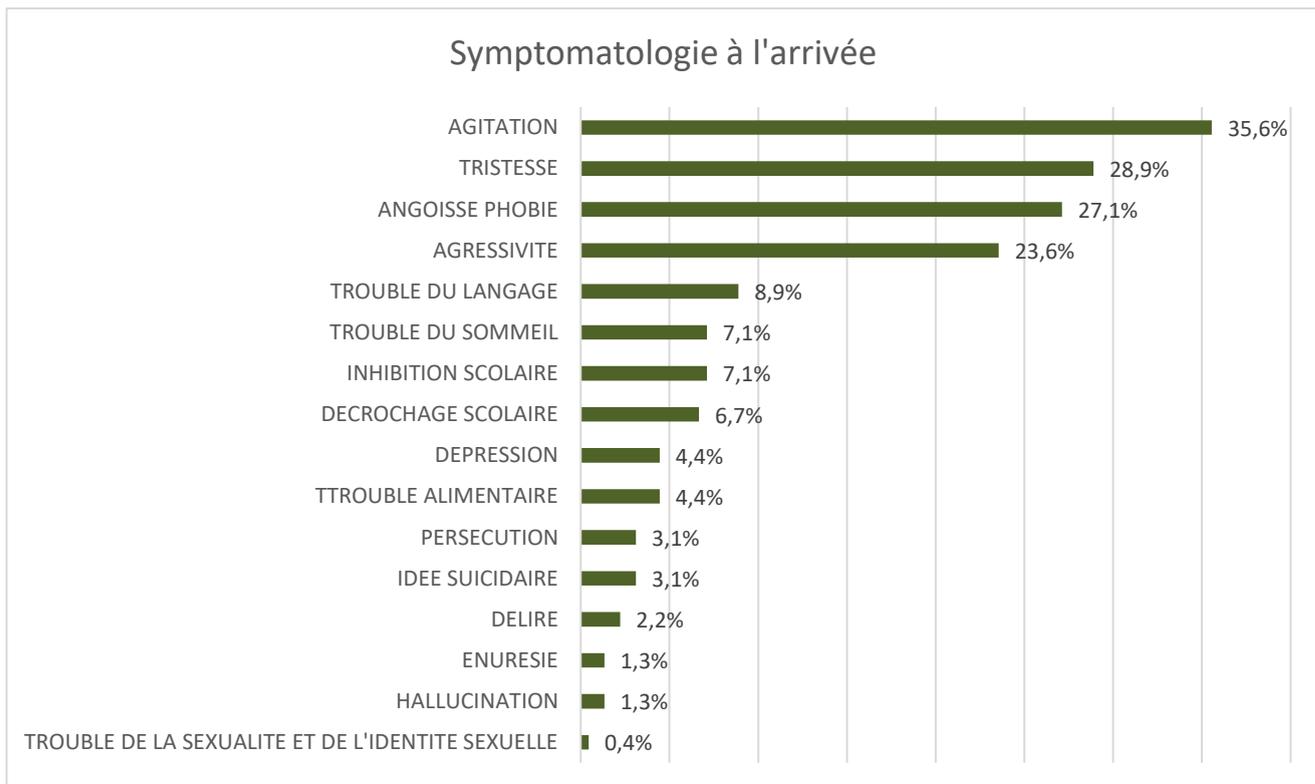
- **36,4%** des mineurs reçus à ANTEA ont subi un traumatisme, tandis que **19,1%** d'entre eux ont subi une rupture géographique récente (déménagement).

Difficultés relationnelles : Les pourcentages qui suivent sont déterminés sur l'ensemble des difficultés relationnelles (183)

Problème Relationnel PARENTS	Problème Relationnel FRATRIE	Problème Relationnel PAIRS
43%	17%	32%

→ 32% des enfants ont des problèmes relationnels avec leurs pairs, 43% avec leurs parents et 17% avec leurs frères et sœurs.

Symptomatologie à l'arrivée : Les pourcentages qui suivent sont déterminés sur l'ensemble des symptômes à l'arrivée



- Un peu plus de **35%** des enfants présentent des symptômes d'agitation, presque **29%** de tristesse, **27%** d'anxiété ou phobie, et **23%** présentent des symptômes d'agressivité.

d. Favoriser la rencontre avec un psychologue

Entretiens

	2020	2019	2018	2017
Total des contacts avec les publics, dont :	3341	3606	1954	1895
• entretiens avec le public mineur	1332	1727	1036	943
• entretiens avec le public majeur	224	370	216	212
• contacts avec le public (hors entretien)	1785	1509	702	740

- En 2020, **1332** entretiens ont été réalisés en direction des mineurs, soit une moyenne de presque **6** entretiens par mineur rencontré.
- Quant aux entretiens avec les parents, **224** sont comptabilisés.

Ces baisses de l'activité par rapport aux années précédentes sont bien entendu dues au suspens de l'activité de mi-mars à mi-mai, suivi de la reprise progressive de l'activité à la fin du premier semestre, et au nouveau confinement et mise en place du couvre-feu au cours du quatrième trimestre.

En revanche, **1785** contacts avec le public ont été réalisés, en nette augmentation par rapport aux autres années, du fait du lien téléphonique toujours maintenu pour les familles qui le souhaitent durant les périodes de confinement, et les appels passés par les psychologues aux familles pour les tenir au courant des modifications de l'organisation de la permanence sur site au gré des différentes décisions sanitaires prises cette année. Ces contacts téléphoniques permettent ainsi de maintenir un lien entre les entretiens et ont une grande importance clinique.

Chaque parent a en effet une modalité propre à prendre, déplacer, annuler un rendez-vous ou de se rendre disponible pour en avoir un. Notre volonté d'être en contact direct avec ceux que nous recevons - téléphoniquement ou physiquement – se justifie aussi par la délicatesse clinique nécessaire à cette modalité d'accueil.

Orientations

	Mineurs	Parents
CMPP, secteur psy public CMP, Prélude	15	1
Lieux de soin et d'accès aux soins associatif (Tempo, Filigrane, Pause, Intervalle, PEREN)	15	9
ANTEA Athis-Mons et Ris-Orangis	11	
Secteur psy libéral	4	
TOTAL	45	10

Les orientations vers le soin ont concerné **45** enfants ou adolescents en 2020. Il s'agit majoritairement d'un premier accès ou d'une reprise d'un parcours de soin entamé précédemment, confirmant le dispositif dans cette fonction.

Qualitativement, comme il l'a été souligné lors des Assises départementales de la Santé, les structures publiques de psychiatrie infanto-juvéniles (CMPP et CMP) font état de leur manque de moyens en termes d'accueil et de possibilités de soins. Il s'ensuit concrètement que les délais pour une prise en soin s'allongent, rendant le travail d'orientation d'ANTEA plus complexe.

Ce phénomène de bouchon pour les sorties de la file active se double d'un effet d'appel d'air pour les entrées. En effet, la connaissance par le public (par le bouche à oreille) de l'existence d'un lieu facilement et rapidement accessible pour rencontrer un psychologue entraîne l'arrivée de parents et d'enfants ayant déjà fait une demande de soin ailleurs mais restée sans réponse.

Même si nous avons déjà fait mention ces dernières années, ces phénomènes méritent notre vigilance quant à leur évolution.

Ce travail d'orientation concerne aussi les parents rencontrés. Il témoigne du fait que les problématiques des adultes ont un effet sur les enfants. D'où l'importance d'entendre ce qui relève du parent et ce qui relève de l'enfant.

Parfois d'ailleurs, c'est via le symptôme de leur enfant qu'un parent pourra formuler une demande pour lui-même et s'adresser éventuellement à un psychologue – en libéral ou d'une structure partenaire (Centre Médico- Psychologique, Point Écoute Relais Essonne Nord, etc.) – pour traiter ses propres questions et difficultés.

e. Le réseau

Les actions en direction du réseau de partenaires

	2020	2019	2018	2017
Actions en direction du réseau de partenaires, dont	343	175	100	96
- contacts cliniques avec les partenaires	249	136	78	77
- contacts avec les partenaires (présentation de la structure, organisation, etc.)	94	39	22	19

343 actions ont été réalisées en direction de nos partenaires locaux, proportion en nette hausse par rapport aux années précédentes où ces actions étaient en repli par rapport à 2016 (ceci s'expliquait en grande partie par le fait que, face à l'augmentation de l'activité avec le public accueilli corrélée à la baisse du temps de présence des psychologues en raison de la baisse du budget, l'essentiel de l'activité était alors consacré à l'accueil du public).

Avec l'arrivée d'un nouveau psychologue et l'ouverture d'une permanence à Ris-Orangis, nos actions en directions de nos partenaires locaux reprennent de l'élan pour renouveler notre offre et faire connaître le nouveau lieu de consultation à Ris-Orangis, ce qui implique d'aller à la rencontre de nouveaux partenaires de ce territoire (**8** nouveaux partenaires pour le moment).

La rubrique « contacts cliniques » (**249** actes) recouvre toutes les actions concernant le travail effectué autour d'un enfant, d'un adolescent ou de sa famille. Ces contacts peuvent être individualisés ou prendre la forme de réunions.

A travers des échanges, ils visent à définir au mieux les actions à mener auprès de l'enfant et/ou de sa famille. ANTEA déploie ainsi une fonction de soutien aux professionnels ; que ce soutien se mette en place avant ou pendant l'accueil de l'enfant, ou encore après son orientation. La variabilité des données recueillies pour cet item d'une année sur l'autre s'explique par la composition qualitative de la file active.

De plus, le travail s'effectue toujours au cas par cas ce qui implique selon les années plus ou moins d'échanges et de collaboration avec les partenaires du réseau.

Les autres contacts avec les partenaires concernent des rencontres de présentation mutuelle (**94** actions). Leur but est de développer notre réseau autant pour faire connaître la structure que pour être à même de proposer une organisation de travail la plus adéquate pour le public pouvant en bénéficier.

Origine des adresses

Institutions scolaires	44	19,5%
Bouche à oreille	34	15%
Lieux de soin et d'accès aux soins associatif (PEREN, ANTEA Ris/Athis, Filigrane, Ressources)	32	14%
Association Filigrane	32	14%
Dispositifs du droit commun (assistante sociale DDCS ; assistantes sociales MDS de Ris-Orangis, d'Athis-Mons et Juvisy ; ASE ; Service social enfants Essonne ; Service mineurs non accompagnés ; mairie ; commissariat ; Maison Départementale du Droit et de la Justice ; CIDJ ; CDPS ; SAEM)	29	13%
PMI	25	11%
Réussite éducative	13	6%
CMPP, secteur psy public CMP, Prélude	10	4,5%
Médecins généralistes	3	1,5%

Partenaires locaux hors prise en charge psy (La rose des vents, Femmes solidarités 91)	2	1%
Article paru dans la <i>Gazette de Ris-Orangis</i>	1	0,5%

Par rapport aux premières années d'existence d'ANTEA, où c'était principalement les équipes éducatives des établissements scolaires de l'Éducation Nationale qui se saisissaient de son offre, nous constatons cette année la poursuite de la baisse de cette proportion dans l'origine des demandes.

Les établissements scolaires ont ainsi été cette année 2020 à l'origine de **19,5%**(**32% en 2019**) des nouvelles demandes reçues, alors que nos partenaires locaux du secteur social et associatif l'ont été pour **28%** - dont il est à noter que la moitié provient d'orientations faites par l'association Filigrane.

- Pour **15%** des demandes, c'est le bouche à oreille qui continue de fonctionner, et de s'amplifier.
- Et nous constatons également que la proportion des demandes venant du secteur sanitaire (médecins, PMI, CMP et CMPP, Prélude) a baissé cette année étant à l'origine de **15%** des nouvelles demandes.

ANNEXE – HISTORIQUE ANTEA

A partir de décembre 2005

Suite à son début d'activité à Athis-Mons, protocole de travail entre Communauté Jeunesse et le dispositif Réussite Éducative portant sur trois axes :

- L'inscription dans un réseau de partenaires concernés par l'accès aux soins ;
- La mise en place d'un cadre déontologique ;
- L'élaboration, via des apports théoriques, du cadre de travail.

Juin 2006

→ Demande de la ville d'Athis-Mons de créer une structure d'accueil et d'écoute pour les enfants, les adolescents et leurs parents sur son territoire.

Dernier trimestre 2006

→ Elaboration d'un projet de lieu d'accueil et d'écoute : réunions inter partenariales avec les acteurs locaux des champs de l'éducation, de la prévention, de la psychologie et du soin.

Décembre 2006

→ Formalisation du projet ANTEA - Antenne enfants et adolescents – soutenu par l'équipe du PEREN.

Janvier 2007

→ Lancement effectif de la phase expérimentale avec l'ouverture d'ANTEA, deux demi-journées par semaine : *les mercredis*, de 10h00 à 20h00.

Juin 2007

→ A la demande conjointe de la Mairie d'Athis-Mons et de Communauté Jeunesse, réalisation d'un audit afin d'évaluer l'intérêt et la pertinence de l'action d'une structure comme ANTEA pour la population dans le tissu institutionnel existant ; intérêt et pertinence reconnus dans le bilan de cet audit, qui souligne aussi la singularité de ce dispositif par rapport au tissu associatif.

Avril 2008

→ Accueilli depuis sa création dans les locaux de la Réussite Éducative, ANTEA emménage dans de nouveaux locaux mis à disposition par la Municipalité d'Athis-Mons, favorisant ainsi la distinction des missions et des objectifs de ces deux structures.

Septembre 2008

→ Afin de répondre à la croissance du nombre de demandes, le temps d'ouverture au public augmente de trois demi-journées.

Décembre 2015

→ Ouverture d'une permanence hebdomadaire dans la Maison de quartier Grand Vaux.

Janvier 2019

→ Ouverture d'un nouvel accueil à Ris-Orangis, et ouverture de deux temps de permanence supplémentaires à Athis-Mons.

IV. LE BILAN SOCIAL ET FINANCIER

a. Bilan social 2020

63 personnes ont été présentes au cours de l'année. Parmi celles-ci, un veilleur a été réembauché après un 1^{er} CDD commencé en 2019 et terminé en janvier 2020.

Nbre de Salariés en 2020	PEREN/ANTEA	CHRS FEMMES SOLIDARITE 91.	CHRS J. VALLES	Total
	4	16	44	63

Nombre de salariés des années précédentes :

- EN 2019 : 71
- EN 2018 : 73

Les contrats

Types de contrats de l'année	CHRS CJ	CHRS FEMMES SOLIDARITE 91.	PEREN/ANTEA	Total
CDD 2019 - remplacement	1			1
CDD 2020 - remplacement	2			2
CDI antérieur à l'année en cours	39	15	4	58
CDI 2020	2	1		3
Total général	44	16	4	64

Nombre de contrats des années précédentes :

- EN 2019 : 75
- EN 2018 : 83

LES EMBAUCHES DE L'ANNÉE PAR SERVICE ET ÉTABLISSEMENT

Etablissements/fonctions	CDD 2020 - remplacement	CDI 2020	Total général
CHRS FEMMES SOLIDARITE 91.		1	1
Travailleur social - Educ.Spé.		1	1
CHRS J. VALLES	2	2	4
Secrétaire Accueil	1		1
Travailleur social - CESF		1	1
Travailleur social - Educ.Spé.		1	1
Veilleur	1		1
Total général	2,00	3	5,00

→ 2019 : 20

→ 2018 : 27

LES FINS DE CONTRATS

Motif de fins des contrats/ fonctions	CHRS FEMMES SOLIDARITE 91.	CHRS J. VALLES	Total général
Démission		2	2
Travailleur social - CESF		1,00	1,00
Travailleur social - Educ.Spé.		1,00	1,00
Départ Retraite	1	1	2
Directrice Adjointe	1,00		1,00
Responsable service technique		1,00	1,00
Fin de CDD		2	2
Secrétaire Accueil		1,00	1,00
Veilleur		1,00	1,00
Rupture conventionnelle	1		1
Travailleur social - CESF	1,00		1,00
Décès		1	1
Agent technique		1,00	1,00
Total général	2,00	6	8,00

→ 2019 : 15

→ 2018 : 23

Ancienneté du personnel sorti

Fonctions	CHRS J. VALLES	CHRS FEMMES SOLIDARITE 91.
Agent technique	17,57	
Directrice Adjointe		11,19
Responsable service technique	9,22	
Secrétaire Accueil	0,07	
Travailleur social - CESF	1,38	1,93
Travailleur social - Educ.Spé.	3,14	
Veilleur	0,06	
Total général	5,24	6,56

LES SALARIÉS PRÉSENTS AU 31 DÉCEMBRE 2020**Salariés présents au 31/12/2020 par établissement et par services/antennes**

Antennes	PEREN/ANTE A	CHRS FEMMES SOLIDARITE 91.	CHRS J. VALLES	Total
Logis Mons			4,00	4,00
PEREN/ANTEA	4,00			4,00
Femmes Solidarité 91.		14,00		14,00
J. Vallès - antenne Athis			24,00	24,00
J. Vallès - antenne Ris			10,00	10,00
Total général	4,00	14,00	38,00	56,00

→ 2019 : 60

→ 2018 : 58

ETP présents au 31/12/2020 par établissement et par services/antennes

Services/Antennes Fonctions	PEREN/ANTE A	CHRS FEMMES SOLIDARITE 91.	CHRS J. VALLES	Total
Logis Mons			4,00	4,00
Secrétaire Accueil			1,00	1,00
Travailleur social - AS			1,00	1,00
Travailleur social - Educ.Spé.			1,00	1,00
Travailleur social - monitrice éduc			1,00	1,00
PEREN/ANTEA	4,00			4,00
Psychologue	4,00			4,00
Femmes Solidarité 91.		13,55		13,55
Agent technique		1,00		1,00
Chef de Service Educatif		1,00		1,00
Comptable		1,00		1,00
Psychologue		0,75		0,75
Secrétaire Accueil		1,00		1,00
Travailleur social - CESF		2,80		2,80
Travailleur social - Educ.Spé.		6,00		6,00
J. Vallès - antenne Athis			22,54	22,54
Agent technique			4,00	4,00
Chef de Service Administratif			1,00	1,00
Chef de service Comptable			0,95	0,95
Cheffe de service éducatif			1,00	1,00
Comptable			1,00	1,00
Directrice			1,00	1,00
Directrice Adjointe			1,00	1,00
Psychologue			1,00	1,00
Secrétaire Accueil			1,00	1,00
Travailleur social - CESF			3,00	3,00
Travailleur social - Educ.Spé.			4,00	4,00
Veilleur			3,59	3,59
J. Vallès - antenne Ris			10,00	10,00
Cheffe de Service Educatif			1,00	1,00
Psychologue			1,00	1,00
Travailleur social - CESF			3,00	3,00
Travailleur social - Educ.Spé.			4,00	4,00
Travailleur social -Moniteur Educatuer			1,00	1,00
Total général	4,00	13,55	36,54	54,09

→ 2019 : 55.51

→ 2018 : 53.94

Types de contrats

Contrats	PEREN/ANTE A	CHRS FEMMES SOLIDARITE 91.	CHRS J. VALLES	Total
cdd			0,58	0,58
cdi	4,00	13,55	35,96	53,51
Total général	4,00	13,55	36,54	54,09

Répartition des Temps pleins et partiels

Temps de travail	PEREN/ANTE A	CHRS FEMMES SOLIDARITE 91.	CHRS J. VALLES	Total
Temps partiel	1,00	1,55	2,54	5,09
Chef de service Comptable			0,95	0,95
Psychologue	1,00	0,75		1,75
Travailleur social - CESF		0,80		0,80
Veilleur			1,59	1,59
Temps plein	3,00	12,00	34,00	49,00
Agent technique		1,00	4,00	5,00
Chef de Service Administratif			1,00	1,00
Chef de Service Educatif		1,00		1,00
Cheffe de Service Educatif			1,00	1,00
Cheffe de service éducatif			1,00	1,00
Comptable		1,00	1,00	2,00
Directrice			1,00	1,00
Directrice Adjointe			1,00	1,00
Psychologue	3,00		2,00	5,00
Secrétaire Accueil		1,00	2,00	3,00
Travailleur social - AS			1,00	1,00
Travailleur social - CESF		2,00	6,00	8,00
Travailleur social - Educ.Spé.		6,00	9,00	15,00
Travailleur social - monitrice éduc			1,00	1,00
Travailleur social -Moniteur Educateur			1,00	1,00
Veilleur			2,00	2,00
Total général	4,00	13,55	36,54	54,09

Répartition Femmes / Hommes par établissement

Sexe	PEREN/ANTEA	CHRS FEMMES SOLIDARITE 91.	CHRS J. VALLES	Total
Femmes		10,80	29,95	40,75
Hommes	4,00	2,75	6,59	13,34
Total général	4,00	13,55	36,54	54,09

Moyenne d'âge

Services	PEREN/ANTEA	CHRS FEMMES SOLIDARITE 91.	CHRS J. VALLES	Total
Administratif		49,14	45,65	46,65
Direction			57,41	57,41
Educatif		41,78	34,52	36,86
Paramédical	45,35	49,99	41,87	45,02
SG-Maintenance		60,11	48,84	51,10
SG-Veille			37,08	37,08
Total général	45,35	44,73	38,82	40,76

Ancienneté

Services	CHRS J. VALLES	CHRS FEMMES SOLIDARITE 91.	PEREN/ANTEA	Total
Administratif	13,84	9,68		12,65
Direction	17,92			17,92
Educatif	5,02	10,76		6,87
Paramédical	6,75	20,34	10,00	10,55
SG-Maintenance	8,07	16,76		9,81
SG-Veille	5,88			5,88
Total général	7,05	11,72	10,00	8,43

LES INTÉRIMAIRES

Durant l'année, 12 intérimaires sont intervenus sur le CHRS Jules Vallès, pour remplacer 6 salariés absents pour les motifs suivants :

Motifs des remplacement	HEURES EFFECTUEES
Arrêt maladie	193,5
Congé maternité	605,5
Congé Parental Education	160,17
Congés Payés	197
Maladie	34
Total	1190,17

LES STAGIAIRES

En 2020, trois stagiaires :

- 1 C.E.S.F. a terminé de façon brutale son stage sur l'établissement CHRS Jules Vallès – Antenne RIS. En effet, Il a été interrompu en mars 2020, compte-tenu des conditions sanitaires dues à la COVID 19.
- 1 Educatrice Spécialisée a commencé son stage en octobre 2020, sur la même antenne. Il sera terminé en juillet 2021.
- 1 Educatrice Spécialisée a commencé son stage en mars 2020, sur l'établissement Femmes Solidarité 91. Il sera terminé en avril 2021.

LES ABSENCES EN 2020

- Sur **63** personnes qui ont été présentes en 2020, **40** se sont absentes pour des motifs autres que des congés annuels, trimestres, de Réduction de Temps de Travail, et récupération.
- Pour ces **40** salariés, le nombre de jours d'absence en ETP pour l'année est de **1066.41** jours.

Nombre de jours d'absence par établissement

Etablissements	Total Jours	soit en %
FS 91	339,85	31,87%
Jules Vallès	592,56	55,57%
PEREN	134	12,57%
Total général	1066,41	100,00%

Répartition des absences par établissement et par motifs

Motifs	FS 91 Nbre jours	%	Jules Vallès Nbre jours	%	PEREN Nbre jours	%	Total Nbre jours	%
Absence justifiée payée	4,00	1,18%	10,50	1,77%	2,00	1,49%	16,50	1,55%
Accident du travail		0,00%	7,50	1,27%		0,00%	7,50	0,70%
Congé maternité		0,00%	1,72	0,29%		0,00%	1,72	0,16%
Congé parental d'éducation		0,00%	9,00	1,52%		0,00%	9,00	0,84%
Congés enfant malade	1,50	0,44%	8,00	1,35%		0,00%	9,50	0,89%
Motifs	FS 91 Nbre jours	%	Jules Vallès Nbre jours	%	PEREN Nbre jours	%	Total Nbre jours	%
Congés maternité	169,85	49,98%	47,00	7,93%		0,00%	216,85	20,33%
Congés paternité		0,00%	9,17	1,55%		0,00%	9,17	0,86%
Evénements exceptionnels	6,00	1,77%	5,50	0,93%		0,00%	11,50	1,08%
Maladie	158,50	46,64%	494,17	83,40%	132,00	98,51%	784,67	73,58%
Total général	339,85	100,00%	592,56	100,00%	134,00	100,00%	1 066,41	100,00%

LES FORMATIONS

→ Dans le cadre du plan de formation et financées par l'OPCO SANTE, 975 Heures de formations réalisées

Service	Action	ETABLISSEMENT	Fonction	Nbre d'heures	SITUATION
Tous services	STT - Maintien des compétences	Tous établissements	6 SALARIES	42	Réalisée
Educatif	Estime de soi et hygiène	CHRS JULES VALLES	C.E.S.F.	21	Réalisée
Educatif	DECESF-DC1 ET DC2	CHRS JULES VALLES	CESF	105	Réalisée
Educatif	Introduction et sensibilisation à la psychopathologie dans le champs social	CHRS JULES VALLES	EDUCATRICE SPECIALISEE	21	Réalisée
Educatif	Introduction et sensibilisation à la psychopathologie dans le champs social	CHRS JULES VALLES	EDUCATRICE SPECIALISEE	21	Réalisée
Educatif	Les écrits professionnels	CHRS JULES VALLES	EDUCATRICE SPECIALISEE	14	Réalisée
Educatif	Approche d'autres cultures pour mieux comprendre	CHRS JULES VALLES	EDUCATRICES SPECIALISEES	35	Réalisée
Technique	Habilitation Electrique	CHRS JULES VALLES	OUVRIER QUALIFIE	21	Réalisée
Administratif	Diplôme de développeur d'application multimédia	CHRS JULES VALLES	SECRETAIRE	525	Réalisée
Administratif	ACR Spécificités et évolutions comptables	CHRS FEMMES SOLIDARITE 91	COMPTABLE	22	Réalisée
Educatif	INTERVENT ^o SYSTEMIQUE / THERAPIE - 1ère année	CHRS FEMMES SOLIDARITE 91	EDUCATRICE SPECIALISEE	126	Réalisée

Dans le cadre du plan de formation et financées par l'OPCO SANTE (suite)

Service	Action	ETABLISSEMENT	Fonction	Nbre d'heures	SITUATION
Direction	DEIS PARCOURS POST CAFERUIS	CHRS JULES VALLES	DIR.ADJ	264 heures réalisées	En cours 2019/2021

Technique	Chaudières murales	CHRS JULES VALLES	OUVRIER QUALIFIE	35	Reportée en 2021
Educatif	Cultures et Migrations	CHRS JULES VALLES	EDUCATRICE SPECIALISEE	56	Reportée en 2021
Educatif	La clinique de la névrose	CHRS JULES VALLES	EDUCATRICE SPECIALISEE	35	Reportée en 2021
Educatif	La clinique de la névrose	CHRS JULES VALLES	EDUCATRICE SPECIALISEE	35	Reportée en 2021
Educatif	Approche d'autres cultures pour mieux comprendre	CHRS JULES VALLES	EDUCATRICE SPECIALISEE	35	Reportée en 2021
Educatif	Enrichir sa pratique de l'entretien en situation complexe	CHRS JULES VALLES	EDUCATRICE SPECIALISEE	21	Reportée en 2021

Administratif	Nouveau plan comptable	CHRS JULES VALLES	COMPTABLE	7	Annulée
---------------	------------------------	-------------------	-----------	---	---------

- Sur **19** formations programmées, **12** formations ont été réalisées en 2020, et une sera encore en cours en 2020.
- **6** ont été reportées en raison des conditions sanitaires due à la COVID **19** sont reportées en 2021.
- **1** a été annulée au motif que la salariée est en arrêt maladie.

Les autres actions financées par les établissements.

Organisme de formation et titre de l'action	Nbre de participants
Ecole de la cause freudienne	4
Attentat sexuel	4
Fédération Solidarité Femmes	1
Journée Nationale	1
Ressources	2
Sensibilisation aux conduites addictives	2
Total général	7,00

→ **7** personnes ont participé à des colloques ou formations financées par les établissements de l'Association, car ne pouvant pas être pris en charge par l'OPCO.

Parmi ces 7 personnes, il y a :

- **4** Psychologues
- **2** Educatrices Spécialisées
- **1** Directrice Adjointe.

→ **Le nombre d'heures d'absences pour formation est de 133 heures.**

b. L'arrêté des comptes 2020

ASSOCIATION COMMUNAUTE JEUNESSE

ARRETE PROVISoire 2020

DEPENSES	REALISE 2020	RECETTES	REALISE 2020
60 ACHATS	176 069,54	706-708 RECETTES PROVENANT DES SERVICES RENDUS	204 032,14
Achat d'étude et prestat° de services	0,00		
Alimentation et boisson	565,92	Participation des hébergés	204 032,14
Eau, Gaz, Électricité, Energie	124 959,29	731 PRODUIT DE LA TARIFICATION	2 266 229,08
Fournitures d'entretien, petit equip.et de bureau et autres	31 276,12	DDCS - DOTATION GLOBALE+CNR	2 266 229,08
Fournitures d'hébergement	18 980,99	74 SUBVENTION D'EXPLOITATIONS	1 343 246,11
Fournitures d'activité	287,22	DDCS	882 234,39
61 SERVICES EXTERIEURS	966 608,16	CGET / FIPD	22 500,00
Sorties - Divers cotisations - Abonnement	14 483,36	ARS	84 740,00
Loyers + charges	839 930,99	CONSEIL DEPARTEMENTAL	118 750,00
Location de matériel	8 830,74	FSL	116 960,00
Travaux d'entretien et de réparation	69 912,74	CAF	0,00
Primes d'assurances	33 015,43	CAF - ALT	86 661,72
Colloques et séminaires + évaluat°externe	434,90	ASP - CONTRATS AIDES	0,00
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	190 392,03	COMMUNES	9 000,00
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	137 064,46	DRDF	20 000,00
Publicite/Publication/Relat° publique	7 542,63	FIPD TRIPARTITE	2 400,00
Transports liés aux activités	76,96		0,00

Déplacement , missions et réception	2 655,54		0,00
Frais postaux et télécommunication	21 025,68		0,00
Divers (prestat° inform.,blanchissage, frais bancaires, autres...)	22 026,76		0,00
63 IMPOTS ET TAXES	206 120,59		0,00
Impôts et Taxes sur rémunération	200 930,59		0,00
Autres impôts et taxes	5 190,00		0,00
64 CHARGES DE PERSONNEL	2 485 343,02		0,00
Remuneration du personnel	1 770 485,71		0,00
Charges sociales	714 857,31		0,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	21 676,78	75 PRODUITS GEST. COURANTE	77,76
66 CHARGES FINANCIERES	0,00	76 PRODUITS FINANCIERS	3 155,89
Intérêts bancaires, agios	0,00	77 QUOTE PART SUBV. VIREE SUR EXERCICE	4 708,59
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	309,61	78 REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	481 556,36
Sur l'exercice en cours	309,61	Reprise sur amortissements	28 256,55
Sur les exercices antérieurs	0,00	Reprise Provision - fonds dédiés	453 299,81
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	135 300,91	Reprise réserve de trésorerie	0,00
Amortissements	70 129,91		
Provisions - dépréciation de créances - Dotation Fonds dédiés	65 171,00	79 TRANSFERTS DE CHARGES	8 644,05
Dotation réserve de trésorerie	0,00		
TOTAL CHARGES	4 181 820,64	TOTAL PRODUITS	4 311 649,98
		IMPOT SUR LES BENEFICES	468,00
		RESULTAT	129 361,34



SIEGE :
21 avenue Jules Vallès - 91200 ATHIS-MONS
01 69 38 36 70
contact@comjeun.fr
www.comjeun.fr

JULES VALLES

Antenne ATHIS-MONS :
21 avenue Jules Vallès, 91200 ATHIS-MONS
Téléphone : 01 69 38 36 70
Adresse mail : chrs.athis@comjeun.fr

Antenne RIS-ORANGIS :
10 quai de la borde – Bat A2 – 1^{er} étage, 91130 RIS ORANGIS
Téléphone : 01 69 84 81 21
Adresse mail : chrs.ris@comjeun.fr

Service LOGIS MONS :
10 quai de la borde – Bat A2 – 1^{er} étage, 91130 RIS ORANGIS
Téléphone : 01 69 38 38 09
Adresse mail : logis.mons@comjeun.fr

FEMMES SOLIDARITES 91

FEMMES SOLIDARITE 91 :
10 quai de la borde – Bat A2 – 2eme étage, 91130 RIS ORANGIS
Téléphone : 01 70 58 93 37
Adresse mail : femmes-solidarite91@comjeun.fr

PEREN et ANTEA

PEREN :
10 quai de la borde – Bat A2 – 1^{er} étage, 91130 RIS ORANGIS
Téléphone : 01 69 57 07 01
Adresse mail : peren@comjeun.fr

ANTEA :
Antenne ATHIS-MONS :
41 bis rue Geneviève Anthonioz de Gaulle, 91200 ATHIS-MONS
Téléphone : 06 88 64 80 43

Antenne RIS-ORANGIS :
10 quai de la borde – Bat A2 – 1^{er} étage 91130 RIS ORANGIS
Téléphone : 07 77 72 80 79
Adresse mail : antea.ris@comjeun.fr